

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(70^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 14 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Questions au Gouvernement (p. 6009).

MEURTRES DE PERSONNES AGÉES (p. 6010).

MM. Estier, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

RACISME (p. 6011).

M. Evin, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

MEURTRE D'UN OUVRIER GRÉVISTE (p. 6011).

MM. Schreiner, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

MM. Fabius, Premier ministre ; le président.

LIBÉRALISME (p. 6013).

MM. Billardon, Fabius, Premier ministre.
M. le président.

SITUATION AU NICARAGUA (p. 6015).

MM. Aaensl, Cheysson, ministre des relations extérieures.

SÉCURITÉ (p. 6016).

MM. Jacques Brunhes, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

ASSASSINAT D'UN MILITANT TURC A EPÔNE (p. 6017).

MM. Nîlés, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. le président.

APPLICATION DE LA LOI SUR LA DÉMOCRATISATION DU SECTEUR PUBLIC DANS LA SIDÉRURGIE (p. 6018).

M. Paul Chomat, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

MM. Didier Julia, Fabius, Premier ministre.

2. — Rappels au règlement (p. 6018).

MM. Ducoloné, Gaudin, Fabius, Premier ministre ; le président, Labbé.

Suspension et reprise de la séance (p. 6021).

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUVÈRE

3. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6021).

Rappels au règlement (p. 6021).

MM. François d'Aubert, le président, Alain Madelin, Toubon, Hamel.

MM. François d'Aubert, le président.

Redéploiement industriel et commerce extérieur (suite).

MM. Noir,
Paul Chomat,
Charles Millon,
Jean-Paul Durieux,
Vennin,
Welsenhorn,
Chauveau,
Drouin,
Hermier,
Francis Geng,
Portheault,
Joseph,
Jean-Louis Masson,
Le Bah,
Mocœur,
François d'Aubert,
Tavernier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Dépôt du rapport d'une commission d'enquête (p. 6028).

5. — Ordrs du jour (p. 6038).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.
Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

MEURTRES DE PERSONNES AGÉES

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. André Rossinot. Ce n'est pas vrai !

M. Claude Estier. Le meurtre, perpétré dans des conditions particulièrement ignobles, de neuf vieilles dames, la plupart dans le XVIII^e arrondissement de Paris, crée une émotion compréhensible dans la population, émotion que certains élus de droite n'hésitent pas à utiliser à des fins politiques... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kasperoit. Provocateur !

M. Emmanuel Aubert. C'est honteux !

M. Michel Cointat. C'est scandaleux !

M. Claude Estier. ... en accusant pratiquement le Gouvernement d'être responsable de ces crimes.

M. Pierre Mauger. La provocation sert à masquer l'incapacité !

M. Claude Estier. Refusant cette agitation (*Oh ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) qui attise les passions sans résoudre aucunement les problèmes posés, les élus socialistes se préoccupent depuis longtemps d'obtenir des mesures concrètes pour assurer la protection des citoyens...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Quelle protection ?

M. Claude Estier. ... dans ces quartiers particulièrement difficiles. (*Exclamations et interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Messieurs, je vous invite à faire preuve du minimum de dignité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.* — *Protестations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kasperoit. Cela doit s'appliquer aussi à vous !

M. le président. Je vous en prie ! Laissez l'orateur s'exprimer. Monsieur Estier, vous avez seul la parole !

M. Jean-Louis Gosdoff. Vous vous comportez non pas en président de l'Assemblée, mais en membre du groupe socialiste !

M. le président. Vos groupes, messieurs, s'exprimeront le moment venu ! Laissez l'orateur parler !

Monsieur Estier, je vous prie de poursuivre.

M. Claude Estier. Je vous remercie, monsieur le président, mais ces cris montrent que j'ai raison lorsque je parle d'une utilisation politique. (*Protестations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Un député socialiste. Exact !

M. Claude Estier. Beaucoup a déjà été fait et votre visite sur place avant-hier, monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a permis de vérifier la mise en œuvre d'importantes dispositions dont je peux vous dire — toute la presse en témoigne d'ailleurs aujourd'hui — qu'elles sont fort bien accueillies par les habitants du XVIII^e arrondissement.

Pouvez-vous nous préciser le détail de ces dispositions, notamment en ce qui concerne les effectifs mis en place, et ce que vous en attendez ? Je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le président Estier m'interroge sur un sujet qui, en vérité, intéresse, au-delà du XVIII^e arrondissement de Paris et de tous ses élus, toute l'opinion française.

En effet, ce que chacun peut ressentir, c'est l'horreur et, d'une certaine façon, l'inquiétude devant des crimes qui ont frappé particulièrement des personnes faibles, des femmes seules et âgées, dans des conditions telles que, indépendamment de toute considération générale sur la criminalité, la délinquance, ou même la police ou la politique, on s'est d'abord trouvé confronté à des drames individuels, et bientôt familiaux.

Plusieurs vieilles dames ont été assassinées dans des conditions qui se ressemblent dans plusieurs cas, ce qui laisse penser qu'il peut exister des liens entre ces crimes. Mais il y a aussi l'atmosphère de pitié qui s'impose devant les circonstances dans lesquelles ils ont été commis. Et je comprends donc parfaitement que ceux qui habitent dans ce morceau de Paris et qui y ont vu, en si peu de jours, tant de drames, ressentent une émotion très forte. Cette émotion, qui ne la partagerait ?

Mais, après l'émotion, il y a aussi la volonté, et d'abord celle que de tels faits ne puissent se reproduire. Cela relève de la prévention et de la sécurité. Il y a ensuite, ou plutôt en même temps, celle que les coupables soient reconnus et déferés à la justice. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) C'est sur ces deux plans que, comme c'était normal, les services de police ont été littéralement mobilisés, et pas seulement dans le XVIII^e arrondissement.

Ainsi, les effectifs de la sécurité publique, pour prévenir, aussi bien que les effectifs de la police judiciaire, pour rechercher et poursuivre, sont très motivés car ils ressentent, comme d'autres hommes et d'autres femmes, l'émotion, l'indignation devant ces crimes. Je peux vous le dire parce que j'en ai rencontré un certain nombre sur place.

Qu'est-ce qui a été fait ? Qu'est-ce qui pourrait être fait immédiatement ? C'est d'ailleurs surtout la réponse à la seconde question qui intéresse M. Estier, ce que je comprends. J'ajoute que plusieurs élus de l'arrondissement concerné m'ont demandé à plusieurs reprises ce qu'ils pouvaient faire immédiatement comme ce qui était en préparation, car rien, dans ce domaine, n'est immédiat ou instantané.

Qu'est-ce qui est donc en préparation ? Le hasard me permet de dire aujourd'hui qu'un commissariat de police supplémentaire, dont la construction est programmée depuis un certain nombre de mois déjà, sera installé. Le chantier s'ouvrira dans les jours prochains, non pas en raison des événements qui viennent de survenir, mais conformément à un calendrier prévu depuis longtemps et fixé par mes prédécesseurs.

M. Pierre Mauger. Vous posez la première pierre !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Quelqu'un vient de dire : « Vous posez la première pierre ! » Non ! Car avant de pouvoir construire un commissariat neuf, moderne, dans la rue de la Goutte-d'Or, adapté aux besoins — ceux qui connaissent ce quartier me comprendront tout de suite — il a fallu trouver un emplacement et il faudra, avant de bâtir, démolir de vieux immeubles d'un secteur dont ceux qui le connaissent savent bien que l'abandon et le délabrement constituent l'une des causes de l'insécurité, de la misère et de l'inquiétude.

Sans plus attendre, depuis déjà plus d'une semaine, ce sont plusieurs dizaines de fonctionnaires de la police judiciaire qui ont été rassemblés. Il ne s'agit pas seulement de ceux du XVIII^e arrondissement, qui sont en permanence soixante-dix. Ces derniers ont été renforcés non seulement par des hommes de la brigade de répression du banditisme, mais aussi par des fonctionnaires détachés...

M. Claude Labbé. De la rue de Bièvre ?

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... de la deuxième et de la troisième division de police judiciaire, ainsi que — certains aspects de ces affaires faisant penser qu'il faut également s'intéresser au problème de la drogue — par des fonctionnaires de la brigade des stupéfiants et par les meilleurs spécialistes de l'identité judiciaire. Tous les moyens possibles de police, scientifiques et techniques, sont employés et je regrette qu'ils ne soient pas, à l'heure qu'il est, supérieurs, qu'ils ne soient pas au niveau où ils devraient être. J'ai cependant confiance dans les services de police judiciaire qui ont montré encore récemment qu'ils étaient capables de mener à bien des affaires parfois beaucoup plus difficiles. J'ai confiance en leurs recherches, en leur activité, en leurs motivations.

Personne ne peut dire quand — dans quelques jours ou dans quelques semaines — le ou les coupables seront trouvés avant d'être déferés à la justice. Je rappelle d'ailleurs que, s'agissant de crimes de ce genre, c'est le jury populaire de la cour d'assises qui, on l'oublie trop souvent quand on parle de la justice, décide. Dans ces cas, c'est donc le peuple français, représenté par les jurés, qui prend la décision. Que l'on cesse donc d'imputer à d'autres des responsabilités qui, pour la sanction frappant les crimes les plus graves, reviennent au peuple. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Mais on ne peut pas, on ne doit pas se contenter de poursuivre les assassins, de les identifier et de les déferer devant les jurys criminels...

M. Emmanuel Aubert. Pourtant, ce serait déjà quelque chose !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il faut aussi mener des actions pour prévenir.

M. Jean Brocard. La peine de mort !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est la raison pour laquelle, depuis déjà plusieurs jours, des patrouilles ont été prélevées parmi les personnels d'autres arrondissements (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) qui ont accepté volontiers d'accroître leur activité et leurs efforts. Peut-être, messieurs de l'opposition, auraient-ils été heureux de vous voir plus nombreux lors du débat sur le budget de la police nationale, il y a quelques jours. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Les personnels de police, eux, sont à leurs postes. Ils sont là où leurs missions les appellent. Par équipe de trois ayant établi un quadrillage précis du XVIII^e arrondissement, ils participent à la fois aux recherches conduites par la police judiciaire...

M. Daniel Goulat. Alors, tout va bien !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et aux opérations de sécurisation qui sont menées à grande échelle.

J'ajoute que, si j'ai pris soin d'aller sur place avec M. le préfet de police et de rencontrer un certain nombre de ces hommes, de leurs gradés, de leurs officiers, de leurs commissaires, c'était non pas dans un but de contrôle, mais pour leur montrer que, dans ce genre de circonstances où l'émotion populaire est forte, où l'inquiétude dépasse même en proportion le crime, il arrive que la peur devienne irraisonnée. Il était nécessaire — et ils l'ont parfaitement compris — qu'ils fassent un effort exceptionnel pour protéger ceux qui ont le droit d'être protégés tout autant que pour rassurer ceux qui peuvent être rassurés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

M. Jean Brocard. Et la peine de mort ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

RACISME

M. le président. La parole est à M. Evin.

M. Claude Evin. Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, dimanche soir, à Châteaubriant, deux travailleurs d'origine turque ont été assassinés et cinq autres ont été blessés par un homme seul, qui a déclaré qu'il avait agi ainsi parce qu'il « n'aimait pas les étrangers ».

Cet acte a suscité une grande émotion et une indignation dans cette ville où l'intégration de la communauté turque s'était bien réalisée. Pour n'en citer qu'un exemple, je voudrais seulement relever ici la manifestation digne et silencieuse organisée spontanément par plus d'un millier de lycéens de Châteaubriant, dès lundi, en début d'après-midi, pour protester contre le racisme.

La résurgence du racisme et de la xénophobie, sous une forme horrible, à l'encontre d'une population immigrée dont 70 p. 100 des membres vivent en France depuis plus de dix ans, doit renforcer notre volonté de créer les conditions d'une cohabitation durable.

La place des immigrés en France représente un enjeu de société : en jouant sur la peur et sur l'aspiration légitime des Français à la sécurité, on masque le fait que les immigrés aussi vivent dans l'insécurité. Et ce qui vient de se passer à Châteaubriant en est la preuve.

Pouvez-vous donc nous indiquer, madame le ministre, quels moyens vous comptez mettre en œuvre pour confirmer notre volonté d'intégration des immigrés dans la société française et combattre le racisme ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Mme Georgina Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Monsieur le député, j'ai ressenti une émotion profonde à l'annonce de cet assassinat collectif. La communauté turque de France, justement émue par ce crime odieux, a toute ma sympathie.

Alors que je suis depuis très longtemps concernée par les problèmes de racisme, la phrase de l'homme qui a tué : « Je n'aimais pas les étrangers », m'a plus choquée que n'aurait pu le faire toute autre déclaration. Alors, il suffit de ne pas aimer quelqu'un pour le tuer ? Il suffit d'être opposé à tel ou tel pour prendre son pistolet et pour le « descendre » ? C'est inadmissible, c'est intolérable !

D'autant plus que la communauté turque est une communauté paisible et, je m'en suis assurée, que l'on dit bien insérée dans la ville de Châteaubriant. Il s'agit donc, certes, d'un problème d'insertion des étrangers sur notre sol, mais surtout d'un problème d'intolérance et de violence.

« Je n'aimais pas les étrangers, alors je les ai tués. » N'oublions pas qu'un Français sur quatre a un parent ou un grand parent d'origine étrangère. Un Français sur quatre ! (Applaudissements les bancs des socialistes et des communistes.)

Alors, il suffit qu'on n'aime pas votre père ou votre grand-père...

Ces étrangers qui vivent en France, quelque 80 p. 100 d'entre eux y sont installés depuis plus de dix ans et resteront sur notre territoire. Il y va de la richesse de notre communauté nationale d'être capable de les insérer, il y va de la richesse de la France de profiter de ces différences.

Je sais que c'est difficile, que c'est une affaire de longue haleine et qu'il ne suffit pas d'une politique volontariste pour y parvenir immédiatement. Je sais qu'il nous faudra des années. Cette volonté politique, ainsi affirmée et réaffirmée, est à l'honneur de la France.

M. Emmanuel Aubert. C'est une question de mesure !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Mon principal souci est l'intolérance. Ceux qui sèment la violence récoltent la tempête. En matière d'immigration, nous sommes particulièrement attentifs à ce risque.

C'est à l'honneur de la France d'affirmer que la communauté turque et les autres communautés étrangères ont droit à notre respect. Car ces communautés que nous avons accueillies à l'époque où nous avions besoin d'elles, ces hommes, ces femmes et ces enfants qui vivent sur notre sol font, comme nous, et feront demain, la France ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

MEURTRE D'UN OUVRIER GRÉVISTE

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ma question rejoint d'une certaine manière la question précédente.

L'assassinat d'un jeune ouvrier turc de vingt ans, Ozgun Kemal, dans la nuit du 10 novembre, dans la cour de l'entreprise Pirault à Epône a plongé les travailleurs et l'ensemble du pays dans la stupeur et l'indignation la plus grande.

Ce travailleur, avec ses camarades, ne demandait qu'à recevoir son dû pour un travail déjà effectué depuis plusieurs mois. Il ne faisait qu'exiger le respect de ses droits.

Il revient à la justice de déterminer les responsabilités précises des coupables et de les sanctionner. Mais il apparaît que, si les conflits du travail sont de moins en moins nombreux, un certain nombre d'entre eux deviennent de plus en plus durs.

La tuerie d'Epône pose donc le problème du pourrissement de certains conflits sociaux locaux et celui de la rapidité des solutions dégagées pour éviter une dégradation de la situation et le recours à la violence.

Au-delà du fait de société, les différentes questions que suscite ce drame issu d'un autre âge doivent être posées en dehors de toute tentative de récupération, qui serait inconvenante devant la mort d'un jeune travailleur, comme elles doivent l'être dans le refus de tout amalgame condamnant un groupe socio-professionnel.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre, que je vous demande quels moyens vous comptez mettre en œuvre pour éviter le renouvellement de tels actes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, avant toute chose, je veux, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, exprimer toute l'émotion et la tristesse que suscite en nous la mort de M. Ozgun Kemal dans les circonstances tragiques que vous avez rappelées, et adresser à sa famille, à ses collègues de travail, à ses amis de l'organisation syndicale C.G.T. et à la communauté turque vivant en France l'expression de notre profonde solidarité dans le deuil qui les touche.

Si cet acte inqualifiable ne peut qu'entraîner une condamnation unanime, il appartient, comme vous l'avez souligné, à la justice saine de cette affaire d'en poursuivre l'instruction et

d'en juger les auteurs. On peut faire confiance à sa diligence tant dans la recherche des responsabilités que dans l'appréciation des conséquences qu'il y aura lieu d'en tirer au plan pénal.

Pour leur part, dans cette affaire, les services du travail ont retracé les différentes étapes qui, partant de l'incapacité de l'entreprise Pirault à payer aux échéances légales les salaires de son personnel, ont conduit au drame du 10 novembre.

A plusieurs reprises, les services de l'inspection du travail sont intervenus pour exiger le versement des salaires, mais aussi pour apporter aux salariés et à l'entreprise l'aide nécessaire à la négociation des modalités de régularisation de la situation créée. Après un accord conclu le 15 octobre, à l'issue d'une réunion de médiation tenue à l'initiative des pouvoirs publics, les services du travail ont veillé au respect des engagements pris et notamment au versement d'un premier acompte en espèces le 17 octobre.

Le tribunal de commerce, alerté auparavant par les pouvoirs publics, avait déjà fait effectuer une enquête sur la situation de l'entreprise. Pour ce qui le concerne, le conseil des prud'hommes avait été saisi par plusieurs salariés. Enfin, lorsque l'entreprise n'a pas respecté l'échéance du 31 octobre pour le versement du solde des salaires, le parquet en a aussitôt été informé.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la violence, quelle qu'elle soit, ne peut être admise dans les conflits sociaux. La législation du travail donne aujourd'hui les moyens de régler ces conflits dans le respect des droits des salariés. Aucune situation sociale, aussi difficile soit-elle, ne peut justifier les actes qui portent atteinte à l'intégrité des personnes.

C'est cette ligne de conduite que je suivrai en tant que ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, plusieurs membres du Gouvernement viennent de répondre aux questions légitimes que soulevaient ces drames, distincts et cependant rassemblés dans le temps et dans l'horreur.

Comme Premier ministre de la France, je veux dire mon indignation devant ces meurtres.

Qu'un homme soit abattu à Epône pour avoir réclame son droit le plus élémentaire, c'est-à-dire son salaire impayé depuis cinq mois, voilà qui nous ramène aux temps inacceptables de la force sauvage...

M. Claude Labbé. C'était quand ?

M. le Premier ministre. ... quand le droit était piétiné, la négociation sociale refusée, le syndicalisme faiblé et le salarié méprisé. On ne répond pas à une revendication par l'emploi des armes.

Que deux hommes, à Châteaubriant, soient assassinés de sang-froid parce qu'ils sont étrangers, voilà qui nous rappelle soudain que le racisme peut relever la tête, surtout lorsqu'un certain compromis avec ces idées s'installe — le racisme, cette idée et cette pratique ignobles. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Que des femmes âgées, à Paris, soient torturées puis assassinées, voilà qui rappelle soudain qu'un homme, des hommes peuvent aussi porter l'horreur en eux et que la société doit se défendre.

Je veux exprimer ici, au nom du Gouvernement, mon émotion et ma tristesse à l'égard des familles victimes de ces crimes.

Je veux aussi, devant vous tous, lancer aux Français un triple message.

D'abord, le Gouvernement doit être sans pitié pour les criminels. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Il n'y a pas de gouvernement !

M. le Premier ministre. Il appartient à la police et à la justice de mener à bien l'instruction de ces assassinats. D'ores et déjà, les Français doivent savoir que les pouvoirs publics réclameront de très lourdes peines pour leurs auteurs.

M. Emmanuel Aubert. L'exécution ?

M. le Premier ministre. Notre société ne peut tolérer la moindre faiblesse à l'égard de tels actes.

M. Pascal Clément. Quel changement dans le langage !

M. le Premier ministre. Ensuite, si l'indignation est légitime, son exploitation ne l'est pas ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kasperoff. C'est ce que vous faites : vous exploitez !

M. Claude Labbé. En réalité, c'est une communication du Gouvernement !

M. Gabriel Kasperoff. Oui, c'est contraire au règlement ! C'est une combine !

M. Claude Labbé. Connivence !

Un député communiste. Vos gueules !

M. le président. Je pense, messieurs, que vous pourriez écouter M. le Premier ministre dans le silence.

M. Gabriel Kasperoff. Et pourquoi ? Ce n'est pas réglementaire !

M. Parfait Jans. Un peu de pudeur !

M. Gabriel Kasperoff. C'est scandaleux !

M. le président. Monsieur Kasperoff, je vous en prie. Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Quoi qu'on dise, le crime d'Epône n'accuse nullement l'ensemble des entreprises, pas plus que l'assassinat de personnes âgées n'a pour responsables les pouvoirs publics. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Il faudrait être aveuglé pour le prétendre.

M. Emmanuel Aubert. Vous l'avez été pendant trois ans !

M. le Premier ministre. Nous devons donc rejeter l'exploitation politicienne de ces drames.

M. Daniel Goulet. C'est vous qui l'exploitez !

M. le Premier ministre. En de telles circonstances, je crois que les Français aspirent surtout à se rassembler derrière leur bien le plus précieux...

M. Marc Lauriol. Pas derrière vous !

M. le Premier ministre. ... c'est-à-dire le respect d'autrui dans une société démocratique et libre.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, le racisme ne passera pas en France. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Trois travailleurs de nationalité étrangère ont été assassinés.

Un député du rassemblement pour la République. Par qui ?

M. le Premier ministre. Ces crimes sont une honte dans un pays dont toute l'histoire s'est forgée à travers la proclamation des droits de l'homme, de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, à travers la résistance au nazisme, à travers une tradition d'accueil aux autres peuples.

M. Gabriel Kasperoff. Quel pathos !

M. le Premier ministre. Même si cela ne flatte pas les idées à la mode, je dis clairement que notre société doit défendre aussi et d'abord les faibles, les pauvres et les étrangers. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ces valeurs fondamentales de la République, mon Gouvernement les défendra avec fermeté. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mesdames et messieurs les députés, si le président de l'Assemblée nationale le veut bien...

M. Claude Labbé. Il veut tout ce que vous voulez : c'est une communication du Gouvernement, pas une question d'actualité !

M. le Premier ministre. ... pour les victimes de la haine ces derniers jours, je vous invite à observer une minute de silence. (*Protestations et interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Garlal Kasperoff. Sûrement pas avec vous !

M. le président. S'il vous plaît.

Mes chers collègues, à la mémoire des victimes de la violence et pour exprimer la profonde réprobation de toute l'Assemblée, je vous invite à observer une minute de silence.

M. Claude Labbé. C'est scandaleux, monsieur le président !

M. Gabriel Kasperoff. Et ça, ce n'est pas de l'exploitation ?

M. Daniel Goulet. Et les policiers ?

(*Mmes et MM. les députés socialistes et communistes, ainsi que les membres du Gouvernement, puis Mmes et MM. les députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française se lèvent et observent une minute de silence.*)

M. le président. Veuillez vous asseoir. (*Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. C'était lamentable !

M. Jean Fontaine. Il fallait associer les policiers !

M. Claude Labbé. C'était scandaleux ! Je demande la parole.

M. le président. Je vous en prie, messieurs !
La parole est à M. Billardon, auteur de la question suivante.
(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — M. Labbé et plusieurs députés du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.)

LIBÉRALISME

M. le président. Monsieur Billardon, vous avez la parole.

M. André Billardon. Monsieur le Premier ministre, jour après jour, l'opposition radicalise son discours et elle présente un programme dont le contenu est tel qu'il me semble que, fréquemment, l'extrême droite pourrait fort bien y adhérer.

M. Jacques Baumel. menteur !

M. André Billardon. A la lecture de certains projets publiés récemment, on peut à tout le moins se poser la question. Entretenant le flou et trop souvent la peur, la droite voudrait enlever leur mémoire aux Français (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française), leur faire oublier ce qu'étaient et ce que faisaient les responsables d'hier.

Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il convient de ne pas laisser abuser les Français par des discours et des projets dans lesquels ils ne sauraient se reconnaître ? (Minable ! Lamentable ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.
(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Aubert. Ah non ! Pas deux fois !

M. Olivier Guichard. Encore ! C'est honteux !

M. Jacques Baumel. On n's jamais fait ça pour les policiers.

M. Pierre Messmer. Il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser !
(Plusieurs députés du rassemblement pour la République quittent à leur tour l'hémicycle.)

M. le président. Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, en quelques jours, les principaux partis de l'opposition parlementaire ont eu l'occasion d'exposer leurs projets ou leurs programmes.

M. Charles Fèvre. C'est leur droit !

M. Michel Noir. Et tous les dimanches, les Français les approuvent !

M. le Premier ministre. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en discuter, et longuement, dans le futur. Mais, puisque l'actualité a rassemblé dans le temps ces propositions, il me paraît utile de les aborder, même rapidement, afin que chacun soit mieux éclairé. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le centre national des indépendants, qui est l'une des trois formations parlementaires de l'opposition (nouvelles exclamations sur les mêmes bancs) a réuni récemment son congrès et publié à cette occasion... (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

M. François d'Aubert. L'Assemblée nationale, ce n'est pas un préau d'école !

M. Charles Fèvre. Le pays vous jugera !

M. Charles Millon. Vous feriez mieux de gouverner la France !

M. le président. S'il vous plaît, messieurs !
Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Cette formation, dis-je a réuni récemment son congrès et publié, à cette occasion, ce qu'elle appelle « Cent propositions pour les cent premiers jours de l'alternance »

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai lu ces propositions.

M. François d'Aubert. Nous ne sommes pas sous un préau d'école.

M. Charles Millon. Vous n'êtes pas en campagne électorale, vous êtes devant l'Assemblée !

M. le Premier ministre. Et ces propositions permettront à chacun de mieux comprendre le projet qui est en cause.

M. François d'Aubert. De qui ?

M. le Premier ministre. Proposition n° 10 : suppression de la représentativité syndicale nationale.

M. François d'Aubert. A propos de représentativité, expliquez-nous pourquoi le Président de la République est descendu à 25 p. 100 dans les sondages !

M. Jacques Blanc. On va regretter Mauroy !

M. le Premier ministre. Proposition n° 30 : opposition à l'application de la loi de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse.

M. Raoul Bayou. Et allez donc !

M. le Premier ministre. Proposition n° 39 : suppression du centre national de la recherche scientifique. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Charles Millon. Parlez-nous plutôt de vos projets !

M. le Premier ministre. Proposition n° 57 : révision du système pénitentiaire, c'est-à-dire... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cela vous déplaît ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

M. Paul Pernin. Scandaleux !

M. le Premier ministre. Monsieur le président, je m'étonne que les formations de l'opposition n'acceptent même pas d'entendre l'énoncé de leurs propres propositions. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Baumel. Nous sommes dans les questions d'actualité !

M. Charles Millon. Faites-nous connaître vos propres propositions.

M. le Premier ministre. Proposition n° 57, disais-je : révision du système pénitentiaire, c'est-à-dire « une nouvelle échelle des peines, très sévère pour les comportements dangereux menaçant la sécurité, plus indulgentes pour les infractions économiques qui ne constituent pas un danger pour cette même sécurité ». (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Proposition n° 66 : suppression de la profession d'animateur socio-culturel. (Même mouvement.)

Proposition n° 80 : le traitement des fonctionnaires sera établi, au moins pour moitié, en fonction du rendement, de la qualité des services rendus et des économies réalisées. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Proposition n° 93 : lutte contre l'expansionnisme soviétique « qui passe nécessairement par le soutien aux bastions occidentaux les plus sûrs au premier rang desquels figure l'Afrique du Sud ». Or, cette même Afrique du Sud a été mise au banc des nations par la communauté mondiale, parce qu'elle pratique le racisme au quotidien. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le rassemblement pour la République...

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. le Premier ministre. ... et son président se sont, quant à eux, très récemment exprimés par une interview au journal *Libération*, à la radio et à la télévision ainsi que dans un ouvrage d'actualité intitulé *Libres et responsables*.

M. Michel Noir. Nous pourrions peut-être vous répondre tout à l'heure si vous êtes un démocrate !

M. le Premier ministre. Les thèmes développés font écho à ceux du centre national des indépendants qui est son allié électoral.

M. François Fillon. C'est faux !

M. Pierre Gascher. Vous dites des contrevérités, monsieur le Premier ministre.

M. Francis Geng. Vous pourriez peut-être rapporter ce qu'a dit M. Marchais de M. Mitterrand, car cela est très intéressant !

M. le Premier ministre. Ces thèmes appellent, de ma part, au moins trois remarques.

La première est que beaucoup des déclarations du rassemblement pour la République consistent à proposer exactement l'inverse de ce qu'il a pratiqué lorsqu'il a gouverné le pays. (Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cela est vrai, par exemple, lorsque le rassemblement pour la République prétend vouloir supprimer l'impôt sur les plus-values qu'il a lui-même créé ou la taxe professionnelle qu'il a, que vous avez vous-mêmes, messieurs, instituée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Baumel. Bravo pour la décripation !

M. le Premier ministre. Ces incohérences — et c'est ma deuxième remarque — se retrouvent dans plusieurs domaines, mais la plus spectaculaire concerne probablement le budget de l'Etat.

M. Philippe Mestre. C'est la décripation à la Fabius !

M. Pascal Clément. Il vaudrait mieux parler des chômeurs !

M. le Premier ministre. D'un côté, il est proposé de réduire les déficits... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) ... pourrait consister à écouter le Gouvernement en silence. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Godfrain. Ça suffit !

M. Francis Geng. Démission !

M. Pascal Clément. Où est le règlement ?

M. Jacques Baumel. Oui, bravo pour la décripation !

M. le Premier ministre. La décripation dont vous parlez... (Rires et protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) ... pourrait consister à écouter le Gouvernement en silence. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. René André. Vous n'écoutez personne, vous, monsieur le Premier ministre !

M. Gabriel Kasperoff. C'est incroyable !

M. Jacques Baumel. Où sont les questions d'actualité ?

M. le Premier ministre. Alors que, d'un côté donc, le rassemblement pour la République propose de réduire les déficits, de l'autre il demande : page 77 de son ouvrage, une série de mesures fiscales dont le coût supplémentaire serait de plus de 20 milliards de francs chaque année ; page 86, d'attribuer une nouvelle allocation parentale, mesure dont le coût supplémentaire serait largement supérieur à 10 milliards de francs par an ; page 129 du même ouvrage, de porter le budget de la défense à 5 p. 100 du produit national brut, mesure dont le coût supplémentaire représenterait la modique somme de 82 milliards de francs par an.

M. Gérard Bapt. Quelle démagogie !

M. le Premier ministre. En additionnant seulement ces trois mesures, on aboutirait à augmenter le déficit de l'Etat, ou les impôts, de plus de 110 milliards de francs par an. (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Godfrain et M. Francis Geng. Et les chômeurs ?

M. le Premier ministre. En revanche les propositions sur les réductions de dépenses sont extraordinairement discrètes.

Inscrire des charges nouvelles, être muet sur les économies précises, c'est le chemin prévu par ce parti pour réduire les déficits ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Et c'est un chef du Gouvernement qui parle !

M. Francis Geng. Quel scandale !

M. le Premier ministre. Enfin — c'est ma troisième remarque — les choix de ce parti constitueraient un considérable recul économique et social. (Protestations et interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je souhaite avoir la possibilité de terminer ma réponse ! (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

M. Michel Noir. Cela fait cinquante minutes pour le groupe socialiste !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Michel Noir. Présidez, monsieur Mermaz !

M. le président. S'il vous plaît !

Monsieur le Premier ministre, voulez-vous terminer.

M. Michel Noir. Il n'y a plus de règlement !

M. le Premier ministre. Je disais donc que les choix de ce parti constitueraient un considérable recul économique et social. (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cela est clair pour la remise en cause des droits des travailleurs, pour la protection contre les licenciements ainsi que pour l'approche des problèmes de l'immigration.

De même les récentes propositions de recul sur l'interruption volontaire de grossesse traduisent une ignorance, voire un certain mépris de la situation réelle de beaucoup de femmes.

M. Jacques Godfrain. Oh !

M. Pascal Clément. N'est-ce pas bientôt fini !

M. le Premier ministre. D'autres dispositions régressives sont remarquables. Tel est notamment le cas de celle qui, en matière de sécurité sociale, propose que soit opérée une modulation des efforts financiers demandés aux assurés en fonction des risques particuliers de dépenses auxquels leur comportement expose l'institution ».

M. Pascal Clément. Quelle heure est-il, monsieur le président ? Le temps du groupe socialiste est dépassé depuis un quart d'heure !

M. Jean Brocard. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Quant aux entreprises nationalisées concurrentielles, il est proposé, par systématisme idéologique, de toutes les dénationaliser.

M. Pascal Clément. Cela suffit, M. Fabius parle depuis un quart d'heure !

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, expliquez le règlement au Premier ministre !

M. le Premier ministre. Je pourrais être plus bref si vous ne m'interrompiez pas à chaque instant ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Nous demandons que le règlement soit respecté !

M. Michel Barnier. Cette intervention est ridicule !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Robert-André Vivien. Dites-le à eux, pas à nous !

M. le président. Si vous voulez bien vous taire, M. le Premier ministre pourrait s'exprimer ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Il y a un quart d'heure qu'il parle ! Il est quatre heures moins dix.

M. Jacques Godfrain. Il pourrait parler de La Chapelle-Darblay !

M. Michel Noir. Monsieur le président, savez-vous ce qu'est le règlement ? J'ai l'impression qu'il n'existe plus !

M. le président. M. le Premier ministre vous a dit lui-même qu'il aurait déjà terminé son intervention si vous ne l'aviez pas interrompu. (Nouvelles protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. André Rossinot. Cela mérite des rappels au règlement !

M. Michel Noir. Il n'y a plus de règlement de l'Assemblée nationale. Voilà où l'on en est !

M. le Premier ministre. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, j'écouterai donc ma réponse. Je dirai simplement... (Non ! Non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Michel Barnier. C'est fini !

M. Pascal Clément. C'est terminé, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Quand on n'accepte pas d'écouter l'autre, on donne la preuve même de l'intolérance ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Francis Geng. Traitez donc le sujet !

M. François Fillon. Il faudrait accepter des réponses. Vous auriez dû organiser un débat !

M. Pierre Gascher. Nous sommes dans la séance des questions d'actualité du mercredi ! N'ouvrez pas un débat !

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés... (Non ! Non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Michel Noir. Respectons le règlement de l'Assemblée !

M. le Premier ministre. ... l'analyse que je viens de faire est tirée des termes mêmes employés par chacun de ces partis. (Interruptions continues sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Je ne les ai en rien transformés; je les ai cités tels quels.

M. Michel Noir. Si vous voulez parler de cela, il fallait organiser un débat de politique générale!

M. le Premier ministre. Je dis simplement que si ces propositions, que leurs auteurs ne veulent même pas entendre, devaient être appliquées un jour, cela constituerait un grave retour en arrière, contraire à toute la tradition de progrès de la France. (Les députés socialistes se lèvent et applaudissent longuement. — Applaudissements sur les bancs des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Enfin!

M. Paul Parnin. Ils représentent 25 p. 100 des Français!

M. Gabriel Kasperelt. Le secrétaire de M. Mitterrand est un petit technocrate rigolo!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française. La parole est à M. Hamel.

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole!

M. le président. Si vous voulez la parole, je vous la donnerai après les questions d'actualité, avant de suspendre la séance. (Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Non!

M. le président. Je regrette, la parole est à M. Hamel. (Mêmes mouvements.)

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, M. Hamel m'autorise à utiliser son temps de parole.

M. le président. Non, vous aurez la parole après les questions d'actualité. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La parole est à M. Hamel. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

Je vais être obligé d'appeler l'orateur suivant.

M. Gabriel Kasperelt. Fasciste!

M. le président. Monsieur Gaudin, vous pourrez avoir la parole à la fin des questions d'actualité. (Vives exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, vous dévoyez les questions d'actualité!

M. le président. Monsieur Gaudin, voulez-vous vous asseoir!

De nombreux députés de l'union pour la démocratie française. Non! Non!

M. Jean-Claude Gaudin. M. le Premier ministre a parlé pendant un quart d'heure!

M. le président. Cela suffit, seul M. Hamel a la parole!

Monsieur Gaudin, je vous répète que vous aurez la parole, si vous le souhaitez, à la fin des questions d'actualité! (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kasperelt. C'est du fascisme!

M. le président. Asseyez-vous s'il vous plaît, monsieur Gaudin.

M. Paul Parnin. C'est la dictature!

M. Jean-Claude Gaudin. M. Hamel m'autorise à prendre son temps de parole!

M. le président. Monsieur Gaudin, je regrette, je ne peux pas vous donner la parole pour le moment!

M. Jean-Claude Gaudin. Au nom de la démocratie vous ne pouvez pas accepter que l'on ne réponde pas à une provocation du Premier ministre! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Gaudin, voulez-vous vous asseoir! (Non! Non! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. M. le Premier ministre a fait de la provocation!

M. le président. Monsieur Gaudin, voulez-vous vous apaiser, s'il vous plaît!

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande une minute de silence pour les morts des forces de l'ordre! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Gaudin, vous ne contrôlez pas vos paroles en ce moment!

Monsieur Hamel, si vous ne renoncez pas à prendre la parole, nous vous attendons!

M. Jean-Claude Gaudin. Nous allons donc observer une minute de silence pour les morts des forces de police. (De nombreux députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République se lèvent. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Si le groupe U.D.F. renonce à ses questions, je vais passer à celles du groupe communiste. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La parole est à M. Asensi. (Vives protestations sur les mêmes bancs.)

M. Michel Noir. Voilà votre démocratie!

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Fasciste!

M. le président. Je vous en prie, messieurs, vos paroles seront enregistrées!

M. Asensi seul a la parole. (Interruptions et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Cloquements de pupitres. — Bruit.)

Messieurs les députés, voulez-vous prendre soin du matériel! Monsieur Chasseguet, ne cassez pas votre pupitre.

M. François d'Aubert. Et vous, respectez la démocratie!

M. le président. Monsieur Asensi, vous avez la parole. (Vives protestations des députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République, qui quittent l'hémicycle.)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est scandaleux!

M. Pierre Méhaignerie. C'est une honte!

M. Pierre Micaut. Elle est belle, la décripation!

M. Jean Béguet. On se croirait dans un pays de l'Est!

M. Emmanuel Aubert. Nous reviendrons dans seize mois!

M. André Rossinot. Au revoir, « monsieur synchrotron »!

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Démission!

SITUATION AU NICARAGUA

M. le président. Monsieur Asensi, vous avez la parole.

M. François Asensi. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Le 4 novembre dernier, des élections libres ont été organisées au Nicaragua.

Le caractère démocratique de ce scrutin ne souffre d'aucun doute. Avec 67 p. 100 des suffrages, le président Ortega et le gouvernement sandiniste sont investis d'une légitimité incontestable.

Pourtant, les Etats-Unis, qui déjà financent et surarmement 8 000 hommes opérant au Honduras, menacent désormais d'intervenir militairement au Nicaragua, comme en témoignent les déclarations de Georges Schultz à Brasilia.

Monsieur le ministre, la France fera-t-elle entendre sa voix pour soutenir le gouvernement légitime du Nicaragua et dénoncer tout risque d'intervention militaire des Etats-Unis dans ce pays?

La France interviendra-t-elle auprès des instances internationales, au conseil de sécurité pour faire respecter la souveraineté du Nicaragua?

Quelle démarche comptez-vous entreprendre, monsieur le ministre, auprès de l'administration américaine pour qu'elle cesse de financer la guerre imposée au Nicaragua et toute ingérence impérialiste dans cette partie du monde?

Quel effort compte faire notre pays pour renforcer son aide au Nicaragua en proie au sous-développement?

Enfin, pays souverain, le Nicaragua a le droit inaliénable d'assurer sa défense en se procurant des armes où il le veut. Dans ce cadre, la France est-elle prête à répondre favorablement à une demande d'aide en matériel militaire défensif que lui ferait le gouvernement nicaraguayen? (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le député, les faits sont conformes à ce que vous avez rappelé, c'est-à-dire que les élections générales ont eu lieu au Nicaragua le 4 novembre et qu'elles se sont déroulées dans le calme et dans des conditions qui n'ont pas appelé d'observations de la part des étrangers qui étaient sur place. Il y avait même des parlementaires, dont vous étiez.

Nous regrettons certes que, dans la période préparatoire aux élections, tous les partis politiques n'aient pas voulu — ou, au moins au début, n'aient pas pu — participer à la campagne. Néanmoins, l'élection constitue un fait politique dont il faut évidemment tenir compte pour la suite.

Aussitôt après l'élection, des rumeurs ont été répandues sur la nature de livraisons qui étaient faites au même moment au Nicaragua. Ces rumeurs ont été partiellement démenties et, d'après les informations données par les autorités nicaraguayennes elles-mêmes, les livraisons en question portaient sur un matériel militaire défensif. Cela ne saurait donc justifier certains abus qui ont incontestablement été commis, en particulier dans la violation de l'espace aérien nicaraguayen, violation confirmée par les survols d'avions supersoniques au-dessus de la capitale et constatés par de nombreux étrangers.

Voilà, si l'on résume la situation à l'exposé des faits, ce qui se passe actuellement au Nicaragua et rien dans tout cela ne permet heureusement de penser que nous risquons de connaître des événements plus graves et qui seraient hautement condamnables, tels que la violation de la souveraineté de ce pays.

Le Nicaragua a demandé la réunion du conseil de sécurité. Cette dernière est en cours. Un exposé a été fait par le représentant du Nicaragua qui a permis à différentes délégations, dont la délégation française, de rappeler le respect des principes de la charte des Nations unies : inviolabilité d'un pays indépendant souverain, non-ingérence et autodétermination de la population. Nous espérons ainsi qu'il pourra y avoir un apaisement et qu'il sera rapidement mis fin à cette situation déplorable. Déplorable, car il y a mieux à faire à l'heure actuelle pour les pays d'Amérique centrale qu'à se souçonner les uns les autres, qu'à augmenter les armements, qu'à développer les tensions.

La France, comme ses partenaires de la Communauté économique européenne d'ailleurs, reste fondamentalement engagée aux côtés des pays du groupe de Contadora dans la recommandation de systèmes régionaux permettant à chaque pays de savoir et de contrôler ce qui se passe chez le voisin ; c'est ce que l'on appelle « l'acte de Contadora » qui est approuvé par la France. Nous espérons qu'il pourra être rapidement ratifié. Je note à ce propos — et c'est un élément d'espoir — que l'assemblée générale des Nations unies, unanime, le 26 octobre, approuve une résolution proposant que l'acte de Contadora soit conclu et appliqué par tous. C'est la solution pour que chacun des pays d'Amérique centrale puisse se développer, selon la ligne librement choisie par sa population et en réduisant les causes de tension entre eux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

Sécurité

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Une nouvelle fois, monsieur le Premier ministre, le groupe communiste vous interroge sur les problèmes de sécurité quotidienne, que des crimes odieux de personnes âgées viennent, hélas ! de mettre à nouveau au premier rang de l'actualité.

L'insécurité vécue inquiète à juste titre la population.

Elle n'est pas fatale. Il est possible d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Bien sûr, d'abord en combattant le mal à sa source, en luttant contre la crise qui déstabilise profondément la vie sociale et les individus. Mais surtout en prenant d'urgence les mesures pour rendre à sa mission première la police nationale et en dégageant les moyens nécessaires.

Certes, nous ne négligeons pas ce qui a été fait depuis 1961 et qui a marqué un progrès sensible en regard de la politique catastrophique de la droite en ce domaine.

Nous prenons acte également des déclarations que M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation vient de faire.

Mais l'effort doit être amplifié. Les policiers doivent être recrutés pour être dans la rue, pour assurer la sécurité des citoyens par la prévention, la dissuasion et la répression.

La police ne doit pas être dévoyée de cette mission essentielle, par son utilisation dans les conflits sociaux ou par l'immobilisation de ses membres à des tâches qui ne sont pas les leurs.

Nous demandons l'aboutissement des enquêtes judiciaires et la plus grande sévérité envers les criminels.

Quelles mesures, monsieur le Premier ministre, entendez-vous prendre, dans quels délais et avec quels moyens, pour favoriser l'implantation de la police sur la voie publique et assurer la protection des citoyens ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, vous avez participé à la discussion du budget du ministère de l'intérieur. J'avais, vous vous en souvenez, largement consacré mon intervention à donner des informations et des explications sur les moyens de la police nationale ; je ne les reprendrai donc pas. Je m'apprétais toutefois à le faire, car, apprenant que vous alliez me poser cette question, je me réjouissais de pouvoir ainsi informer MM. les députés de l'opposition, qui, eux, pendant ce débat, étaient absents. J'avais préparé une réponse assez longue, destinée non pas à tel député en particulier mais plutôt à l'usage de l'opposition. Malheureusement, elle n'est plus là ! Je serai donc plus bref et peut-être plus précis.

Vous avez, monsieur Bruhes, commencé par une observation générale et terminée sur un point particulier : les conditions d'utilisation des forces de police.

Sur le plan général, il faut — vous l'avez dit vous-même — attaquer le mal à la racine. Les principales causes de la criminalité, de la délinquance se trouvent, évidemment, dans les conditions économiques et sociales créées et aggravées par la crise mais aussi, souvent, dans les conditions de vie et d'habitat résultant d'une politique urbaine qui, dans le passé, n'a pas créé les circonstances idéales — c'est le moins que l'on puisse dire — pour une vie urbaine harmonieuse.

Mais une politique de prévention, une politique de répression et une politique de réparation pour les victimes sont nécessaires.

Je ne parlerai pas de la politique de réparation pour les victimes, qui relève plutôt d'une action interministérielle dont le Premier ministre et le garde des sceaux ont déjà parlé. Mais il ne faut pas oublier les mesures prises par le Gouvernement pour que les victimes de délits ou de crimes reçoivent la marque de la solidarité nationale par des réparations matérielles, les seules, bien sûr, qui puissent être apportées.

En ce qui concerne la prévention, l'action menée, également sur le plan interministériel, au sein du comité pour la prévention, présidé par M. le Premier ministre mais animé par votre collègue M. Bonnemaïson, a démontré, de façon expérimentale certes dans certaines villes grandes ou moyennes, que des mesures de prévention, lorsqu'elles associaient étroitement les pouvoirs publics, la police, les municipalités, les associations et les services sociaux, aboutissaient, dans de très nombreux cas, à faire diminuer la délinquance et avaient des effets particulièrement heureux sur la délinquance juvénile.

Je vous indique que, bien évidemment, je participe à l'élaboration de cette politique que le Premier ministre compte poursuivre, car l'action menée par M. Bonnemaïson, dans un cadre interministériel mais, je le précise, avec la participation d'élus appartenant à toutes les nuances de l'opinion, est si efficace qu'elle peut être étendue en attendant d'être généralisée.

En ce qui concerne les moyens des forces de police, l'action entreprise depuis trois ans a été à la fois quantitative par la création d'effectifs supplémentaires pendant quelques années et qualitative par une politique de formation des personnels de police, réclamée depuis des années par les syndicats de policiers ; tous les hommes de bon sens savaient bien qu'elle était nécessaire, non seulement pour assurer l'efficacité de la police, mais aussi pour mieux garantir la sécurité des policiers. Cette politique sera amplifiée par mes soins.

L'insuffisance de l'équipement de la police nationale est sans doute la plus criante. Elle ne date pas d'aujourd'hui ; elle remonte à des décennies. Par exemple, il faudrait des années et des années pour combler les retards dans le domaine immobilier. Je vous ai exposé les conditions dans lesquelles a été dès à présent entamée la programmation des chantiers indispensables pour que les personnels de police disposent de commissariats adaptés et que les usagers puissent être reçus dans des locaux corrects. Dans le cas particulier de Paris, j'ai même été amené ces derniers jours à prendre quelques mesures d'urgence pour pallier les carences les plus abominables ; je pense en particulier aux conditions dans lesquelles les personnels de police étaient traités dans tel commissariat où des jeunes femmes étaient contraintes de se mettre en tenue dans des locaux souterrains infestés de rats !

Je prendrai d'autres mesures d'urgence chaque fois qu'elles seront nécessaires. Cela doit changer et cela changera vite dans les points les plus horribles. Mais un retard si considérable, accumulé depuis vingt-cinq ans, ne sera pas comblé en cinq ans ; à mon avis, il en faudra plus.

S'agissant des matériels techniques, je choisirai les chiffres les plus spectaculaires, mais je pourrais citer les plus simples. Sachez qu'en multipliant par dix les matériels de radio à l'abri des incursions des malfaiteurs, on fera plus que décupler la sécurité des policiers qui vont en bénéficier.

M. le Premier ministre m'ayant accordé quelques crédits supplémentaires qui me permettent de mettre l'accent sur quelques opérations en faveur de l'équipement scientifique et technique de la police, dès la fin de cette année, on pourra constater, dans les services de police, au plus grand bénéfice des populations et de la sécurité, une modernisation qui ira s'accéléralant.

Le dernier point que avez soulevé est sans doute le plus difficile. Il s'agit de ce que l'on appelle les charges indues, c'est-à-dire les charges administratives qui ne sont pas toujours forcément indues, mais dont on peut penser qu'elles ne devraient pas être assurées par des personnels de police. La suppression de certaines d'entre elles suppose des mesures propres au ministère de l'intérieur; pour certaines autres une concertation interministérielle est indispensable. Par exemple, les conversations que M. le garde des sceaux et moi-même avons eues ont permis de constater que de nombreuses tâches judiciaires, confiées aujourd'hui à des personnels de police, pourraient être allégées.

Pour ce qui me concerne, j'ai décidé de rechercher les moyens d'organisation, mais aussi parfois techniques, pour diminuer, chaque fois que c'était nécessaire, les gardes statiques. J'en ai d'ailleurs donné l'exemple personnellement.

Autre exemple, les services de police sont parfois mobilisés indûment par la recherche de créances souvent très faibles. J'ai obtenu ces derniers jours l'accord de M. le secrétaire d'Etat chargé du budget pour que le seuil à partir duquel les services de police peuvent être sollicités pour assurer le recouvrement des créances du Trésor soit tout simplement doublé : il est passé de 1 500 à 3 000 francs.

Encore un exemple? Les policiers sont trop souvent transformés en facteurs administratifs. J'ai, d'ores et déjà, donné les ordres les plus stricts pour que, à partir de maintenant, la règle soit que les policiers ne portent pas de lettres, les exceptions devant être justifiées soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de procédure judiciaire très précises, de telle sorte que l'on ne détourne les policiers de leur emploi.

Si vous consultez les statistiques d'emploi des forces mobiles, en particulier celles concernant les compagnies républicaines de sécurité qui relèvent du ministère de l'intérieur, vous constaterez que depuis quelques mois leur emploi a subi une inflexion notable qui a eu pour résultat d'en améliorer les conditions et de faire comprendre au personnel que cette question serait suivie de plus près et que les circulaires prises par mon prédécesseur seront dorénavant appliquées rigoureusement.

Toutes ces mesures — je pourrais en citer beaucoup d'autres parfois plus modestes dans leurs effets — sont destinées à faire en sorte que les policiers, qui d'ailleurs ne demandent que cela, retournent à leur véritable travail qui est de veiller à la sécurité de la population, plutôt que d'être détournés du métier qu'ils ont choisi pour faire des « boulots » administratifs auxquels, souvent, ils ne sont pas formés. A cet égard, la généralisation de l'informatique et de la bureautique dans les commissariats, pour laquelle j'ai obtenu du Premier ministre des crédits spéciaux, permettra d'aller vers la suppression progressive des tâches indues. En effet, l'automatisation de nombreux travaux de bureau permettra à bien des policiers de se livrer à des tâches de police qui, elles, ne peuvent pas être automatisées.

Cette valorisation de leur charge, de leur métier va, je pense, dans le sens de ce que vous souhaitez, monsieur Brunhes. Cette démarche est entreprise; elle sera poursuivie avec opiniâtreté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

ASSASSINAT D'UN MILITANT TURC A EPONE

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le Premier ministre, j'ai écouté vos réponses aux questions de nos collègues. Vous avez raison, ce qui s'est passé est ignoble et grave!

Les méthodes fascistes ne passeront pas et c'est pourquoi nous appelons notre peuple à se rassembler pour défendre la liberté et la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

L'assassinat du jeune militant cégétiste, Kemal Ozgun, survenu dans la France entière l'indignation et la colère des travailleurs, qui, hier encore, manifestaient et criaient « ça suffit ».

Ce crime, perpétré samedi à Epône, n'est pas sans rapport avec la déclaration de l'employeur : « Il va y avoir du sang » lorsque, il y a un mois, Kemal et ses camarades venaient réclamer cinq mois de salaire impayés!

Cet assassinat, prémédité de sang-froid, n'est pas non plus sans rapport avec les déclarations d'un Le Pen : « Prêt à recourir aux armes et à la guerre s'il le faut ». Laquelle? La guerre civile?

Les conséquences d'un tel climat frappent, cette semaine, lourdement, la communauté turque contrainte à l'exil en France par une dictature sanglante qui sème la terreur dans son pays et qui assassine les démocrates qui luttent pour la liberté.

L'affaire d'Epône n'est pas un accident. Elle s'ajoute à une longue liste de violences, de crimes, et d'atteintes impunies aux droits et aux libertés syndicales dont sont victimes les travailleurs en lutte.

A Aulnay-sous-Bois, ou à Reims, il y a eu quelques années, le patronat et ses milices n'ont eu que la violence pour répondre aux revendications des salariés. Le drame d'Epône inaugure-t-il une nouvelle façon de négocier?

Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent intervenir pour faire aboutir les négociations, pour faire appliquer les nouveaux droits des travailleurs votés par le Parlement et pour faire respecter la liberté des citoyens.

On ne saurait laisser pourrir un conflit social sans risquer, comme à Epône, une issue dramatique.

Monsieur le Premier ministre, quelles instructions allez-vous donner aux commissaires de la République? Quels moyens nouveaux allez-vous allouer aux services du travail et de l'emploi, pour que jamais plus un tel drame ne se reproduise? En ce qui nous concerne, nous sommes aux côtés des travailleurs, contre la recrudescence de la violence patronale, qu'il faut sévèrement réprimer, pour la liberté et pour la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion, dans ma réponse à la question posée par M. Schreiner, d'exprimer, au nom du Gouvernement, la tristesse, l'émotion, mais aussi la réprobation que suscite le drame survenu à Epône le 10 novembre.

J'ai aussi condamné de manière solennelle la violence, quelle qu'elle soit, dans les conflits sociaux, et rappelé que la législation du travail donne aujourd'hui tous les moyens de régler ces conflits dans le respect absolu des droits des personnes.

M. le Premier ministre a, au nom du Gouvernement, affirmé avec force ce que tous les démocrates de ce pays, ce que tous les Français pouvaient souhaiter entendre sur ce sujet.

Pour répondre plus précisément à un aspect de votre question, sachez que dès ma prise de fonction, poursuivant l'action qui avait été entreprise par mes prédécesseurs, j'ai rappelé à l'ensemble de mes services, placés sous l'autorité des commissaires de la République, qu'ils devaient accorder une priorité particulière à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions représentatives des salariés dans les entreprises, et se mobiliser, comme ils le font déjà très souvent, pour aider les partenaires sociaux à trouver par la négociation des issues positives aux conflits sociaux.

Je n'ignore pas, monsieur le député, que l'effort de persuasion, à propos de l'importance et de l'intérêt qu'il y a à permettre et à garantir la représentation collective des travailleurs dans l'entreprise, doit s'orienter avant tout en direction des petites et des moyennes entreprises. Je sais, par les comptes rendus qui me parviennent régulièrement, que ce volet des activités des services du ministère du travail fait l'objet d'une attention accrue et que ceux-ci n'hésitent pas à engager des poursuites pénales lorsque les circonstances l'exigent et que la persuasion ne suffit pas.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du débat budgétaire, je compte prendre, s'agissant de l'organisation des services extérieurs du ministère du travail et de l'emploi, les mesures de nature à accroître la présence des inspecteurs du travail dans les entreprises, en vue d'améliorer non seulement le traitement, mais aussi et surtout la prévention des conflits sociaux.

En outre, je veillerai à ce que toutes les informations nécessaires soient portées à la connaissance des partenaires sociaux, des responsables économiques et sociaux là où sont vécus les problèmes dans leur réalité, c'est-à-dire aux niveaux local, départemental et régional.

Chaque conflit social, monsieur le député, a une préhistoire, une histoire, une évolution faite de tensions, de refus, d'incompréhensions, de condamnation, et parfois de condamnations répétées. C'est la raison pour laquelle chaque conflit social, étendu ou limité, a toujours justifié l'effort permanent des

fonctionnaires du ministère du travail et de l'emploi. Chaque jour, vous le savez comme moi, des dizaines de conflits sont réglés par le dialogue social et grâce à la médiation des pouvoirs publics. Comme l'a dit l'un de vos collègues, c'est en intervenant le plus en amont possible, c'est en assurant l'expression des travailleurs par la mise en œuvre des nouveaux droits que l'on parviendra à prévenir les difficultés, à les examiner et à les régler.

La France, monsieur le député, a besoin de ses entreprises, conçues comme une collectivité réunissant l'ensemble des travailleurs ; elle a besoin qu'elles fonctionnent, qu'elles s'adaptent et qu'elles se développent.

C'est à cet objectif que concourt mon ministère, dans l'esprit et les modalités que je viens de rappeler et conformément au droit du travail complété comme il l'a été depuis 1981 par votre assemblée, lequel droit constitue non une charge mais un atout considérable. Il convenait en cette occasion de le souligner. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

APPLICATION DE LA LOI SUR LA DÉMOCRATISATION DU SECTEUR PUBLIC DANS LA SIDÉRURGIE

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, le 29 mars 1984, le conseil des ministres annonce que les deux groupes Sacilor et Usinor doivent se concerter pour proposer un plan de restructuration et de modernisation des produits longs en aciers spéciaux.

Le 11 avril, M. Dolé nomme M. Hugon, en dehors de toute concertation avec Usinor, pour diriger cette restructuration. Par la suite, les directions des deux groupes parviennent à un accord pour la mise en place d'une équipe dirigeante de quatre personnes et pour la constitution d'une holding Ascométal. N'ont été consultés ni les conseils d'administration ni les comités centraux des sociétés mères Sacilor et Usinor, ni les conseils d'administration ni les comités centraux des sociétés filiales Cfas-Safe-Pompey et Ugine-Fos.

Ces quatre personnes et cette société holding, qui n'a, à ce jour, aucune existence légale, élaborent le plan industriel pour cinq ou dix ans du secteur des aciers spéciaux, décident d'investissements fondamentaux, en dehors de tout contrôle, en opposition totale, sur la forme et sur le fond, avec la législation, notamment avec les textes sur la démocratisation du secteur public et les droits des travailleurs que notre assemblée a votés après 1981.

Le groupe communiste partage l'avis des syndicalistes, des salariés, ouvriers, techniciens et ingénieurs qui n'acceptent pas cette situation. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à cette situation anormale ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Le 29 mars, en effet, a été décidé le principe d'un regroupement des activités produits longs et des activités aciers spéciaux d'Usinor et de Sacilor.

Sur les produits longs, et d'un commun accord, a été créé Unimétal, dont le président est M. Jacquet. Ultérieurement, pour les aciers spéciaux, le principe de la création d'une filiale commune a été arrêté. Ce regroupement se justifie pleinement face au considérable déficit accumulé par les deux groupes. Une équipe a été constituée autour de M. Hugon pour mettre en place les orientations et les bases légales de la future société Ascométal à laquelle participeront des personnels des deux groupes. Cette équipe travaille donc sur un projet de plan industriel qui pourra déboucher après consultation sur la création effective d'une société commune.

D'ores et déjà, plusieurs consultations sont prévues : deux consultations de chaque comité central d'entreprise sur la constitution d'une société commune ; deux présentations de dossier à chaque conseil d'administration des sociétés ; en outre, deux consultations d'une commission paritaire auront lieu avec les fédérations syndicales.

Enfin, il est prévu de transmettre systématiquement aux administrateurs salariés membres du conseil d'administration, les dossiers présentés aux comités centraux d'entreprise. Vous pouvez donc avoir l'assurance, monsieur le député, que la loi sur la démocratisation du secteur public sera respectée dans sa lettre et dans son esprit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le Premier ministre, vous avez exploité de façon honteuse les événements douloureux qui ont été profondément ressentis par toute la nation. Vous avez ainsi agi à la fois contre la morale, qui est incompatible avec des manœuvres politiciennes qui n'honorent pas votre fonction, et contre le règlement de l'Assemblée nationale, qui définit clairement pourtant le cadre dans lequel les députés peuvent poser des questions au Gouvernement, et cela avec la complicité de la présidence.

C'est pourquoi le groupe du R.P.R. renonce à participer à la mascarade qu'a constituée aujourd'hui la séance des questions d'actualité.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur Julia, je vous remercie d'être revenu en séance (Sourires) mais je ne puis accepter votre présentation des deux interventions que j'ai faites au cours de cette séance.

Je suis intervenu une première fois, après les réponses précises des ministres, comme cela était normal étant donné la gravité des crimes qui se sont multipliés. Une très grande majorité de vos amis ont trouvé tout à fait normale cette réponse qui était dépourvue de toute perspective politicienne. (Protestations de députés dans un couloir d'accès à l'hémicycle. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

On m'a posé ensuite une question sur des déclarations faites par des représentants de plusieurs partis de l'opposition au cours des deux ou trois dernières semaines. Cette question me semble être tout à fait d'actualité, et il n'y a aucune raison pour que l'on ne discute pas au Parlement, qui est fait pour cela, de la politique de la nation. Bien sûr, c'est au premier chef la politique du Gouvernement qui est au centre des débats, mais il peut y avoir telle ou telle question sur ce que pense le Gouvernement de projets ou de propositions de l'opposition. J'ai répondu, dans le climat que vous savez, et je regrette très vivement que l'opposition — je ne veux pas la charger en son absence — n'ait pas accepté que le Premier ministre puisse donner son opinion sur les propositions qu'elle a formulées.

Faire l'amalgame entre mes deux interventions serait regrettable. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait bannir toute exploitation des affaires criminelles très graves que nous connaissons, et je regrette que les circonstances de cette séance puissent donner à l'extérieur le sentiment que la politique n'est pas cette tâche noble qu'elle doit être. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

M. le président. Nous avons donc terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Guy Ducoloné. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Ducoloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducoloné. Je veux d'abord dire, au nom du groupe communiste que, quand tout à l'heure M. le président de l'Assemblée nationale a refusé de donner la parole à un orateur qui n'était pas inscrit pour une question au Gouvernement, il a eu raison. Il a appliqué justement et strictement le règlement, et c'est très bien ainsi.

Mais, par mon rappel au règlement, je veux souligner que le départ des députés de la droite, à la suite de cet incident, dénote la volonté des groupes de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République de porter des coups à l'institution parlementaire. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

(A ce moment, les députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République regagnent leurs places dans l'hémicycle.)

Je remarque que ces incidents se produisent toujours lorsqu'il est question des libertés, de droit du travail ou du droit tout court des citoyens français ou des immigrés. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Les questions au Gouvernement sont soumises à une règle précise. Seul le député posant la question peut intervenir. Il ne peut pas se faire suppléer. Il est regrettable qu'un président de groupe ignore à ce point le règlement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Philippe Séguin. A quel article du règlement vous référez-vous ?

M. Guy Ducoloné. Au nom du groupe communiste, j'affirme que tout doit être mis en œuvre pour que les prérogatives du Parlement soient respectées.

M. Francis Gang. Comme en Russie !

M. Guy Ducoloné. Ce que je dis est vrai vis-à-vis du Gouvernement, mais aussi pour les députés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux !

M. le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, puisque vous m'avez refusé la parole il y a quelques instants...

M. Hervé Vuillot. A juste titre !

M. Jean-Claude Gaudin. ... au mépris d'une conception réellement démocratique du débat politique et parlementaire (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), je veux renouveler notre énergique protestation.

Par un véritable dévoiement de la procédure des questions d'actualité, et dans le cadre d'une opération organisée et programmée (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), nous venons d'assister à une séance de propagande gouvernementale qui ouvre la campagne électorale. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. le Premier ministre, non content de s'octroyer un quart d'heure par mois à la télévision, semble vouloir désormais accaparer la tribune de l'Assemblée nationale. Nous refusons ce monologue. Nous refusons ces méthodes qui vont à l'encontre de nos traditions parlementaires.

Rappelez-vous : s'il existe des questions d'actualité, c'est parce que sous le précédent septennat l'ancien Président de la République et le Gouvernement avaient tenu à ce que, pendant une séance, l'opposition puisse s'exprimer. A l'époque, chaque groupe disposait d'un temps égal, et le droit de réponse existait. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Or, depuis 1981, vous avez imposé une répartition inégale des temps de parole, à laquelle ni M. Labbé ni moi-même n'avons jamais donné notre accord.

Vous vous permettez, monsieur Ducoloné, de me reprendre sur le règlement, mais croyez-vous que le débat soit vraiment démocratique lorsque, précisément parce qu'on connaît le règlement, on sait à l'avance que l'opposition ne pourra pas répondre ? Nous sommes d'accord pour un vrai débat, projet contre projet, mais nous ne pouvons pas accepter que le Premier ministre caricature, devant la télévision, nos idées et le programme que nous défendrons devant les Français. C'est Mauroy qui est de retour aujourd'hui ! Ne nous parlez plus, monsieur le Premier ministre, de décripation !

Il faut vraiment que vous perdiez vos nerfs (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes — applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) pour en arriver à procéder comme vous l'avez fait cet après-midi. Nous élevons une solennelle protestation contre ce dévoiement du règlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Claude Labbé. C'est scandaleux ! J'avais fait signe que je demandais la parole !

M. le président. Monsieur Labbé, je vous donnerai la parole après M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. M. Gaudin parle à juste titre des gens qui perdent leurs nerfs.

M. Claude Labbé. C'est incroyable !

M. Gérard Chasseguet. Cela suffit !

M. Michel Noir. C'est le troisième quart d'heure de M. Fabius !

M. Didier Julia. Le Gouvernement n'a pas à répondre à un rappel au règlement !

M. Claude Labbé. Monsieur le Premier ministre, respectez au moins l'Assemblée nationale !

M. le Premier ministre. Une règle que les députés de l'opposition comme ceux de la majorité connaissent veut que le Premier ministre puisse s'exprimer lorsqu'il le demande.

M. Claude Labbé. Non !

M. Gabriel Kaspereit. Non, pas pendant les questions d'actualité !

M. Pierre Gascher. Ce n'est pas constitutionnel !

M. le Premier ministre. Les questions sont terminées. Pour que l'intervention de M. Gaudin ne reste pas comme cela, un peu en l'air...

M. Philippe Séguin. C'est vous qui êtes en l'air !

M. le Premier ministre. ... je voudrais lui dire que ce n'est pas à moi de me prononcer sur ce que doit être la procédure des questions d'actualité, c'est le rôle du président.

M. Gabriel Kaspereit. C'est un complice !

M. le Premier ministre. Mais je répète ce que j'ai dit à M. Julia avant que vous ne reveniez en séance ; je suis intervenu deux fois au cours de cet après-midi.

M. Alain Madelin et M. Maurice Dousset. Quatre fois !

M. le Premier ministre. La première fois, parce que des questions avaient été posées sur de graves affaires criminelles récentes. Des ministres ont répondu, mais j'ai estimé nécessaire, compte tenu de la gravité des faits, de prendre la parole. Je l'ai fait dans des termes qui, je crois, n'ont pu choquer personne sur vos bancs.

Ensuite une question a été posée sur un certain nombre de projets ou de programmes que vos amis et vous-même développez.

M. Jacques Baumel. C'était une question de complaisance !

M. le Premier ministre. Je pense que cette question est d'actualité, même si l'échéance qui est en cause est encore éloignée de plusieurs mois, parce que vous avez récemment publié, et fortement commenté, comme c'est tout à fait votre droit, ces programmes et ces projets.

Je vous le demande, monsieur Gaudin : les questions politiques doivent-elles être discutées au sein du Parlement de la nation ou exclusivement en dehors ? Lorsqu'il s'agit de problèmes d'actualité, il est parfaitement normal qu'ils soient abordés au sein de cette assemblée. C'est ce qui a été fait cet après-midi. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin et M. Gabriel Kaspereit. Non, car nous n'avons pas pu répondre !

M. Alain Madelin. Vous avez supprimé le droit de réponse !

M. Pierre Gascher. Ce n'est pas de la politique, c'est de la malhonnêteté intellectuelle !

M. Michel Barnier. Vous parlez tout le temps !

M. le Premier ministre. En développant ma réponse, j'ai été, mais je peux le comprendre, interrompu à de nombreuses reprises. Il est pourtant possible, et la présidence comme le Gouvernement l'ont toujours admis, de répondre par le biais d'un rappel au règlement. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Qu'est-ce que c'est que cela ? C'est un monde !

M. Philippe Séguin. Sauvez au moins les apparences !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement et le Premier ministre se sont exprimés, et ils en ont le droit.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous n'avons pas pu répondre !

M. le Premier ministre. Les incidents qui ont eu lieu ont été créés par vous, par vos interventions et interruptions. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Michel Barnier. Non, par vous !

M. René André. C'est de la provocation !

M. le Premier ministre. On ne peut pas à la fois créer des incidents et prétendre qu'on les regrette !

M. Michel Cointat. On ne les regrette pas !

M. le Premier ministre. C'est vous-même et vos amis, je le répète, qui avez créé des incidents auxquels l'institution parlementaire n'a rien à gagner. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. le président. Je vais maintenant vous donner la parole, monsieur Labbé, mais auparavant je demande à l'ensemble des membres de l'Assemblée de bien vouloir rester dans l'hémicycle. Et si vous étiez amené à faire des propositions, je les apprécierais comme président de séance.

M. Gabriel Kaspereit. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Philippe Séguin. C'est érotique !

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Nous participons cet après-midi à une bien étrange séance qui nous inspire un certain nombre de réflexions.

Elle se situe dans un climat d'aggravation de la criminalité et de l'insécurité, mais aussi de désarroi politique de la majorité et du Gouvernement, ce qui les pousse aux excès. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Lorsque nous entendons annoncer l'ouverture d'une campagne anti-droite, lorsque nous assistons à l'apparition d'une sorte de racisme anti-droite (*Mêmes mouvements*), nous avons le sentiment qu'il se passe effectivement quelque chose dans vos rangs, mesdames et messieurs de la majorité.

Monsieur Laurent Fabius, vous êtes à ce point déstabilisé (*rires sur les bancs des socialistes*) — et comment ne pas l'être quand on représente un quart des Français? — (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française — protestations sur les bancs des socialistes*)...

M. Gabriel Kasperelt. Même pas !

M. Claude Labbé. ... que vous êtes victime d'une certaine aberration.

Monsieur le Premier ministre, vous rendez-vous compte que vous venez de vous exprimer, grâce à la tolérance du président de l'Assemblée nationale, avant un président de groupe qui, légitimement, devait parler avant vous, et alors que vous ne deviez pas répondre à un rappel au règlement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Didier Chouat. C'est très intéressant, tout cela !

M. Claude Labbé. Et vous rendez-vous compte, monsieur le Premier ministre, que vous avez tenu votre long propos de cet après-midi sur le temps de parole du groupe du rassemblement pour la République? (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) Nous en sommes là !

Comment cette affaire a-t-elle commencé? Il est temps de l'expliquer. Deux membres du Gouvernement, répondant à des questions, je dirai de connivence naturelle entre la majorité et les membres du Gouvernement, se sont exprimés. Et vous avez cru devoir, ce qui est parfaitement anormal dans notre procédure...

M. Didier Chouat. Très intéressant !

M. Claude Labbé. ... prendre la parole après l'un de vos ministres qui, vous représentant, aurait naturellement dû répondre complètement à la question qui lui était posée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Il y a eu un dévoilement !

M. Yves Dollo. C'est un peu compliqué tout cela !

M. Claude Labbé. Combien de fois, lorsque nous vous avons demandé, monsieur le Premier ministre, de répondre personnellement à certaines questions qui vous gênaient, vous êtes-vous « défilé », en répliquant qu'un secrétaire d'Etat ou un ministre pouvait répondre à votre place, puisqu'il représente le Gouvernement ?

Aujourd'hui, vous avez voulu faire une véritable communication du Gouvernement. Comme le disait tout à l'heure mon collègue Jean-Claude Gaudin, il ne vous suffit pas d'avoir votre quart d'heure mensuel à la télévision, il ne vous suffit pas d'avoir le droit de parler à tout moment — vous l'avez rappelé, et c'est vrai — vous voulez maintenant utiliser le temps de parole de l'opposition pendant la séance consacrée aux questions d'actualité à l'Assemblée nationale (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), sans le regard des caméras de la télévision. Voilà où nous en sommes ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) Nous nous réservons d'en tirer un certain nombre de conséquences.

Un député socialiste. Des menaces ?

M. Claude Labbé. Monsieur le Premier ministre, vous avez joué et abusé de la sensibilité, ce que vous nous reprochez parfois de faire. Et vous avez voulu polémiquer sur un terrain où l'on ne doit s'aventurer qu'avec beaucoup de précautions. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Vous voulez exploiter à votre profit une situation dramatique, alors que vous en portez la responsabilité puisqu'il vous appartient d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre. Cela devrait vous conduire à faire preuve d'un peu plus de pudeur et de prudence.

Nous avons entendu tout à l'heure M. Pierre Joxe rendre à juste titre hommage aux policiers. Mais nous avons été acablés, monsieur le Premier ministre, lorsque vous avez demandé une minute de silence pour les victimes de différents crimes, sans y associer les policiers tués en service. Il faut réparer cet oubli.

Je demande donc, monsieur le président, que l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des policiers et des gendarmes tués en service commandé. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, je vous invite donc à observer une minute de silence. (*Mmes et MM. les députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française, puis Mmes et MM. les députés socialistes et communistes ainsi que les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

M. Guy Ducloné. Les députés de l'opposition sont vraiment de petites gens !

M. le président. Avant de donner la parole à M. le Premier ministre...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Encore !

M. Gérard Chasseguet. C'est une maladie !

M. le président. M. le Premier ministre a demandé à s'exprimer, et c'est son droit.

Je veux faire observer que nous nous efforçons de respecter le temps imparti à chaque groupe pour les questions d'actualité. Mais je publierai — même si cela ne passionne pas l'ensemble de l'opinion publique — les dépassements de temps de parole des différents groupes. On constatera que si le groupe socialiste a parfois dépassé son temps de parole, comme aujourd'hui où, y compris les réponses du Gouvernement, il a disposé de quarante minutes au lieu de trente — il en a été souvent de même pour les groupes R.P.R. et U.D.F. qui, diaposant de vingt minutes, se sont exprimés plus longtemps, trente et une, trente-deux et même jusqu'à trente-six minutes.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Ce sont les ministres qui sont trop longs !

M. le président. Je ne voudrais pas que l'opposition tente d'accréditer l'idée qu'elle est victime d'une impossibilité de s'exprimer complètement.

Lorsque nous abordons des questions de la gravité de celles qui ont été évoquées aujourd'hui, la violence ou les crimes racistes, nous nous honorerions tous en faisant preuve du plus grand sang-froid.

Et je ferai remarquer que, lorsque j'ai répondu à la demande du Premier ministre, j'ai bien précisé que nous allions observer une minute de silence à la mémoire des victimes de la violence et pour exprimer la profonde réprobation de toute l'Assemblée.

Il va de soi que cet hommage s'adressait à toutes les victimes, à commencer par nos policiers. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Kasperelt. Cela nous manquait !

M. le Premier ministre. Je ne l'avais pas vraiment demandée mais enfin...

Messieurs de l'opposition, vous ne pouvez pas à la fois me reprocher de ne pas m'exprimer quand je ne m'exprime pas et de m'exprimer quand je m'exprime. Cela fait beaucoup !

M. Gabriel Kasperelt. Ne jouez pas sur les mots !

M. le Premier ministre. Je voulais simplement dire à M. Labbé que nous n'avons vraiment pas de chance : quand je m'exprime à l'Assemblée nationale, il s'en va ; et quand je m'exprime à la télévision et qu'il a la possibilité de me répondre, il ne vient pas. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je souhaite seulement, pour que nous puissions progresser, que la prochaine fois que je parlerai à l'Assemblée nationale, il veuille bien rester, et que, le cas échéant, la prochaine fois qu'il me sera donné la possibilité de m'exprimer à la télévision, il veuille bien répondre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kasperelt. Répondez quand on vous interroge !

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures dix sous la présidence de M. Raymond Douyère.)

PRESIDENCE DE M. RAYMOND DOUYERE,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2365).

Rappels au règlement.

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article ?

M. François d'Aubert. Sur l'article 50.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, ce matin, nous vous avons écoutée avec attention. Or — peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler — nous n'avons pas trouvé trace de projet industriel dans votre long discours, plein de statistiques partiales, statistiques trop nombreuses et qui empêchent de voir le fil directeur de votre politique, au demeurant très hypothétique.

M. Bruno Vennin. C'est un rappel au règlement, ça ?

M. François d'Aubert. Mais mon rappel au règlement porte sur un autre point. Il concerne un événement extrêmement grave qui est intervenu ce matin en conseil des ministres : le limogeage du gouverneur de la Banque de France. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Bruno Vennin. Quel rapport avec le débat ?

M. le président. Monsieur d'Aubert, vous avez invoqué l'article 50, qui concerne la tenue des séances. Je vous demande de vous y tenir, sinon je vous retirerai la parole.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. François d'Aubert. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'interprétation de l'article 50 du règlement...

M. le président. Il concerne la tenue des séances. Par conséquent, ou bien vous vous exprimez sur la tenue des séances, ou bien je vous retire la parole. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je crois qu'il y a encore une certaine liberté de parole ici.

M. le président. Tout à fait.

M. François d'Aubert. A propos de la tenue des séances, je rappellerai que M. le Premier ministre a tout à l'heure dévergondé le système des questions au Gouvernement. Il n'a pas, en effet, répondu à une question précise, il a tout simplement fait de la polémique vis-à-vis du programme de l'opposition. Ici, nous ne faisons pas de polémique, nous posons des questions précises. C'est ce que je fais à l'intention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Le conseil des ministres, je le répète, a pris ce matin une décision extrêmement grave en limogeant le gouverneur de la Banque de France. (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Bavardage !

M. François d'Aubert. Ce limogeage peut avoir des conséquences extrêmement graves sur la tenue du franc, ce qui est important — je pense, madame le ministre, que vous n'en doutez pas une seconde — pour notre commerce extérieur et pour l'avenir des entreprises.

Ma question est très simple : pour quelles raisons le Président de la République et le Gouvernement ont-ils décidé de limoger M. de La Genière ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Germon. Il fallait le demander lors des questions d'actualité !

M. le président. Monsieur d'Aubert, les rappels au règlement s'adressent au président, et non pas aux membres du Gouvernement. C'est donc moi qui vous répondrai.

Vous interrogez Mme le ministre sur une décision du conseil des ministres. Elle aura loisir de vous répondre, si elle le désire, à la faveur d'une question intéressant le budget de son ministère. Je note toutefois que vous pouviez tout aussi bien l'interroger à l'occasion des questions au Gouvernement. Vous ne l'avez pas fait. C'est que vous n'étiez pas tellement pressé d'avoir la réponse.

La parole est à M. Alain Madelin, pour un rappel au règlement.

M. Alain Madelin. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 50, et j'entends vous interroger personnellement, monsieur le président, sur un point de procédure.

Nous avons assisté, cet après-midi, à un très grave détournement de procédure. Le Premier ministre, qui avait en l'occurrence dépeuplé le « look » Fabius pour se rapprocher du « look » Mauroy, a utilisé les questions au Gouvernement pour se lancer dans des tirades soigneusement rédigées à l'avance communiquées à la presse, ce qui nous aurait certainement fait dans le cadre, semble-t-il, d'une offensive idéologique.

Nous n'avons pas l'intention de polémiquer sur ce détournement de procédure. Mais, pour nous permettre d'en tirer toutes les conséquences et d'examiner les très graves accusations qui ont été portées contre l'opposition sans qu'elle puisse répondre, compte tenu de l'organisation même des questions au Gouvernement, il est extrêmement important que nous puissions disposer du texte de l'intervention du Premier ministre. Or, il ne l'a pas communiqué à la presse, ce qui nous aurait certainement fait gagner du temps.

M. Bruno Vennin. Vous le lirez dans le *Journal officiel* !

M. Alain Madelin. Nous pouvons, certes, consulter le compte rendu sommaire qui est diffusé par les télécopieurs, mais il ne rend pas compte de la « richesse » si, je puis dire, de l'intervention du Premier ministre.

Monsieur le président — avant, éventuellement, que nous n'allions plus loin, avec les membres de mon groupe et ceux de l'opposition tout entière en ce qui concerne les conséquences que nous devons tirer de ce qui s'est passé — pouvez-vous nous indiquer à quelle heure nous pourrions disposer du compte rendu analytique des débats, qui nous permettra d'avoir une opinion sur les accusations portées par le Premier ministre ?

M. le président. Monsieur Madelin, comme d'habitude, vous pourriez consulter le compte rendu analytique à la fin de la séance, c'est-à-dire dans deux heures environ. Vous le savez très bien.

Nous en venons à la discussion du projet de loi de finances...

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, j'avais demandé la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Il ne m'avait pas semblé. Toutefois, avec beaucoup de mansuétude, j'accepte de vous donner la parole.

La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Toubon. Je me fonde sur l'article 19 bis de l'instruction générale du bureau.

Si j'ai bien compris, la retransmission en direct de séances de l'Assemblée nationale est désormais l'occasion pour le Gouvernement et pour le Premier ministre, ancien secrétaire particulier du premier secrétaire du parti socialiste, de tenir dans l'hémicycle du Palais-Bourbon des séances du comité directeur du parti socialiste. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Vous perdez votre sang-froid !

M. Jacques Toubon. Pouvez-vous nous dire, monsieur le président, quel caractère réglementaire présentent, d'une part à l'égard de la procédure des questions au Gouvernement, d'autre part au regard des règles qui régissent la retransmission télévisée de nos débats, en particulier des séances de questions au Gouvernement, des interventions du Premier ministre qui viennent doubler les réponses des ministres et qui lui donnent en fait l'occasion de se livrer, en direct à la télévision, à ce que j'appellerai des déclarations de politique générale, si je veux être aimable, et des communications devant le comité directeur du parti socialiste, si je veux décrire exactement ce qui s'est passé.

Nous ne sommes pas ici la représentation de partis politiques, dont les règles de fonctionnement sont définies par l'article 4 de la Constitution. Nous sommes 491 représentants de la nation, et le Premier ministre ne représente pas le Gouvernement du parti socialiste. Il est, ou devrait être, le Gouvernement de la France, et je trouve non seulement antiréglementaire, mais honteuse, l'attitude qu'il a adoptée cet après-midi avec le concours de

la présidence de l'Assemblée nationale, du président de l'Assemblée nationale. Ce qui s'est passé, monsieur le président, non seulement n'est pas régulier, mais de plus n'est pas *fair play* à l'égard des règles de la démocratie. Le Premier ministre, manifestement, a une paranoïa électronique : dès qu'il voit une caméra, il parle. Ce n'est pas conforme aux règles de la démocratie. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Bruno Vennin. En matière de paranoïa, vous êtes orfèvre !

M. Claude Germon. Vous avez été touché !

M. le président. Premièrement, monsieur Toubon, l'article 19 bis de l'instruction générale du bureau auquel vous avez fait référence concerne l'enregistrement audiovisuel des débats par l'Assemblée elle-même, et non pas leur diffusion à la télévision.

Deuxièmement, selon l'article 31 de la Constitution « Les membres du Gouvernement ont accès aux deux assemblées. Ils sont entendus quand il le demandent. Ils peuvent se faire assister par des commissaires du Gouvernement ». Mais peut-être avez-vous oublié l'article 31 ? (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Par conséquent, chaque fois qu'un membre du Gouvernement — et, a fortiori, le Premier ministre — demande à s'exprimer, il peut le faire en toute liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, je m'attriste de vous voir dénaturer ainsi la portée des textes. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Selon l'article 31 de la Constitution, les membres du Gouvernement ont, en effet, accès aux deux assemblées et y sont entendus quand ils le demandent. Il n'y a donc aucun obstacle pour le Gouvernement à se faire entendre quand il le souhaite. Dès lors, utiliser la procédure des questions au Gouvernement comme il l'a fait cet après-midi revient à interdire aux parlementaires de s'exprimer autant qu'il était prévu.

Pour ce qui me concerne, je veux simplement exprimer mon étonnement devant ce qui s'est passé. Mon président de groupe, M. Gaudin, souhaitait dire quelques mots. Tout naturellement, j'avais accédé à sa demande. Or M. le président de l'Assemblée, en vertu de l'interprétation qu'il fait du règlement, n'a pas eu de voir lui donner la parole.

Je ne comprends pas pourquoi, après avoir refusé d'accorder la parole à M. Gaudin, il ne me l'a pas redonnée et a considéré comme nul tout le temps de parole du groupe U.D.F.

Mme Colette Goeuriot. Vous étiez partis !

M. Emmanuel Hamel. C'est une attitude tout à fait incorrecte et j'élève une protestation, car nous avons été privés de notre possibilité de nous exprimer, ce qui n'est conforme ni à l'esprit du règlement ni à sa lettre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme Colette Goeuriot. Vous étiez partis ! Vous dites n'importe quoi !

M. le président. Monsieur Hamel, j'étais présent en séance lors des questions au Gouvernement. Je crois me souvenir que M. Mermaz vous a proposé de prendre la parole...

M. Claude Germon. Et avec insistance !

M. le président. ... mais que le président de votre groupe n'a pas voulu vous laisser parler. A la suite de cet incident, vous avez quitté l'hémicycle. Tout votre temps de parole a donc été considéré comme écoulé, bien évidemment.

M. Emmanuel Hamel. Nous avons quitté la séance après que M. le président de l'Assemblée nationale eut retiré la parole à l'ensemble de notre groupe !

M. le président. J'étais présent comme vous. La télévision a enregistré les débats. Vous pourriez vous y référer, de même qu'à l'enregistrement effectué par l'Assemblée nationale.

M. Emmanuel Hamel. La parole ne nous a pas été donnée !

M. le président. Nous n'avons intérêt, ni les uns ni les autres, à multiplier ainsi les rappels au règlement. Nous avons à examiner un budget très important pour la nation : il serait utile de reprendre sa discussion.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Puisque vous le souhaitez, je vous la donne.

M. François d'Aubert. Nos questions restant sans réponse, je demande une suspension de séance de cinq minutes pour réunir mon groupe. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Claude Germon. Sabotage !

M. le président. Votre groupe n'a pas fait parvenir de mandat à la présidence. Je ne puis donc accéder à votre demande. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Louis Masson. Très bien !

M. Alain Madelin. C'est scandaleux !

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR (Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

La parole est à M. Noir, premier orateur inscrit.

M. Michel Noir. Monsieur le président, madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, mes chers collègues, « Ce n'est pas d'une crise, c'est d'une véritable révolution industrielle qu'il s'agit » : ainsi s'exprimait, le 11 octobre dernier, M. Laurent Fabius.

Bon diagnostic, qui nous incite à être d'autant plus sévères quant à la capacité du Gouvernement à faire face à cette révolution industrielle.

Faute d'une véritable volonté et du courage de décider hors les intérêts politiques, géographiques ou les pressions syndicales, en matière de restructurations, vous faites, madame le ministre, du sur place en y épuisant l'essentiel de vos ressources.

Tout aussi importantes sont les masses financières nécessaires pour combler les gouffres financiers du secteur nationalisé. Est-il une preuve plus éclatante que l'Etat ne sait pas et, donc, ne devrait pas être gestionnaire de l'industrie ?

Comment, dès lors, préparer cette troisième révolution industrielle, comment préparer le futur lorsque plus de 90 p. 100 du budget dont vous avez la responsabilité est consacré à des déficits ou à des restructurations qui n'avancent pas ?

Le surplace des restructurations, le lourd bilan du secteur nationalisé, l'immense sacrifice du futur : tels sont bien, malheureusement, les trois traits dominants de votre politique.

Le surplace des restructurations industrielles, tout d'abord.

Certes, nous l'avons dit à plusieurs reprises, en matière de textile, l'opération a été en partie réussie et est sur la bonne voie. Mais, pour les autres secteurs — sidérurgie, chantiers navals, etc. — vous portez la lourde responsabilité de l'aggravation des difficultés.

Madame le ministre, les restructurations avaient commencé avant 1981. Vous n'êtes pas sans savoir que dans la sidérurgie, par exemple, 50 000 emplois avaient disparu, au rythme de 10 000 ans par an, dans la période de 1976 à 1981, en fonction des impératifs de cette industrie. De la même manière, les charbonnages avaient commencé leur restructuration.

Et puis, il y eut le coup d'arrêt de 1981, la grande illusion du plan acier de 24 millions de tonnes, établi par M. Mauroy, la grande illusion du plan charbonnier de 30 millions de tonnes, avec pour conséquence une productivité qui a chuté, des déficits qui ont augmenté, jusqu'à atteindre en 1984 près de 14 milliards pour la seule sidérurgie.

Il semble, madame le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, que vous ayez désormais accepté le caractère inéluctable de ces restructurations. Malheureusement, la façon dont vous les abordez appelle certaines critiques.

D'abord, vous n'avez pas le courage d'aller jusqu'au bout et de traiter les causes réelles. Le meilleur exemple en est la construction navale. Les mesures que vous avez prises sont tardives. Elles sont fort coûteuses : 5 milliards de francs, ce qui est considérable par rapport à 22 000 salariés. Et, malgré la limitation du volume de production que vous avez décidée, trois questions essentielles restent sans réponse. D'abord, le nombre de sites ; à l'évidence, cinq sites, c'est trop. Ensuite, la nécessaire concurrence des arsenaux et des chantiers navals, car il faudra bien ouvrir les arsenaux à la concurrence des chantiers navals civils. Enfin, la spécialisation des chantiers — question qui vous avait d'ailleurs été posée par le C. I. R. I.

Dans certains cas, vous utilisez des subterfuges en transférant le problème d'une entreprise à l'autre. Le meilleur exemple en est bien le contrat signé entre les Charbonnages de France et E. D. F. Faute d'avoir, depuis trois ans, été rigoureux pour le charbon, vous vous trouvez aujourd'hui confrontés à un immense problème d'emploi et vous imposez à l'E. D. F. des

emplois supplémentaires, des achats supplémentaires et des prix de revient hors concurrence, alors que cette entreprise est déjà très endettée.

Parfois, vous préférez laisser pourrir les dossiers. L'exemple de la machine-outil vient tout de suite à l'esprit. Certes, vous avez tenté des regroupements, qui étaient indispensables, mais les pertes restent lourdes. Les sociétés M. L. F. et Intel-automatisme en sont quasiment réduites à une situation de commandite publique, aux frais des contribuables. En tout état de cause, il n'y a pas de cohérence entre ce semblant de plan machine-outil et le plan productique, affiché comme l'un des grands objectifs du 9^e Plan.

Parfois — et c'est plus grave — vous méconnaissiez l'intérêt général. Et je pése mes mots. Trois dossiers en sont malheureusement la preuve : Manufrance, La Chapelle-Darblay et Creusot-Loire.

Pour Manufrance, où les frais de personnel dépassent de 20 p. 100 le chiffre d'affaires, l'acharnement thérapeutique, pour des raisons exclusivement politiques et syndicales, dépasse tout entendement.

Pour La Chapelle-Darblay, le Premier ministre est en cause. Et, en disant cela, je ne pense pas à la Communauté européenne car nous autres, gaullistes, nous n'avons jamais eu pour habitude de recevoir des leçons d'ailleurs. Mais il faut bien reconnaître que la mobilisation de 3,2 milliards de francs au profit d'une personne physique, qui représente des intérêts étrangers et dans des conditions qui ont dépassé, j'imagine, toutes les procédures financières, est grave. Cela représente une aide de 3,4 millions de francs par salarié, soit trente-deux années de salaire. Ne pensez-vous pas que certains salariés d'entreprises en difficulté et certains chômeurs s'interrogent sur cette sorte de justice à deux têtes en ce qui concerne la résolution des problèmes d'entreprise ?

M. Francis Geng et M. Henri de Gastines. Très bien !

M. Michel Noir. Enfin, Creusot-Loire a été victime du jeu subtil que se livraient M. Delors et M. Fabius. Chacun refusant de céder à l'autre, la prise de décision a été retardée de plus en plus. Et ce qui eût coûté aux contribuables français 400 millions de francs coûtera en fait entre 5 et 6 milliards. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Bruno Vennin. Ce n'est pas sérieux ! Vous ne connaissez pas le dossier !

M. Michel Noir. Nous y reviendrons dans la suite du débat. Je suis chargé, au sein du R. P. R., des questions industrielles. Vous pensez bien que j'étudie en détail chacun de ces dossiers !

Le bilan du secteur nationalisé est lourd. Il a coûté 20 milliards de francs en 1982. Certes, nous en serons à 18,75 en 1983, mais les entreprises publiques restent un gouffre financier. Neuf sur douze sont en déficit, et les résultats de 1984, pour certaines d'entre elles, risquent d'être catastrophiques. J'ai parlé de la sidérurgie. Renault affiche 8 milliards — d'après la C. G. T., ce serait même 10 milliards !

Encore faudrait-il, pour bien apprécier ces résultats du secteur nationalisé, tenir compte de certaines pratiques, telles que par exemple la cession d'actifs, en violation complète de la Constitution — j'ai interrogé sur ce point le Président de la République, puisqu'il est le garant de nos institutions, mais il ne m'a pas répondu — car, en vertu de son article 34, un actif d'une entreprise publique ne peut pas être cédé, sauf par le vote d'une loi. Nous attendons cette loi de « respiration » du secteur public. Jusque-là, toutes les décisions de cession d'actif sont totalement inconstitutionnelles.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Michel Noir. Le Gouvernement accepte cette situation sans broncher. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Adrien Zeller. Il viole la Constitution !

M. Michel Noir. Un autre subterfuge pour afficher des résultats qui ne soient pas trop mauvais consiste à provisionner en dessous de la réalité ou, éventuellement, de se céder, de groupe à groupe, des actifs de telle sorte que l'on soit pas obligé de consolider. C'est tellement facile !

Par ailleurs, les entreprises publiques subissent les conséquences de certaines erreurs stratégiques. Nous ne reparlons pas des choix aberrants effectués pour la sidérurgie ou les charbonnages.

Que dire, surtout, du « jeu de mécano », de ces accords franco-français, alors qu'il aurait fallu, dans bien des cas, adopter une stratégie mondiale, fondée sur des accords avec des partenaires européens ? On le voit bien avec l'accord Thomson-C. G. E. sur les télécommunications, qui a, semble-t-il, eu pour première conséquence un recul sensible sur les mar-

chés internationaux. Que dire du choix de mauvais partenaires ? C'est ce que l'on voit, hélas ! dans le domaine de l'électronique grand public, où l'acquisition de Telefunken par Thomson se traduit par de sérieux problèmes de rationalisation ? Quant à l'accord avec J. V. C., nous savons que c'est le Gouvernement lui-même qui l'a empoisonné en imposant un partage de fabrication en deux ailes, alors que c'est une absurdité économique.

Le dernier aspect de la gestion du secteur nationalisé est grave sur le plan politique et sur le plan éthique : ce sont les faux-semblants sociaux et l'injustice d'une France à deux vitesses. Du fait de la politique de développement incontrôlé des préretraités qui a été menée, nous sommes passés, entre mai 1981 et juin 1984, de 260 000 préretraités à plus de 750 000. Belle manière de résoudre les problèmes que de considérer que des hommes âgés de cinquante-deux ou cinquante-trois ans doivent partir à la retraite !

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Michel Noir. La façon dont certains dossiers sociaux sont traités et l'espèce de « mise en vitrine » de telle ou telle entreprise sont également critiquables. Prenons l'exemple de l'automobile et de Renault. Le président Hanon parle de « nouveaux concepts sociaux de solidarité ». Belle formule ! Cela signifie simplement que, par le biais de contrats de conversion, on va mettre en formation des gens, sans d'ailleurs s'être assuré — et on l'a constaté depuis dix-huit mois chez Citroën — qu'ils ont la capacité d'entrer dans de tels processus de formation, en leur faisant croire qu'ils trouveront un emploi à l'issue des douze mois. En fait, rien ne le garantit. On aura simplement leurré les gens et, bien sûr, résolu en partie le problème des statistiques du chômage.

M. Adrien Zeller. Jusque après mars 1986 !

M. Michel Noir. Tout cela, madame le ministre, a un coût, alors que chaque mois 35 000 à 40 000 salariés perdent leur emploi et viennent grossir le nombre des chômeurs, sans bénéficier en aucune manière d'un tel traitement.

On pourrait aussi évoquer le sort déplorable des sous-traitants des entreprises publiques, qui, pour essayer de maîtriser leurs problèmes financiers, n'hésitent pas à rapatrier chez elles toute une série de travaux et privent ainsi de commandes nombre de petites et moyennes entreprises sous-traitantes, lesquelles se trouvent, de ce fait, confrontées à des difficultés majeures.

Enfin, troisième volet de votre politique : l'immense incapacité à préparer le futur, l'immense sacrifice du futur.

Le Gouvernement et le Premier ministre ne cessent de parler de modernisation. Il y a deux ans, on ne parlait que de filières. Ce slogan est révélateur d'une politique.

Si l'on cherche dans votre budget ce qui devrait être porteur d'avenir, on s'aperçoit malheureusement que l'on vous a pratiquement dépourvu de tout. (*Sourires.*) On vous a d'abord retiré d'un coup toute la filière électronique. On vous enlève ensuite, sournoisement, la productique, puisque c'est La Chapelle-Darblay qui va consommer les crédits. On vous retire ensuite, un peu plus lentement certes, les crédits destinés à la maîtrise de l'énergie et des matières premières. C'est une sorte de strip-tease budgétaire auquel on se livre à votre égard. (*Rires.*)

M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie. M. Noir a des fantômes !

M. Michel Noir. On finit par se demander ce qu'il vous restera pour préparer le futur et relever le défi des nouvelles technologies.

Derrière ces effets d'annonce, il y a la réalité. Le président Mitterrand avait annoncé 140 milliards de francs sur cinq ans pour l'électronique. M. Chevènement avait parlé, lui, de 10 milliards de francs par an. Aujourd'hui, ce n'est même pas 4 milliards de francs, puisqu'il faudrait retirer les 1,6 milliard de francs destinés à Bull ou à la C. G. T. et qui serviront non à investir pour le futur, mais à combler le trou. L'aide à la filière électronique sera donc inférieure à 3 milliards de francs, alors que c'est dans ce secteur que se livreront demain les grandes batailles et que ce sera l'un des seuls secteurs créateurs d'emplois.

En matière de productique, je pourrais vous infliger la même démonstration. La situation est même encore plus grave, car on assiste à un tour de passe-passe budgétaire. En effet, sur le chapitre 04-92, les crédits qui étaient destinés à la productique seront totalement consommés par La Chapelle-Darblay.

Les matériaux composites, on n'en parle même pas. Je ne sais pas où sont les crédits. S'il en existe, madame le ministre, dites-nous où ils figurent !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Noir.

M. Michel Noir. Pour préparer le futur, l'essentiel, c'est la ressource humaine. Pour cela, il faut « préparer » les hommes par un immense effort d'enseignement technique et technologique. Dans ce domaine — M. Chevènement a dû lui-même faire ce constat — les efforts mobilisés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Mon dernier point sera consacré aux graves insuffisances de l'investissement. Certes, celui-ci repart, mais lorsqu'on a fait moins huit ou moins douze pendant trois ans de suite...

M. Bruno Vennin. Pendant dix ans de suite !

M. Jean-Claude Porthault. Qui « on » ?

M. Michel Noir. ... ne nous étonnons pas que le taux de l'investissement de remplacement augmente !

Madame le ministre, il convient d'être modeste et lucide. Une politique industrielle ne peut reposer que sur la dynamique des entreprises, qui, allégées de contraintes et de charges paralysantes, seraient capables de se battre, d'investir, d'exporter, d'innover et de former les hommes. Autant dire qu'une politique industrielle ne peut qu'être le fruit d'une bonne politique économique reposant sur la confiance, la liberté d'entreprendre et le refus de l'interventionnisme tatillon de l'Etat. Autant de conditions qui ne sont pas remplies, autant de propositions que le rassemblement pour la République formule. C'est là une divergence de fond qui explique que nous rejetions et votre politique et votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Adrien Zeller. Excellente réponse à Fabius !

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a un peu plus d'un an, le 11 octobre 1983, lors du débat sur la politique industrielle, le groupe communiste rappelait trois idées fortes auxquelles nous restons très attachés.

En condamnant, en 1981, la politique de déclin de notre économie conduite des années durant par la droite, les Français et les Français attendaient de la gauche qu'elle fasse de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage une priorité du redressement du pays.

Le Gouvernement se devait de rénover et de développer l'industrie française en jetant les bases d'une nouvelle croissance par la mise en œuvre de solutions porteuses d'efficacité économique, de progrès social et de coopération fructueuse avec les autres peuples.

Enfin, la réalisation de tels objectifs exige l'intervention active du monde du travail dans la diversité des catégories qui le composent.

Lors de ce même débat d'octobre 1983, nous avons apprécié les nombreuses mesures prises depuis 1981 en les rapportant à l'état de délabrement dans lequel la politique antérieure avait plongé l'industrie française.

Pourtant, déjà, nous faisons le constat de résultats non satisfaisants. Nous notons que la production industrielle ne progressait pas depuis le second semestre de 1982, que la baisse du déficit du commerce extérieur était moins due au redressement de notre industrie qu'à l'arrêt de la croissance.

Par ailleurs, nous avons à l'époque souligné que la poursuite de notre endettement extérieur rendait précaires les améliorations de certains indices économiques.

Depuis le début de l'année 1984, la situation s'est considérablement aggravée. Après avoir été contenu sur la crête des 2 millions, le chômage progresse, de nombreux licenciements sont programmés.

C'est à nouveau la perte de nombreux emplois industriels, l'adoption de plans de récession dans la sidérurgie et dans les mines.

A ce sujet, la part du charbon national dans la consommation de charbon diminue d'une façon inacceptable. Aussi, notre groupe vient de demander que l'Assemblée nationale débâte sur la politique énergétique, et notamment charbonnière. Notre groupe propose également une commission d'enquête parlementaire sur le coût d'extraction du charbon français.

L'aggravation de la situation, c'est aussi la caution publique à l'affaiblissement de certains secteurs déterminants comme l'automobile, l'abandon de certains objectifs de reconquête du marché intérieur. C'est l'acceptation de faiblesses dommageables de notre industrie face à la domination étrangère, notamment des Etats-Unis ou du Japon. Nous nous inquiétons du démantèlement ou de l'affaiblissement de trop de bureaux d'études, de sociétés d'ingénierie, qui constituent l'élément premier décalé de l'innovation de l'investissement et de la modernisation. Ma collègue Adrienne Horvath évoquera tout à l'heure l'inquiétante situation faite au bureau de recherche géologique et minière.

Ainsi, de nombreux salariés de l'industrie sont confrontés à une offensive générale de la part des directions d'entreprises et du patronat contre leur emploi, leur pouvoir d'achat, leurs conditions générales de travail. Cette offensive est fréquemment placée sous le thème de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de la modernisation de l'appareil industriel. En fait, très souvent, la recherche de compétitivité se limite à la réduction des charges salariales et des effectifs industriels.

La modernisation n'est trop souvent que l'habillage de la décision du patronat de refuser les investissements nécessaires au renouvellement de l'outil.

Nous nous inquiétons de nous retrouver, peu à peu, dans une situation de déclin de notre industrie, de retour à la politique néfaste des créneaux. Le recul du déficit de notre commerce extérieur ne provient-il pas, pour une part, d'une baisse du pouvoir d'achat et de l'investissement ?

Dans le même temps, d'autres caractéristiques apparaissent. C'est ainsi que le taux de marge des entreprises est passé de 24,6 p. 100 en 1980 à 26,7 p. 100 en 1984. Ce qui fait dire que les entreprises qui ont déjà retrouvé leurs niveaux de marge d'avant le second choc pétrolier devraient, en 1985, retrouver leurs niveaux de marge de 1973.

Parions net : les profits ont augmenté, le capital se reconstruit pendant que l'Etat doit assurer un financement public toujours plus important de l'industrie, sans pour autant que cela se traduise par l'essor de l'investissement et la création d'emplois.

Aussi, madame le ministre, la réelle modernisation se trouve-telle bloquée par le gel de l'investissement dans les entreprises et pour la masse des salariés, la compétitivité est trop souvent synonyme de licenciement et de démantèlement.

Le mécontentement des travailleurs grandit. Nous le comprenons et nous soutenons les luttes que les salariés engagent.

La gauche n'a pas été élue pour faire un nombre plus grand de chômeurs que la droite, ni pour faire accepter les licenciements, le déclin de certains secteurs industriels, la perte du pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

Depuis 1980, le budget de l'industrie a vu ses crédits multipliés par dix.

Cette année, à structure comparable, votre budget augmenté de 5,9 p. 100. Mais il faut tenir compte que, pour l'essentiel, ces sommes iront à des secteurs et des régions en difficulté ; en définitive, elles serviront pour une part à financer des licenciements et ne seront pas disponibles pour la modernisation.

D'autre part, le manque de suivi et de contrôle nuit à l'efficacité de certaines aides financières publiques. Votre ministère se doit d'être attentif aux alertes des organisations syndicales dans ce domaine.

En ce qui concerne les pôles de conversion, les financements publics ne sont pas toujours utilisés aux fins initialement prévues et il est difficile de voir leur traduction réelle en termes de créations d'entreprises et de créations d'emplois.

Certes, le Gouvernement ne dispose pas de tous les leviers de commande — nous savons mesurer la puissance du C. N. P. F. Il dispose néanmoins de moyens puissants pour promouvoir une politique industrielle qui réconcilie réellement l'économique et le social.

Les moyens qui nous paraissent décisifs sont au nombre de trois.

Le secteur public industriel peut et doit apporter une contribution décisive au redressement de notre industrie et au rétablissement de notre balance commerciale. Encore aujourd'hui, comme en 1981, nous en sommes profondément convaincus. Encore faudrait-il que les entreprises nationalisées fonctionnent d'une façon différente. En réalité leurs choix sont fréquemment déterminés par les seuls critères de la rentabilité financière à court terme : cela conduit les entreprises à fonctionner comme dans le passé.

Le transfert à la collectivité de la propriété de ces entreprises permet, certes, des améliorations, que nous avons saluées et soulignées dans leur temps, mais ne conduit pas à des stratégies différentes et à des critères de gestion autres.

Au contraire, les investissements massifs de nos entreprises publiques à l'étranger, et en particulier aux Etats-Unis, conduisent à cette situation regrettable où des entreprises nationalisées françaises entrent dans la concurrence internationale avec les mêmes critères que les multinationales privées.

Redresser notre industrie, améliorer ses performances implique que l'on décide de mettre au premier plan l'investissement sur l'homme, de former les hommes et les femmes aux nouvelles technologies, de construire de nouveaux rapports avec les petites et moyennes entreprises et non pas que l'on revole à leur détriment les conditions de règlement. Cela implique aussi, pour nos entreprises publiques, de faire un effort décisif dans la reconquête du marché intérieur et dans la lutte contre le chômage.

La modernisation de notre industrie nécessite une mobilisation considérable de capitaux dont il faut s'assurer qu'ils sont bien affectés à ces deux objectifs.

A cet égard, je rappelle ce que le groupe communiste réclame depuis longtemps, une réelle transparence des aides financières à l'industrie et une démocratisation des procédures s'appuyant sur l'information, la concertation des comités d'entreprise, des élus et exécutifs régionaux.

Les finances publiques ne peuvent se substituer au capital privé. Il faut exiger un effort soutenu des actionnaires en contrepartie de toute aide publique.

Pour réussir, toute politique industrielle doit s'appuyer sur un large soutien des salariés. La compétitivité et la modernisation de l'industrie ne se fera pas sans eux et encore moins contre eux.

Le secteur public se devrait d'être exemplaire en ce domaine. Ce n'est malheureusement pas le cas. Là comme ailleurs les salariés, les syndicats, enregistrent un écart considérable entre les intentions affirmées, les textes votés et la réalité quotidienne des entreprises.

Madame le ministre, le vote négatif du groupe communiste portera moins sur le budget proprement dit que sur la politique industrielle que le Gouvernement conduit.

Au-delà de ce vote, nous n'entendons pas accepter l'aggravation des difficultés. Nous voulons rapprocher, rassembler dans l'action ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs et cadres, pour intervenir et favoriser d'une gestion plus démocratique et plus efficace des entreprises. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'avait pas fallu moins de quatre mois de débats parlementaires pour que le Gouvernement et sa majorité nous expliquent et nous démontrent pourquoi et comment les nationalisations allaient devenir le fer de lance de notre économie, la force de frappe dont avait parlé le Président de la République.

Trois ans après, il n'aura pas fallu moins de mille pages pour que le Haut conseil du secteur public nous apporte l'heureuse nouvelle.

Le pronostic est confirmé : les entreprises nationalisées connaissent enfin la réussite et le succès. Et comme une bonne nouvelle ne va jamais seule, le ministre de l'économie, des finances et du budget s'en va répétant que l'industrie française se redresse, réinvestit, exporte, fait à nouveau des bénéfices. Bref, que tout va bien dans la meilleure des France socialistes.

M. Guy-Michel Chauveau. Il a simplement dit que cela allait mieux !

M. Charles Millon. Les chiffres et les faits sont là, incontournables, comme aurait dit M. Delors. Aussi m'en tiendrai-je aux chiffres et aux faits puisque le mot d'ordre qui anime aujourd'hui l'action du Gouvernement est celui de la vérité.

La vérité des chiffres d'abord : les cent milliards des entreprises publiques. Pardonnez-moi d'y revenir avec la même insistance depuis trois ans, au risque de me voir traiter d'expert comptable, mais la question que les Français sont en droit de se poser est celle-ci : combien coûtent les entreprises nationalisées ? La question revêt une importance d'autant plus grande qu'en ces temps de rigueur budgétaire les Français, condamnés à l'austérité, ne sauraient admettre le gaspillage ou la mauvaise utilisation des deniers publics.

Or les sommes en cause sont considérables.

D'abord, le coût « officiel » des nationalisations de 1982 atteint déjà près de 28 milliards de francs. Il est estimé à 7,5 milliards pour 1985, c'est-à-dire l'équivalent de l'impôt téléphone.

Ensuite, le coût de l'ensemble des fonds versés aux entreprises publiques — subventions d'exploitation, concours en capital, prêts du F.D.E.S. — atteindra officiellement 91,4 milliards en 1985, soit une hausse de 62 p. 100 en trois ans.

A ces coûts « officiels », il faut ajouter, malheureusement, le montant des pertes et des déficits d'exploitation : 20 milliards de francs en 1985 selon les prévisions. Ce qui nous donne un total de 100 milliards de francs, soit plus de la moitié de l'impôt sur le revenu, soit encore les deux tiers du déficit budgétaire.

Cent milliards de francs, tel est aujourd'hui le chiffre qu'aucun de nos cinq ministres de l'industrie n'a pu ou voulu fournir au Parlement.

A quoi sert tout cet argent dépensé pour constituer une ruineuse force de frappe économique dont, sincèrement, je n'ai pu encore admirer l'efficacité ?

Voyons les faits.

La vérité des faits nous conduit à constater que les mythes ont la vie dure. Nous sommes quelques-uns à avoir tenté depuis trois ans de démontrer que les nationalisations, pure caprice idéologique, constituent à la fois une erreur économique et un mensonge social. Sans doute, comme ce personnage de Kafka

qui frappe sa vie durant à une porte qui ne s'ouvre jamais, n'avons-nous pas été assez persévérants. Car aujourd'hui comme hier, le Gouvernement et sa majorité continuent de croire aux effets miraculeux de la solution : bénéfices, investissements, progrès social.

Considérons ce qui se passe. Ça y est, on nous l'a annoncé : les entreprises nationalisées sortent du « rouge ». Tous les Français, quelle que soit leur opinion, ne peuvent que s'en réjouir. Si le fardeau du secteur public s'allège un peu, si les déficits s'estompent, ce sera toujours cela de moins à supporter. Je m'en réjouis d'autant plus que les bons résultats prêtés aux entreprises nationalisées démontrent, à y regarder de près, la totale inanité des nationalisations.

Ainsi, Pechiney et Rhône-Poulenc, les deux bons élèves des nationalisées — que vous avez cités ce matin même, madame le ministre — doivent leurs meilleurs résultats, non pas à la vertu des nationalisations, mais à l'évolution de la conjoncture mondiale. Ce n'est pas moi qui parle, ce sont leurs présidents directeurs généraux.

Selon M. Besse lui-même, le patron de Pechiney, le redressement de la société est imputable pour 60 p. 100 au retournement de la conjoncture mondiale, pour 10 p. 100 à l'évolution du dollar et, pour les 30 p. 100 restants, à l'abaissement des coûts de production, lequel abaissement, vous le savez, est imputable en tout premier lieu au tarif tout à fait privilégié consenti par E. D. F., autre entreprise publique qui, il est vrai, n'est plus à un déficit près. Dans les transferts de déficits qui servent à fabriquer de faux bénéfices, on en connaît un bout !

Pour Rhône-Poulenc, le résultat est analogue. Les constats ont été faits, là aussi, par la direction même de l'entreprise : reprise de la consommation mondiale et transferts juteux, par cession d'actifs, à d'autres entreprises publiques, auxquelles la direction de Rhône-Poulenc est trop heureuse — elle l'a affirmé — de repasser les canards boiteux.

Je fais observer au passage à notre collègue Charzat, auteur du rapport sur la loi de nationalisation de 1982 et qui justifiait celle-ci par la reconquête du marché intérieur — que de beaux discours et de belles envolées avons-nous entendus à cette époque — que c'est sur les marchés extérieurs que ces deux groupes ont réalisés leurs profits. Dans ces conditions, il conviendrait de faire preuve d'un peu plus de modestie à cet égard, et de revoir ce que l'on avait pu dire ou écrire.

Tout aussi significatif me paraît être l'évolution de la régie Renault. Comment le porte-drapeau de nos nationalisées — M. Dreyfus, à l'époque ministre de l'industrie, était venu nous donner cette entreprise en exemple au cours du débat — a-t-il pu accumuler soudainement 1,2 milliard de pertes en 1983 et 3,4 milliards au premier semestre 1984 ?

Ici, encore, l'appartenance au secteur public est en cause. Le fait d'être nationalisé et donc de bénéficier d'argent gratuit, sans la sanction des actionnaires, a incité les dirigeants de la régie à la facilité.

M. Guy-Michel Chauveau. Et Citroën ?

M. Charles Millon. Longtemps, la R5, voiture d'exception, avait permis à la firme de demeurer au premier rang européen, mais elle avait de ce fait masqué les faiblesses de la gestion : sureffectifs, politique de vitrine sociale en accord avec la C. G. T., retards commerciaux. L'arrivée d'une concurrente sérieuse, la 205, a mis aujourd'hui en lumière la fragilité de la citadelle. Ce n'est pas moi qui l'affirme mais la direction de la régie Renault.

Il faut, à la décharge des dirigeants de la régie, insister sur la dispersion des efforts qui leur est imposée par le Gouvernement dans les secteurs tels que la machine-outil ou le machinisme agricole, alors que, selon tous les experts, la régie devrait concentrer son action sur l'automobile et les poids lourds qui sont sa raison d'être.

M. Francis Geng. Mais M. Doubin fait de la politique !

M. Charles Millon. Enfin, il est capital de rappeler que les pseudo bons résultats sont obtenus grâce à des dotations en capital qui ne sont rien d'autre que des subventions d'exploitation déguisées, lorsqu'on sait lire un bilan.

M. Henri de Gastines. Très bien !

M. Charles Millon. Les comptes des entreprises sont ainsi améliorés par cet apport d'argent gratuit, généreusement consenti par l'Etat, qui leur évite d'avoir à emprunter coûteusement comme les autres entreprises concurrentielles. Avec ce mécanisme, on en arrive à la situation tout à fait paradoxale d'entreprises qui se portent de plus en plus mal mais qui, en revanche, voient leur capital s'accroître de plus en plus au cours des années.

C'est bien le règne de l'anti-économique !

Deuxième satisfait décerné par le Haut conseil du secteur public : l'investissement. A cet égard, j'ai noté, madame le ministre, que vous avez été moins formelle ce matin.

M. Claude Germon, rapporteur spécial. C'est pourtant vrai.

M. Charles Millon. Je note seulement, en m'en tenant aux chiffres figurant dans les comptes de la nation, que les investissements des entreprises publiques du secteur productif — énergie, transport, industrie — ont régressé en valeur : moins 2,5 p. 100 en 1983 ; moins 2,1 p. 100 en 1984 ; moins 6,7 p. 100 en 1985, selon les prévisions. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Quant à l'objectif social des entreprises nationalisées, il n'est pas un député, parmi ceux qui ont voté la loi de nationalisation, pour oser affirmer que les nationalisations ont sauvé l'emploi et ont permis d'établir la vitrine sociale tant promise. Les entreprises publiques anciennes, telles la S.N.C.F. et les Houillères, comme les nouvelles, Pechiney ou d'autres, sont contraintes, malgré la pratique de lourds traitements sociaux du chômage, de réduire leurs effectifs. Les promesses d'antan n'ont pu être suivies de résultats. Nous avions, à l'époque, prévenu le Gouvernement.

Ces résultats économiques, financiers et sociaux ne sont d'ailleurs que la traduction de la faillite de l'économie administrée. C'est aux Français de subir aujourd'hui les coûts de la subordination de l'économie au politique.

Faut-il rappeler les majorations des tarifs publics du gaz, de l'essence ou du tabac, sans parler du téléphone, qui permettent à l'Etat de parer au coup par coup à ses besoins de financement ?

Je me tiens à votre disposition, madame le ministre, pour vous démontrer qu'un transfert s'opère, insensiblement, les majorations de tarifs publics servant au financement des déficits.

Le coût payé par les entreprises publiques elles-mêmes à la politique de l'Etat croît sans cesse, qu'il s'agisse du gaz algérien payé par Gaz de France, des prêts à caractéristiques spéciales consentis par les banques, des contrats privilégiés accordés par E.D.F., du placement des hommes du pouvoir dans les directions générales d'entreprises publiques ou des véritables transferts de bureaucratie qui, malheureusement, s'opèrent.

A la lecture de ce bilan on s'aperçoit que rien n'a changé dans la France socialiste de 1984...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Millon !

M. Charles Millon. Je termine, monsieur le président.

On nous parle de sincérité et d'objectivité, et on nous présente un budget truqué : on affiche des résultats en trompe-l'œil.

On nous parle des efforts du Gouvernement pour améliorer la situation des entreprises, or dans la loi de finances qui nous est présentée il y a 3,5 milliards de francs de charges nouvelles pour les entreprises et, la semaine prochaine, l'Assemblée examinera un projet de loi majorant encore les charges des entreprises avec le versement transport. On prétend vouloir soutenir l'activité du secteur productif et M. Bérégoz décide de diminuer l'enveloppe des prêts honorifiés spéciaux aux entreprises ! On proclame que l'on veut la liberté et le Gouvernement annonce qu'il renonce à la liberté des prix. On parle de la vérité des comptes et on détourne huit milliards de francs de trésorerie de la sécurité sociale aux entreprises.

On nous parle de modernité, et c'est toujours la même vision moyenâgeuse de l'économie qui nous est proposée, distinguant d'un côté les grandes manufactures, de l'autre, les petites entreprises. Cette vision dualiste de l'économie, qui a conduit notre pays à la faillite, déhousse sur une confusion des pouvoirs et un affaiblissement de nos capacités économiques.

Le rôle des entreprises n'est pas de servir de relais, de substitut ou de secours à l'action de l'Etat. Restaurer l'autorité de l'Etat et assurer le redressement de nos entreprises exige autre chose que des effets optiques ou des discours victorieux. Seules une redéfinition du rôle de l'Etat et la restitution de leur liberté aux entreprises permettront demain d'assurer à notre secteur productif la place qui lui revient au service de tous les Français.

Un mot, pour finir : soyez modernes, parlez un langage de vérité ! Vous pouvez — vous le savez, madame le ministre — nous le démontrer très vite, en inscrivant à l'ordre du jour de la semaine prochaine le projet de loi « sur la respiration » qu'attendent depuis trois ans les entreprises du secteur public et que nous avait promis solennellement, il y a un an, le ministre de l'Industrie et de la recherche, qui s'appelait M. Fabius. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Madame le ministre, le 9^e Plan a placé au premier rang des objectifs de la nation la modernisation de l'industrie. Elle est, pour les prochaines années, l'enjeu fondamental. Votre budget en réaffirme clairement la priorité, plus nettement encore si l'on prend en compte l'effort entrepris par le Gouvernement de maîtriser les dépenses publiques.

Nombreux sont donc les points de satisfaction que nous sommes en mesure de relever dans le budget du redéploiement industriel. Les crédits de politique industrielle, au niveau de 2,4 milliards de francs, ont été multipliés par dix depuis 1981. Les actions de restructuration sectorielles assurent la continuité des efforts entrepris en 1981 pour le secteur de la machine-outil, en 1983 pour celui du bois-papier et pour l'électronique. Par une augmentation de 9 p. 100, le montant de la dotation en capital aux entreprises publiques industrielles est porté à 13,6 milliards. L'accroissement des crédits d'intervention au profit de la construction navale — 4 milliards de francs — est considérable ; ces crédits marquent une hausse de 156 p. 100. Je signalerai, enfin, la mise en œuvre d'un plan productique qui vise notamment à développer, au rythme de 25 p. 100 par an, la croissance de ce secteur d'activité indispensable.

Ainsi se concrétise cette idée-force du 9^e Plan : il n'y a pas de secteur condamné, il n'y a que des technologies dépassées.

Votre politique, celle du Gouvernement, permet donc, dans bien des domaines, madame le ministre, d'enregistrer des résultats favorables et, dans d'autres, d'amorcer un retournement de tendance.

Nous apprécions à leur juste valeur le redressement du commerce extérieur, notamment celui du solde industriel, passé de 7 milliards à près de 30 milliards de francs, la reprise de l'investissement, en recul continu depuis 1974 — la progression devrait être de 9 p. 100 en 1984 et d'une valeur sensiblement égale en 1985 — le redressement des comptes des entreprises, mais encore faudrait-il que celui-ci profite à l'emploi et à l'investissement. Nous apprécions, enfin, la reconquête du marché intérieur, dont vous nous avez exposé ce matin les progrès réalisés d'une année à l'autre.

Mais un budget, aussi satisfaisant soit-il, ne peut s'analyser sans tenir compte de la façon dont il est compris et vécu par le citoyen.

La réalité, à ce niveau, nuance l'appréciation favorable que nous portons, que je porte sur votre budget du redéploiement industriel.

Le climat de nos bassins industriels, ceux du Nord-Lorraine, celui de Longwy-Villerupt, dont je suis le représentant, est plutôt à l'inquiétude et à l'incompréhension.

Incompréhension devant un plan acier qui n'a pas suffisamment associé ceux qui — organisations syndicales, élus, groupements professionnels — étaient en mesure d'enrichir l'analyse de la situation, d'orienter les actions à conduire pour le redressement de la sidérurgie.

Inquiétude liée à la constatation quotidienne d'un effritement continu du tissu économique, d'une dislocation prochaine des communautés humaines.

Les moyens financiers mis en œuvre sont pourtant considérables. A ceux qui concernent les pôles de conversion est venue s'ajouter, fin septembre, la contribution exceptionnelle à la création d'emplois, gérée par le fonds d'industrialisation de la Lorraine. Le pôle européen de développement centré sur le point triple des frontières belge, luxembourgeoise et française, dont j'ai fait la proposition, peut constituer un atout décisif. La concrétisation sur le terrain est cependant insuffisante. Les investissements prévus en sidérurgie tardent à se réaliser. Les implantations industrielles tardent également à prendre le relais des activités minières et métallurgiques ralenties ou arrêtées. Ce retard risque de porter atteinte à la crédibilité du programme important de formation.

Rien ne vaut, madame le ministre — vous le savez mieux que moi — la connaissance claire des emplois créés pour la mise en place des cycles de formation, permettant aux femmes et aux hommes de s'adapter à cette formation sans la craindre.

La concertation, l'efficacité du secteur public, la définition patiente d'une politique industrielle ambitieuse sont au cœur de vos préoccupations, comme elles sont au cœur des nôtres. Elles le sont en dépit de la difficulté du temps et des problèmes que pose à notre pays la crise internationale. C'est parce que nous sommes certains qu'elles sont au cœur de vos préoccupations, c'est parce que nous nous associons à l'effort patient réalisé par le Gouvernement depuis trois ans et c'est aussi parce que votre budget comporte les chances de progrès significatifs que nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vennin.

M. Bruno Vennin. Madame le ministre, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit, et fort bien, MM. les rapporteurs sur le budget de l'industrie, pour me consacrer à un problème qui est rarement abordé avec l'attention qu'il mérite, celui des conditions et des moyens de mise en œuvre de l'action de l'Etat et de ses administrations.

Comme toute autre politique, la politique industrielle est, en effet, un art d'exécution. Les meilleures intentions, la meilleure stratégie sont dénuées d'efficacité pratique si l'exécution est mal suivie et, de ce fait, défailante. Il n'est pas vrai que l'intendance suive toujours.

A propos d'entreprises en difficulté, de politiques sectorielles comme celles de la sidérurgie et de la machine-outil, d'incitations à l'initiative économique et à la modernisation, mon expérience quotidienne me montre qu'à cet égard notre marge de progression est considérable : la bataille de la modernisation industrielle sera gagnée par des entreprises performantes avec le soutien d'une administration performante.

A partir de ce constat, voici quelques remarques critiques et positives.

Première remarque, en forme de question : y a-t-il trop d'Etat ou trop de bureaucratie ? La réponse n'est pas simple dans notre pays, au-delà de la démagogie du mythe libéralo-reaganien. Qui n'a pas condamné la bureaucratie tout en revendiquant — que dis-je ? en exigeant — le secours des bureaux et des caisses de l'Etat ? Mais, tout de même, vous êtes à la tête d'une administration à la fois trop présente et trop dépourvue de moyens humains là où ils sont nécessaires. Cette administration est verticale, c'est-à-dire fortement hiérarchisée, et sectorielle, chaque industrie ayant son spécialiste, son bureau, sa direction. C'est un médiocre héritage.

Dans une économie de concurrence mondiale, vouloir régenter notre production nationale est un leurre. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir des politiques sectorielles précises : pas question de renier la restructuration de la sidérurgie, le plan textile, les plans machine-outil et productique ! Mais cela veut dire qu'il faut développer la gestion fonctionnelle de ces politiques par des procédures techniques et financières souples et ouvertes.

Un seul exemple, pour m'expliquer : dans le cadre des procédures MECA, avec 15 francs mis par l'Etat, on a 100 francs d'investissements de modernisation des P. M. I., là où nous souhaitons qu'aillent les commandes et que soient installées les machines. Ne les laissez pas dépérir ! Dotez-les plus largement, cela vaut beaucoup mieux que d'éponger des déficits !

Mettez en œuvre ces procédures d'une manière déconcentrée, en temps réel. Faites en sorte que les institutions financières nationalisées les soutiennent et les relaient.

Bref, redéployez votre ministère pour redéployer l'industrie. Redéployez-la dans les fonctions et sur le terrain.

Ma deuxième remarque sera en forme d'aphorisme : le temps, c'est de l'argent. Si on perd du temps, on perd de l'argent. Et nos moyens sont limités.

Au mois de septembre, le conseil des ministres a indiqué qu'il fallait permettre la création d'une entreprise en un mois. Eh bien, il faut permettre la mise en œuvre d'une procédure de financement d'investissement en un mois.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Assurément !

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Bruno Vennin. Il faut permettre le sauvetage d'une entreprise en difficulté en un mois.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Bruno Vennin. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais quand, parlementaire d'une région en grande difficulté, je pousse avec obstination un dossier d'entreprise, j'ai parfois le curieux sentiment d'une partie de billard dont les bandes sont Rivoli, Matignon, le C.I.R.I., votre ministère, les banques en pool, la délégation à l'emploi, le tribunal de commerce et j'en passe. (Sourires.)

M. Albert Chabard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie. C'est tout à fait cela !

M. Bruno Vennin. A plus de quatre bandes, je vous assure que la partie de billard est compliquée à disputer ! (Nouveaux sourires.)

On ne peut aller vite que s'il y a un seul lieu de décision, une coordination interministérielle efficace et la mise en œuvre de tous les ressorts de la loi.

Un seul exemple là aussi : le parquet est habilité par loi du 15 octobre 1981 à intervenir devant les tribunaux de commerce pour ce qui concerne les affaires en difficulté. Il faut qu'il puisse recevoir, à tous niveaux, pour toutes les affaires, même les plus petites, si c'est nécessaire, des instructions du représentant de l'Etat, conformes à la politique de celui-ci. C'est pour cela que nous avons voté cette loi, et pas pour autre chose !

Ma troisième remarque est relative aux hommes : une entreprise, en droit français, c'est un patrimoine. Mais c'est d'abord une collectivité humaine. Seule la mobilisation des interlocu-

teurs sociaux peut rendre efficace un investissement, une percée technologique. Les lois Auroux le permettent. La nouvelle loi sur le redressement judiciaire met l'accent sur cet aspect des choses. Les intentions de notre politique de formation et d'éducation vont dans ce sens.

Mais la modernisation bute plus souvent sur des carences en matière de formation et d'adaptation des hommes aux machines et aux techniques nouvelles, que sur le manque d'investissement matériel. L'avenir des plans machine-outil et productique se jouera sur notre réponse à cette exigence d'investissement humain et de dialogue social. C'est d'abord de vous que cela dépend.

Enfin, quatrième et brève remarque d'un parlementaire élu dans un pôle de conversion : le dispositif d'intervention mis en place répond au moins aux exigences de mes deux premières remarques. Le décideur est le préfet ; il y a non pas une administration nouvelle mais une mobilisation nouvelle et rapide de ses rouages. C'est très bien, mais, pour que les mesures et les crédits spécifiques aux pôles ne soient pas du bois jeté au feu, il faut que la répartition des crédits ordinaires, pour les investissements ordinaires, que les décisions ordinaires de gestion des administrations et des entreprises publiques ne nuisent pas à la conversion de ces zones sinistrées.

Quand je vois que nous n'avons pas de crédits à la construction de logements ou de bâtiments publics, que tel service public restructure sur Lyon ses bureaux stéphanois, je me dis qu'on fait fausse route. C'est un problème interministériel. Soit ! Mais il concerne aussi votre ministère, madame le ministre, et je souhaite que nos dossiers d'investissements, de reprise d'entreprises et d'intervention des entreprises nationalisées nous permettent de compter sur la manne ministérielle puisque nous comptons d'abord sur nous-mêmes.

Sans doute la mise en œuvre de ces suggestions ne se fera-t-elle pas en quelques mois. Mais, puisqu'elle sera longue et difficile, autant commencer tout de suite. C'est ce que je vous demande, madame le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, l'actuelle majorité aime invoquer l'héritage pour justifier ses propres échecs. Je pense que, s'agissant de l'énergie, elle a trouvé un héritage que bien des pays industriels nous envient.

Le programme électro-nucléaire, lancé en décembre 1973 par le Premier ministre d'alors, Pierre Messmer, couvre aujourd'hui 80 p. 100 de nos besoins en électricité. Lié à un effort continu d'économies d'énergie, ce programme a permis une réduction considérable de notre dépendance pétrolière, ce qui s'est traduit, en 1983, par un gain en devises de 20 milliards de francs. Cela contribue largement, bien que vous-même, madame le ministre du commerce extérieur, n'en parlez guère, au relatif rétablissement de nos échanges extérieurs.

Cet héritage remarquable, c'est vous qui, aujourd'hui, êtes en train de le dilapider.

M. Jean-Claude Pertheault. Un peu de nuance !

M. Pierre Weisenhorn. En fondant le récent contrat de plan avec E.D.F. sur une fourchette de consommation comprise entre 370 et 390 térawatts/heure à l'horizon de 1990 et, surtout, en décidant de ne construire l'an prochain qu'une seule centrale nucléaire, vous avez fait un choix irréaliste, irresponsable et dangereux.

M. Henri de Gastines. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Ce choix est d'abord irréaliste.

Retenant la fourchette supérieure du très malhusien rapport Josphé, les prévisions de consommation faites par E.D.F. pour 1990 — 370 térawatts/heure et, pour l'an 2000, 510 térawatts/heure — reposent sur une hypothèse d'augmentation de la demande de 4,5 p. 100 par an jusqu'en 1990, puis de 3 p. 100 jusqu'en l'an 2000. Or chacun sait qu'en ce domaine toutes les prévisions ont toujours été systématiquement démenties par les faits et que le risque d'erreur par défaut est considérable. J'observe à ce propos que, pour les neuf premiers mois de 1984, la consommation d'électricité a progressé, en France, au rythme de 7,2 p. 100.

Ce choix est, ensuite, irresponsable car nous vous entendons, madame le ministre, parler de nos exportations d'électricité nucléaire à l'étranger et vous n'hésitez pas à parler de 50 térawatts/heure à l'horizon 1990. Or il est évident que ces exportations n'ont pas été prises en compte dans le contrat de plan d'E.D.F. Je vous demande donc si vous avez une politique d'exportation d'électricité et, dans l'affirmative, laquelle.

Ce choix est, enfin, dangereux car il va se traduire par le démantèlement de notre industrie nucléaire, dont certaines équipes, aujourd'hui à la pointe de la technologie, ne pourront

pas être ultérieurement reconstituées. Je vous rappelle, madame le ministre, que plus de 150 000 personnes sont directement intéressées par le nucléaire.

Il est vrai que, loin de profiter des atouts considérables que représente le nucléaire, vous vous êtes lancés, mesdames, messieurs, dans une politique énergétique tous azimuts dont chacun mesure aujourd'hui l'absurdité.

Le gaz, tout d'abord. Certes, notre industrie chimique utilise cette matière première et de nombreux équipements industriels ou domestiques ont été conçus pour fonctionner au gaz. Mais pourquoi avoir conclu deux contrats qui ne sont pas les plus opportuns pour notre indépendance et qui sont désastreux sur le plan financier ? Dans un cas, il s'agit du contrat soviétique, pour lequel vous avez, semble-t-il, laissé la bride sur le cou à Gaz de France et, dans l'autre, il s'agit du contrat algérien, pour lequel les négociateurs gouvernementaux, totalement inexpérimentés en ce domaine, ont substitué leurs visions idéologiques aux compétences techniques et commerciales de Gaz de France.

Le résultat, ce sont les surcoûts du gaz algérien — un milliard et demi de francs en 1984 — désormais totalement supportés par Gaz de France ; c'est un excédent de gaz qui s'est traduit par un sur-stockage d'un milliard de mètres cubes en 1983 ; c'est un investissement anticipé d'un milliard de francs et une charge financière annuelle de 150 millions de francs, avec, au bout du compte, un déficit de 4 milliards de francs pour Gaz de France.

C'est, par ailleurs, une concurrence qui freine l'effort parallèle de pénétration de l'électricité dans l'industrie, dont le résultat est, pour le moment, quasiment nul.

C'est, enfin, une charge durable, car ces contrats n'ont aucune souplesse. Dans le contrat de gaz néerlandais, la souplesse d'approvisionnement était de 40 p. 100, contre 20 p. 100 dans le contrat soviétique et presque zéro dans le contrat algérien. Cette charge est aussi difficilement chiffrable, puisque l'on ne sait pas à quel prix exact sont payées ces importations de gaz.

Même erreur, mais plus dramatique encore, avec le charbon. On aimerait rire aujourd'hui des 30 millions de tonnes de M. Mauroy, si les débordements de gestion, qui, en 1982 et 1983, ont fait augmenter le prix de la tonne de charbon de plus de 25 p. 100, n'avaient pas placé les houillères dans une situation financière tragique ! De ce fait, les restructurations précipitées que vous devez engager dépassent, et de loin, l'effort de régression mesurée du charbon d'avant 1981. De 2 000 à 3 000 départs par an à cette époque, on est passé aujourd'hui à au moins 6 000 départs annuels, et vous en venez même à envisager la fermeture de tout le bassin du Nord-Pas-de-Calais !

Curieusement, vous n'avez jamais posé sérieusement le problème d'une valorisation efficace de cette ressource nationale, qui devient tout à fait compétitive sur les lieux d'extraction, le coût du transport représentant 37 p. 100 du prix du charbon importé. Cette utilisation dans des réacteurs calo-gènes au charbon alimentant des réseaux de chaleur pourrait se révéler particulièrement intéressante dans les régions du Nord-Pas-de-Calais, de l'Est et du Sud-Est.

J'observe que grâce à l'action persévérante menée depuis des années par quelques-uns d'entre nous, vous avez inscrit dans le dernier fonds spécial de grands travaux des crédits pour encourager la création de ces réseaux. Malheureusement, je crois savoir que le prochain fonds spécial ne comportera à peu près rien en ce domaine. Pour autant, vous ne renoncerez pas à certains projets économiquement aberrants, tel celui de Carmaux.

Je voudrais, avant de conclure, évoquer deux questions.

La première a trait à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Les crédits qui lui sont accordés ne progressent que très médiocrement dans ce budget, son travail très positif avec les régions risque d'être fortement compromis.

La seconde concerne l'industrie du raffinage, qui était compétitive avant 1981. (Rires sur les bancs des socialistes.) Mais — c'est sans doute le mythe des trésors cachés des grands groupes industriels qui vous est cher — vous n'avez cessé depuis lors d'alourdir ses charges si bien qu'elle est aujourd'hui moribonde. D'autant qu'elle va désormais subir la concurrence de certains pays pétroliers qui se sont, entre-temps, équipés.

Avez-vous, madame le ministre, une politique à l'égard du raffinage ou considérez-vous que ce secteur, important pour notre indépendance nationale, doit être condamné ?

En conclusion, vous ne serez pas étonnée qu'en tant que porte-parole du groupe R.P.R. sur l'énergie, je ne puisse que conclure au rejet de vos crédits. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Madame le ministre, le commerce extérieur va mieux : voilà un résultat incontestable et incontesté ! Il a été excédentaire de 477 millions de francs en septembre et de 3,4 milliards de francs au troisième trimestre. Le résultat cumulé des neuf premiers mois de l'année est un déficit de 19 milliards de francs ; pour la période correspondante de 1983, il était de 41 milliards de francs et, pour les neuf premiers mois de 1982, de 72 milliards de francs.

Le redressement du taux de couverture se poursuit donc : il est passé de 87,1 en 1982 à 93,7 en 1983. Pour les douze derniers mois, vous l'avez rappelé ce matin, il atteint 97,6, c'est-à-dire qu'il est supérieur aux niveaux de 1980 et 1981.

Ces bons résultats proviennent de plusieurs secteurs. J'en retiendrais trois : le redressement de nos échanges industriels, le secteur agro-alimentaire et le tourisme.

Le solde industriel est passé de 29,2 milliards de francs en 1982 à 59,5 milliards de francs en 1983 et à plus de 70 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année. Notons — il est dommage que M. Millon ne soit pas là — le rôle moteur du secteur public, qui a dégagé 28 milliards de francs d'excédents en 1982 et 34 milliards en 1983.

Grâce à l'amélioration de notre compétitivité, les taux de couverture de plusieurs secteurs de l'industrie s'améliorent. Vous les avez cités ce matin et je n'y reviendrai pas, mais c'est le cas en particulier de la filière textile-habillement, des équipements électriques et de la machine-outil.

Nos exportations sont dynamiques, en particulier vers les Etats-Unis ; celles-ci ont progressé de plus de 52 p. 100 pour les neuf premiers mois de l'année, par rapport à la même période de l'année dernière.

Le redressement de notre commerce extérieur passe, nous le savons, par la modernisation de notre appareil industriel. La reprise des investissements, qui se confirme, est encourageante. L'I.N.S.E.E. indique qu'en 1984 l'investissement industriel augmenterait de 10 à 12 p. 100 alors que, depuis 1975, il n'a cessé de chuter en volume.

Je regrette, là encore, que M. Millon ne soit pas là, car le discours qu'il a fait tout à l'heure à propos de Pechiney, qu'il a l'air de bien connaître, me sera très utile. J'envisage même de le distribuer la semaine prochaine aux travailleurs de la filiale de Pechiney établie dans ma circonscription, qui, depuis plus de dix ans, n'a jamais autant investi qu'au cours de ces deux dernières années. Ils seront certainement très intéressés.

Notre marché intérieur ne se limite pas à l'Hexagone, il comprend aussi l'Europe. Le redressement de notre commerce extérieur implique donc aussi un changement de mentalités et de nouvelles relations dans l'entreprise.

Le secteur agro-alimentaire, en 1983, a dégagé un solde record de 21,9 milliards de francs, dû essentiellement à deux éléments conjugués. D'abord, une nette amélioration de nos ventes de produits agricoles, et notamment de céréales et de vin, ces deux produits dégageant à eux seuls un excédent de 32 milliards de francs. Ensuite, une contribution favorable de l'industrie agro-alimentaire, responsable d'un excédent de 8,2 milliards de francs.

Pour les huit premiers mois de l'année 1984, le commerce extérieur des produits agro-alimentaires présente un excédent de 15,9 milliards de francs, supérieur de 2,6 p. 100 à celui de l'année dernière à pareille époque. Les exportations agro-alimentaires ont atteint 86,5 milliards de francs, contre 74,5 milliards de francs à la fin août 1983, soit une augmentation de 16,4 p. 100.

L'évolution de notre taux de couverture avec les pays de la C.E.E. se confirme.

Par ailleurs, la production de protéines à partir des oléagineux et des protéagineux doit contribuer à limiter nos importations de soja — 4 millions de tonnes — qui représentent le troisième poste déficitaire de notre balance commerciale. Je crois d'ailleurs avoir, madame le ministre, que ce secteur vous intéresse, notamment la transformation des oléagineux.

Pour accompagner cet effort de redressement du commerce extérieur et pour développer nos exportations, vous avez pris un certain nombre de mesures de simplification, telles que l'assurance prosopection, la procédure de salon ouvert, l'assurance crédit court terme, etc.

Vous avez également engagé des réformes de structure : la création des directions régionales du commerce extérieur ; la sectorisation du C.F.C.E. et le développement de sa collaboration avec les chambres de commerce ; la sectorisation et l'informatisation des postes d'expansion économique et l'élaboration de véritables banques de données sur l'offre française avec l'aide des fédérations professionnelles concernées.

Ces différentes améliorations ne sauraient nous faire oublier au moins deux autres aspects.

D'abord, le déficit énergétique, qui, bien qu'il ne progresse que modérément, reste trop élevé. En revanche, notre taux d'indépendance énergétique augmente : il est passé de 35,6 p. 100

à 39,4 p. 100 en un an, malgré le cours élevé du dollar. Nous sommes donc sur la bonne voie pour atteindre l'objectif du 9^e Plan, qui est de 50 p. 100.

Ensuite, la dégradation sensible de nos échanges avec l'Allemagne est très préoccupante. Il nous faut redoubler d'efforts pour accroître l'implantation commerciale et industrielle française dans ce pays.

En conclusion, madame le ministre, les efforts engagés par notre pays pour la reconquête des marchés extérieurs, dans le cadre d'une économie ouverte, ont commencé à porter leurs fruits. Il faut persévérer, car le développement de nos exportations est la condition de notre activité économique, donc de l'emploi. Un Français sur cinq travaille pour les débouchés extérieurs il faut faire mieux.

Mieux vendre en France et à l'étranger, c'est notre objectif. C'est également le vôtre. Dans cette bataille économique, certains vous ont appelée « le ministre de la guerre ». J'ai eu l'occasion de dire au ministre de la défense que ce n'était pas une concurrence, mais un soutien logistique. Soyez assurée que vous avez derrière vous tous ceux, élus, partenaires sociaux et économiques, qui défendent les intérêts de la France.

Ce projet de budget, tout comme votre action, contribue au rétablissement de nos échanges. C'est pourquoi j'espérais qu'il serait voté par tous les groupes et je regrette qu'il n'en soit pas ainsi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Drouin.

M. René Drouin. Madame le ministre, mon intervention, centrée sur les pôles de conversion, avec pour exemple le bassin lorrain, n'a pas pour objet d'émettre une critique qui serait injuste à votre égard. Vous avez en effet, vous et votre prédécesseur, Laurent Fabius, mis en place une structure qui vise à accompagner les mesures difficiles prises par le Gouvernement dans un secteur en pleine mutation : la sidérurgie.

Le plan acier, vous le savez, pose problème en Lorraine parce qu'il s'applique à une région de mono-industrie. C'est le fait de l'histoire. Après une période de grandeur économique, la Lorraine connaît une décadence dans la mesure où aucun gouvernement n'a voulu prévoir la mutation progressive de son tissu industriel.

Je voudrais, madame le ministre, vous faire sentir l'ampleur de la difficulté et l'ampleur de la tâche qui vous revient.

Il faut que vous sachiez que là-bas, de Hayange à Longwy, de Gandrange à Neuves-Maisons, la sidérurgie a façonné les usines et l'habitat, transformé, souvent négativement, le paysage naturel, contrôlé le marché du travail, rythmé les modes et les cycles de vie. Dans ces régions, un seul slogan pourrait s'appliquer : « Hors de la sidérurgie, rien n'existe. »

C'est pourquoi, depuis quinze ans, les plans successifs de reconstruction ont enclenché un processus brutal de destruction des vallées comme du tissu humain. Aujourd'hui ce coin de Lorraine est comme un arbre qui, ayant perdu ses racines, se dessèche.

Au plan économique, de 1974 à 1982, 41 p. 100 des emplois industriels ont été perdus pour le bassin nord-lorrain ; la sidérurgie aura perdu à elle seule, en 1985, 50 000 emplois.

Si je m'en tiens au seul canton de Moyeuve, dont je suis le conseiller général, le plan Unimétal — dont les quotas de production de fonte et d'utilisation du minerai de fer ne sont pas encore précisés, je vous le signale — se traduira par la disparition de 5 000 emplois. Le site de Gandrange-Rombas appartient en effet à ce canton. La ville de Moyeuve-Grande, dont je suis le maire, est passée, en vingt ans, de 16 000 à 10 000 habitants.

Dans ce contexte, je voudrais vous faire sentir l'ampleur de la tâche qui nous attend, surtout qu'il est pratiquement vain d'espérer une aide conséquente de la région ou des conseils généraux, qui préfèrent se désengager quand ils le peuvent qu'accompagner l'effort de l'Etat. Leur appartenance à l'opposition y est sans doute pour quelque chose.

C'est pourquoi je tiens à saluer la volonté du Gouvernement d'implanter 4 500 emplois nouveaux à partir de grandes entreprises. Le préfet Jacques Chérèque veille au suivi de ces opérations.

Mais les choses ne se déroulent pas toujours comme on pourrait l'espérer : les implantations ont plus tendance à se regrouper autour de Metz et de Nancy qu'à venir secourir les sites sidérurgiques en difficulté. Ainsi, les 5 000 emplois qui seront supprimés en cinq ans dans le canton de Moyeuve, ce qui représente 50 p. 100 des suppressions du plan Unimétal, doivent, pour l'heure, être compensés par seulement 200 emplois d'un atelier de réparation des P.T.T. La raison de cette situation, vous la connaissez : un industriel préfère toujours s'installer près d'une grande ville tertiaire ou d'une université que dans une région de mono-industrie en déclin.

C'est pourquoi j'ai une suggestion à soumettre au Gouvernement. Même si, dans le contrat de Plan Etat-région, certaines amorces de solution existent, il faut aller plus loin.

Le Gouvernement ne résoudra le problème qu'à la condition d'organiser avec tous les ministères concernés un traitement de fond des régions touchées. Cela concerne autant le parc immobilier, qui ne se rénove pas depuis des années — il faut pouvoir offrir des logements décents au personnel des entreprises qui désirent s'implanter — que le traitement complet et non superficiel des friches industrielles. Il faut casser à tout prix les carcasses abandonnées, reverdir les vallées pour les rendre attractives. N'oublions pas que 400 000 personnes vivent entre Longwy et Thionville.

Bien sûr, au niveau de ce tissu humain, une action de formation scolaire, universitaire et de F.P.A., adaptée tous azimuts, est impérativement nécessaire, car les choix offerts sont encore trop restreints. Les formations techniques, secondaires et universitaires sur le pôle de Metz doivent se diversifier d'urgence.

Outre les ministères du logement, de l'industrie, de l'éducation et de la formation, le ministère de l'intérieur doit, lui aussi, s'impliquer, car les collectivités locales subissent depuis quinze ans de très sérieuses amputations fiscales. Pour vous citer l'exemple concret de la commune dont je suis maire, la fermeture envisagée à terme des deux derniers hauts fourneaux, dans le cadre du plan Unimétal, fera perdre 4,6 millions de francs en taxe professionnelle sur un rendu annuel de 7,4 millions de francs.

Dans les communes ouvrières, le taux de la taxe d'habitation étant déjà largement au-dessus des moyennes nationales et régionales, il est impossible de demander plus aux habitants. La seule mesure envisageable consisterait soit à mettre en place un fonds spécial de péréquation pour les communes qui perdront des installations suite aux décisions du plan acier, soit à pratiquer des avances sans intérêt.

Madame le ministre, vous comprendrez qu'impulser tel ou tel projet industriel, ce qui est très bien, ne peut donc suffire. C'est sur l'ensemble de l'environnement qu'il faut agir durablement.

Je ne voudrais pas en terminer sans me féliciter de votre prochain voyage en Lorraine. Votre visite témoignera de la permanence du souci du Gouvernement de veiller à la modernisation de cette région en crise. Cette préoccupation devra être suffisamment prolongée et s'étendre à l'ensemble des composantes du tissu économique et social pour que la reconversion engagée y ait quelque chance d'aboutir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Dans l'examen de votre budget, madame le ministre, je veux présenter, au nom du groupe communiste, quelques remarques concernant les crédits de l'équipement naval.

Je soulignerai d'abord que l'incorporation de ces crédits dans le budget dit du « redéploiement industriel » — du fait de la séparation de la construction navale du secrétariat d'Etat à la mer opérée lors de la constitution, en juillet dernier, de l'actuel gouvernement — pose un sérieux problème à l'Élu maritime que je suis. La constitution, en 1981, d'un grand ministère de la mer avait été favorablement accueillie par tous. La mise en place de ce département ministériel, réclamé de longue date par la gauche, augurait bien de la détermination du Gouvernement à mettre en œuvre une politique cohérente dans le domaine des activités industrielles et des services liés au transport maritime. Tout au contraire, la « banalisation » des crédits de la construction navale constitue un pas en arrière fort regrettable et, je le crois, une évidente source de gâchis. Je tenais à vous le dire d'entrée de jeu.

Vous me rétorquerez que l'essentiel n'est pas là, mais dans la politique que vous vous proposez d'impulser. A ce propos, je ne vous cacherais pas que, presque paradoxalement, votre projet de budget suscite de noire part de vives inquiétudes.

Je dis presque paradoxalement car ce budget fait apparaître une croissance importante — tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement — des dépenses d'intervention dans le domaine de la construction navale. Le fait n'est pas si fréquent dans ce débat budgétaire pour qu'on ne se demande pas aussitôt à quoi vont servir tous ces crédits.

Que je sache, en effet, la perspective n'est malheureusement pas celle d'une progression sensible du nombre de bateaux mis en construction en 1985. Si l'on se propose donc de construire moins de bateaux, comment ne pas craindre que l'importante augmentation des crédits prévus pour la construction navale serve non à développer les activités et les emplois mais à les réduire massivement ?

La brusque dégradation de l'activité des chantiers de construction comme de réparation navale nous confirme dans cette crainte. Les plans de charge sont, en effet, au plus bas. Le chômage partiel s'étend et ampute parfois gravement le pouvoir

d'achat des travailleurs ; des milliers d'emplois sont menacés, l'existence même de certains sites se trouve, à terme, compromise.

A l'évidence, du moins selon notre analyse, le patronat et les directions des entreprises publiques qui, depuis 1981, s'étaient contentés de réduire les activités sur l'ensemble des aîtes, en reviennent aux vieux projets européens de ne laisser subsister en France qu'un chantier de construction par façade maritime et de réduire la réparation navale au simple rôle de station-service des principaux ports français.

Vous hochez la tête, madame le ministre, mais au vu des initiatives de la direction de la Normaid consistant à faire passer l'essentiel des services techniques et d'études de La Seyne à La Ciotat et de ce qui se passe dans la réparation navale marseillaise, mon analyse ne me semble, hélas ! pas loin de la réalité.

D'ailleurs tout nous laisse à penser que le Gouvernement a désormais — mais peut-être me direz-vous le contraire — fait le choix d'accepter et de soutenir une telle orientation. Les faits sont là. Les pouvoirs publics n'ont que très partiellement tenu les engagements pris, après les luttes du début de cette année, de mettre un navire en construction dans chaque site. Dans les pôles de conversion, on attend toujours les projets concrets de création complémentaire d'emplois. Quant à votre projet de budget, il suscite les inquiétudes que j'évoquais à l'instant.

Poursuivre dans cette voie, madame le ministre, c'est-à-dire dans celle du démantèlement d'un outil de production de qualité, du potentiel de construction et de réparation navales français, constituerait un coup terrible porté à l'emploi, à l'avenir de régions entières, déjà durement touchées par le chômage. Ce serait, à terme, compromettre la place de la France dans les échanges internationaux et, par conséquent, l'indépendance nationale.

C'est pourquoi nous sommes résolument aux côtés des travailleurs de la navale qui ne sont pas plus décidés aujourd'hui qu'hier à accepter l'inacceptable. Nous soutenons avec d'autant plus de force leurs luttes que d'autres choix sont possibles, dans la perspective d'un développement cohérent d'une filière nationale des activités maritimes.

Moderniser et renforcer notre flotte marchande ; s'attaquer aux gâchis matériels et financiers qui caractérisent ce secteur ; exiger plus de rigueur, de transparence dans la gestion des armements et des chantiers, plus de dynamisme dans leurs politiques commerciales, plus d'audace dans leurs efforts de formation des hommes ou de promotion des capacités technologiques de nos industries navales ; accroître enfin l'efficacité de l'aide publique de telle sorte qu'elle soit étroitement liée au développement du pavillon français, à la progression et à la modernisation de nos chantiers, à la diversification des activités, c'est-à-dire à la création d'emplois productifs ; tels sont les choix d'avenir que nous préconisons.

Parce qu'à l'évidence, ce ne sont pas ceux que vous avez retenus, madame le ministre, le groupe communiste ne saurait accepter votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Madame le ministre, plutôt que de revenir sur l'analyse détaillée de votre budget qu'ont exposée avec beaucoup de clarté et d'acuité mes collègues de l'opposition, M. Michel Noir et M. Charles Millon, j'aborderai cette discussion sous un angle plus global, celui des principes qu'il faudrait respecter pour mettre en œuvre une politique et une action qui devraient principalement tendre à redonner la liberté aux entreprises et à développer l'esprit d'entreprise.

Votre politique industrielle, madame le ministre, même si elle revêt quelques aspects positifs — je pense surtout à l'action personnelle que vous menez en matière de commerce extérieur — s'insère néanmoins dans la politique générale du Gouvernement dont elle dépend.

Or, cette politique est mauvaise. Engagée en 1981 sous le sceau de l'idéologie socialiste, elle n'a en effet pas tenu compte, à l'époque, des réalités de l'environnement économique et des difficultés concrètes que connaissaient et que connaissent encore les entreprises.

Ce n'est pas l'actuelle politique de redéploiement industriel qui peut répondre aux graves problèmes que nous connaissons, même avec des dépenses en capital pour 1985 en augmentation de 20 p. 100. La seule solution, me semble-t-il, réside dans la reconnaissance pleine et entière du rôle des entreprises dans la vie du pays et dans une politique qui redonne durablement la confiance. Hélas, votre passé est trop lourd pour y prétendre. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Vous n'arrivez pas à être sérieux !

M. Francis Geng. Vous réagissez aux réalités du moment et je m'en réjouis !

M. Yves Tavernier. Nous apprécions votre sens des nuances !

M. Francis Geng. On trouve toujours son chemin de Damas ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Pourtant, la crise et votre arrivée au pouvoir en 1981, avec vos alliés communistes, n'auront pas eu que des effets négatifs. Ils auront provoqué la fin des idéologies...

M. Guy Hermier. La vôtre !

M. Francis Geng. ... et aussi la mort de bien des tabous confirmant que d'un mal peut parfois sortir un bien, dès lors que nous savons en saisir l'occasion !

Il faudra ainsi redéfinir la frontière entre secteur public et secteur privé. Il n'est en effet pas question de passer du « tout-Etat » à « plus d'Etat du tout » (Ah ! sur les bancs des socialistes), de passer du dirigisme au laisser-faire et au laisser-aller de la loi de la jungle. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Delahedde. C'est nouveau !

M. Francis Geng. Il faudra, madame le ministre, redonner à chacun sa dimension et ce qui relève du domaine de sa responsabilité. Il sera également nécessaire de redéfinir les rapports entre l'Etat et l'économie pour libérer les forces vives de ce pays.

Avec la montée du chômage, les Français redécouvrent que l'essentiel, ce n'est pas l'idéologie dominante et l'accroissement toujours grand du pouvoir étatique, même si, à l'heure actuelle et devant tant d'échecs et de ruines (Rires sur les bancs des socialistes) le langage est en apparence différent ; mais chasser le naturel socialiste, il revient au galop !

Oui, les Français redécouvrent que l'essentiel pour l'activité économique et l'emploi, c'est la bonne marche et la santé des entreprises, car se sont elles qui créent véritablement la richesse et qui assurent donc notre niveau de vie et notre place dans la compétition mondiale.

Oui, un nouvel état d'esprit s'installe et les Français veulent se réconcilier avec leurs entreprises, car ils ne considèrent plus qu'elles sont, contrairement à ce que vous avez tenté de leur suggérer, le lieu de l'exploitation et de l'aliénation.

C'est d'ailleurs Laurent Joffrin, journaliste à *Libération*, donc peu suspect, qui reconnaît lui-même, dans son livre *La gauche en voie de disparition*, que ce n'est pas le profit qui fait courir les nouveaux entrepreneurs, mais la soif de réalisation personnelle, l'épanouissement de l'autonomie individuelle et de l'effort.

Ainsi, devant un tel bouleversement des mentalités et une révolution culturelle si importante, il est aujourd'hui nécessaire d'affirmer les principes généraux d'une économie libérée, les objectifs fondamentaux de l'entreprise et les dispositions à prendre pour restaurer, dans une économie de marché et de concurrence, la capacité des entreprises.

Il faut admettre que le rôle des pouvoirs publics est d'inciter, non de diriger, ce qui impose à l'administration de respecter strictement la liberté de choix des chefs d'entreprise.

Il ne suffit pas de distribuer de l'argent aux très grands groupes pour mener une politique industrielle cohérente. Il est, au contraire, nécessaire de serrer le plus possible les cordons de la bourse en réduisant simultanément les charges qui freinent l'initiative privée et de ramener les transferts sociaux et fiscaux à des proportions supportables pour permettre l'épargne et l'investissement.

Il ne faut surtout pas se livrer à ce jeu de passe-passe qui consiste à donner d'une main et à reprendre de l'autre. Tel est, par exemple, le cas avec, d'un côté l'écrêtement de 10 milliards de francs de taxe professionnelle et, de l'autre, l'augmentation du coût des carburants et des communications téléphoniques, la hausse de l'énergie due notamment au surcoût du gaz algérien et l'avancement des dates d'exigibilité des cotisations sociales qui font que les entreprises sont encore pénalisées.

Il convient également, madame le ministre, d'encourager de plus en plus les organismes publics de recherche à s'ouvrir largement vers l'industrie, afin que le secteur privé puisse exploiter sans délais les retombées des percées technologiques et scientifiques réalisées avec l'argent des contribuables français.

Il est aussi indispensable de reconnaître que le moteur essentiel du développement économique — en économie de marché — repose sur l'entreprise privée et sur l'initiative la plus capable de mobiliser toute son énergie le plus souplement et le plus efficacement possible pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés et s'adapter aux conditions du marché international.

Enfin, le discours politique doit redonner confiance aux hommes et aux femmes qui entreprennent, à ceux qui encadrent, à ceux qui travaillent, en reconnaissant publiquement la place éminente qui est la leur dans la nation.

L'entreprise doit d'abord produire et vendre, être compétitive et performante.

L'entreprise n'est pas le terrain de manœuvre des règlements de comptes politiques et syndicaux. Ses problèmes incontournables, sont d'ordre économique: investir pour renouveler sa gamme de produits et ses équipements, développer ses réseaux commerciaux et ses implantations à l'étranger, si elle a la taille suffisante, adapter ses effectifs en fonction de la production et du marché, gérer au plus près pour alléger ses dépenses, assurer sa rentabilité, dégager du profit pour financer ses investissements, sa croissance et ses emplois.

Il lui appartient ensuite de permettre et de favoriser la promotion humaine et sociale des femmes et des hommes qui y travaillent, car ils sont le capital le plus précieux de l'entreprise. Or travailler, ce n'est pas seulement le moyen de gagner sa vie, mais aussi celui de s'épanouir et de s'affirmer.

L'entreprise doit, enfin, contribuer puissamment à la vie locale, régionale et nationale en maintenant l'activité économique dans nos régions et, partant, le maintien des populations. Cela favoriserait l'irrigation du tissu industriel et, par conséquent, l'aménagement équilibré du territoire. C'est un élu rural qui vous parle.

L'efficacité et le dynamisme d'une entreprise moderne ne sont pas seulement fonction de sa dimension. On constate que les petites et moyennes entreprises ont, dans l'ensemble, mieux résisté à la crise que les grandes sociétés. Une enquête récente de l'I. N. S. E. E. montre qu'elles ont souvent obtenu des résultats supérieurs à la moyenne des entreprises sur les fronts de l'emploi, de la croissance, de la rentabilité et de l'investissement. En période d'évolution rapide, la souplesse de gestion et la plus grande faculté d'adaptation des P. M. E. sont des atouts essentiels pour faire face au nouveau défi, qui se pose au monde industriel.

L'industrie française de l'an 2000 doit non seulement aborder les technologies de pointe — informatique, nucléaire, robotique, électronique, aérospatiale, industrie chimique, pharmacie — mais aussi ne pas délaisser les secteurs traditionnels dans lesquels nous sommes introduits depuis des lustres: automobile, agro-alimentaire, textile, tourisme, bâtiment, industrie culturelle... L'indispensable est de se situer sur les créneaux porteurs en étant compétitifs et performants et en déployant imagination et innovation. C'est la clé du succès sur les marchés nationaux et extérieurs.

M. Serge Beltrame. On a déjà vu cela!

M. Francis Geng. Il faut enfin construire l'Europe des entreprises, seule capable de donner la riposte à l'ensemble américain-japon. Il faut faire l'Europe des monnaies, l'Europe des normes, l'Europe de l'enseignement, l'Europe juridique... (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier. Il faut, il faut... il faut faire tout ce que vous n'avez pas fait!

M. Francis Geng... et, de ce point de vue, on ne peut pas dire que, depuis trois ans, les choses aient beaucoup avancé.

Mais ce n'est pas suffisant!

On ne pourra pas libérer notre économie et permettre aux entreprises d'atteindre leurs objectifs si l'on ne leur donne pas les moyens d'être fortes et dynamiques.

A cet égard, quatre orientations prioritaires doivent impérativement être retenues: renforcer la structure financière et l'autofinancement; soulager considérablement leur fiscalité et leurs charges; diminuer les contraintes administratives; faire participer les travailleurs, non seulement aux fruits des résultats de l'entreprise mais encore à sa dynamique.

Par ailleurs, il est important de mener une réflexion approfondie, lucide et réaliste sur les nouvelles relations sociales dans l'entreprise, sur la représentation syndicale responsable, sur la question des fonds salariaux, sur la réglementation du droit de grève, sur la flexibilité de l'emploi, sur l'atténuation des effets de scull en matière sociale et fiscale, sur l'enrichissement des postes de travail, sur le problème des trente-cinq heures — en n'oubliant pas qu'on risque de créer plus d'emplois au Japon ou à Hongkong qu'en France — sur les rapports parfois destructeurs entre le S. M. I. C. et le tassement des salaires... tous problèmes qu'il faut examiner avec vérité et réalisme et que les bouleversements actuels doivent permettre de résoudre au profit commun des travailleurs et des entreprises.

Pour terminer, madame le ministre, je voudrais dire que, pour l'opinion publique, l'entreprise est peut-être aujourd'hui la seule structure — vous me pardonnerez l'expression — qui « tienne la route »! La raison en est simple: l'entreprise est probablement, comme l'a dit Jacques-Henri Bourdois dans *Les Echos* du 16 octobre dernier: « l'institution la mieux adaptée aux évolutions actuelles parce qu'elle est confrontée directement et en permanence aux contraintes de l'environnement. » C'est un exemple d'adaptation permanente.

Oui, madame le ministre, la France bouge. Avec vos amis, vos théories socialistes initiales vous amenaient à plus d'étatisme, plus de bureaucratie, plus de dirigisme.

M. Robert Maigras. C'est une obsession!

M. Francis Geng. Vous voulez changer la France; elle change, madame le ministre!... mais en sens totalement inverse.

Les Français découvrent les limites de l'Etat-providence, l'impossibilité de la protection automatique et totale par la collectivité. Ils veulent toujours la solidarité et la générosité mais une solidarité et une générosité responsables. Ils veulent plus de liberté, plus d'autonomie de décision, plus d'indépendance, plus de responsabilité personnelle. Une France nouvelle est en train de naître, remuante, dynamique, imaginative, curieuse de tout, décidée à sortir des chimères et des utopies et à entrer dans son temps.

La nouvelle lutte n'a plus rien à voir avec celles du XIX^e siècle qui opposaient bourgeois et prolétaires. La nouvelle lutte, c'est la lutte entre les partisans et adversaires du progrès, entre l'archaïsme et le déclin ou l'avenir et une société plus humaine et plus responsable.

Pour conclure, madame le ministre, je dirai que ce budget en est la preuve puisqu'il tend, pour l'essentiel, à éponger les déficits des entreprises publiques et les échecs des plans sectoriels. Nous ne le voterons donc pas.

Ce sera le rôle de l'opposition républicaine devenue majoritaire en 1988 si les Français le veulent...

M. Emmanuel Hamel. Souhaitons-le pour eux!

M. Francis Geng. ... de mettre en œuvre une politique économique assurant...

M. Serge Beltrame. Le retour à 1974!

M. Francis Geng. ... à la fois le respect des grands équilibres économiques, la santé financière des entreprises et un climat favorable à l'initiative, donc finalement favorable au progrès, à notre pays et aux Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Portheault.

M. Jean-Claude Portheault. Les objectifs généraux de notre politique énergétique en 1985 demeurent ceux retenus dans le plan d'indépendance énergétique adopté par le Parlement en 1981: diversification des approvisionnements, en nature comme dans leur origine géographique, promotion des énergies nationales et recours accru aux énergies nouvelles et renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie. C'est en effet « la voie obligée de la maîtrise de notre avenir énergétique ».

Le groupe « long terme-énergie », constitué dans le cadre du 9^e Plan, et le Gouvernement ont simplement adapté ces objectifs généraux à l'évolution économique observée et, en particulier, au tassement de la croissance enregistré depuis 1980 qui imposait une révision en baisse des perspectives de la demande énergétique. Ainsi le taux d'indépendance énergétique de notre pays est passé de 25 p. 100 en 1973 à 38,5 p. 100 en 1983 et l'objectif de 50 p. 100 à l'horizon 1990 devrait être respecté, alors que l'évolution globale de la consommation énergétique a connu sur les deux années, 1983 et 1984, une évolution moyenne, cohérente avec les prévisions.

Compte tenu de l'effort d'équipement considérable déjà accompli depuis dix ans et du fait que l'électricité est aujourd'hui une énergie nationale à 80 p. 100, il est souhaitable de chercher à promouvoir l'usage prioritaire de cette source d'énergie dont la plus grande part est d'origine nucléaire. Des raisons propres à la France permettent d'affirmer que le recours au nucléaire est un moyen privilégié de réduire notre dépendance énergétique, grâce aux importantes réserves d'uranium et à la maîtrise technologique de l'ensemble du cycle nucléaire.

L'analyse des perspectives d'offre et de demande d'électricité confirme cependant la nécessité, pour garantir une bonne valorisation de nos disponibilités nucléaires en 1990, de mettre en œuvre une nouvelle politique par le développement des ventes à l'industrie et par un effort soutenu à l'exportation. L'industrie recèle encore un potentiel considérable de substitution d'énergie et cette action va à la fois dans le sens de la modernisation industrielle et du renforcement de la compétitivité de notre industrie.

La recherche d'une plus grande indépendance énergétique repose cependant sur la nécessité d'une diversification de nos approvisionnements énergétiques et la valorisation maximale de l'atout nucléaire ne doit pas faire oublier les autres formes d'énergie. On ne doit pas tomber dans le tout-nucléaire que souhaitait tout à l'heure M. Weisenborn. Nous devons au contraire chercher à intensifier le recours aux énergies nationales. Le charbon en est une, mais la consommation française de charbon est aujourd'hui en déclin. Même si, pour des raisons

conjoncturelles, on observe une augmentation de 1983 à 1984, on devrait pourtant assister à une régression de la part du charbon dans la production d'électricité et dans la sidérurgie.

Cette constatation ne doit cependant pas impliquer un retour à l'ancienne politique de liquidation du charbon. Il convient au contraire de favoriser le développement de la production nationale afin de pouvoir insister sur les domaines dans lesquels le charbon a sa chance à saisir, c'est-à-dire l'industrie, le secteur résidentiel et le secteur tertiaire. Le rapporteur de la commission de la production et des échanges précise que la conversion au charbon permet, à partir d'une certaine taille, d'obtenir le coût le plus bas de tous les combustibles.

Cet avantage économique explique la pénétration accrue du charbon dans ces secteurs. Les travaux préparatoires du 9^e Plan prévoient même que la consommation du secteur industriel devrait doubler entre 1983 et 1990, passant de 4 à 8 millions de tonnes. Mais cette conversion de l'industrie au charbon suppose de lourds investissements et la promotion de progrès technologiques nécessaires à une réelle compétitivité du charbon.

La nécessité de cette politique de promotion de la consommation charbonnière est d'ailleurs reconnue des pouvoirs publics qui ont pris conscience du fait que le charbon était une énergie d'avenir qui pouvait être compétitive pour de nombreuses utilisations industrielles. Cela s'est traduit notamment par la création de C.D.F.-Energie, filiale chargée de fournir toute une série de services techniques et financiers aux utilisateurs industriels potentiels du charbon. Et les réalisations en ce domaine sont connues. M. le directeur général des Charbonnages de France nous le rappelait encore hier, lors de son audition devant la commission de la production et des échanges. Cependant, je partage l'inquiétude du rapporteur au sujet de la quasi-disparition des crédits budgétaires pour la promotion et le développement des techniques d'utilisation du charbon. Je crains en effet que ce désengagement ne conduise à un relâchement des efforts indispensables pour promouvoir cette consommation du charbon dans l'industrie.

En outre, le charbon devrait bénéficier d'autant plus rapidement de l'effort entrepris en faveur du développement des réseaux de chaleur que ceux-ci constituent l'un des domaines privilégiés d'intervention du fonds spécial de grands travaux dans le secteur énergétique.

Quel est donc l'avenir de la production nationale charbonnière ?

Malgré ses perspectives de développement, la révision en baisse des prévisions de la consommation charbonnière à l'horizon 1990 est inévitable ; cela a d'ailleurs été décidé après le débat sur les objectifs de 9^e Plan. Il est évident que la production devra être restructurée au profit des gisements les plus performants, même si sa part au sein de la consommation nationale se maintient.

Le Gouvernement agissant conjointement avec les conseils d'administration des Charbonnages de France et des houillères de bassin a, après une longue période d'étude et de concertation, arrêté, en mars 1984, de nouvelles orientations pour la période du 9^e Plan.

Il est demandé aux Charbonnages de prendre toutes mesures pour restaurer progressivement leur équilibre financier d'ici à 1988, l'Etat s'engageant à maintenir en francs constants, pour la durée du 9^e Plan, sa subvention au niveau de 6,5 milliards de francs, adopté par le Parlement en 1984. Mais le soul de rationalisation de ce plan s'accompagne de la mise en place d'un dispositif destiné à éviter l'impasse sociale qu'aurait représentée la fermeture brutale de nombreux sièges et les licenciements de personnel. Le plan exclut tout licenciement. Un volet de la convention signée le 2 mars 1984 entre les Charbonnages et E.D.F. prévoit une coopération sociale pour le recrutement de jeunes agents volontaires en provenance des houillères ; ce transfert pourrait porter sur un effectif annuel moyen de l'ordre de mille agents. Vous nous avez confirmé ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, la mise en place de cette mesure.

Le crédit spécifique de 325 millions de francs, dégagé en 1984 pour soutenir l'effort de reconversion des zones minières, connaît une progression plus forte que celle de la subvention globale et passe à 350 millions de francs.

Ainsi, cette nouvelle forme de solidarité à l'égard des régions minières, orientée vers l'avenir et non plus vers la survie d'activités déficitaires, apparaît comme la seule qui aille, à long terme, dans le sens non seulement de l'intérêt des travailleurs et des régions concernées, mais aussi de l'intérêt national.

On comprend cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, l'inquiétude suscitée parmi les personnels des houillères par la diffusion de documents qui, nous dit-on, sont seulement « des documents internes », des études de sensibilisation et qui n'ont d'ailleurs pas été adoptés par le conseil d'administration des Charbonnages de France. Votre mise au point, ce matin, sur ce thème, me semble aller dans le sens de la déception, car une seule hypothèse ne doit pas être étudiée.

Enfin, pour la réussite d'une politique tout entière orientée vers la réduction de la dépendance énergétique de la France, la poursuite de la politique de maîtrise de l'énergie est également indispensable, selon le programme prioritaire d'exécution n° 5 : « Réduire la dépendance énergétique ». C'est dans cet esprit que l'agence pour les économies d'énergie est devenue l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, l'A.F.M.E. Grâce à ses antennes régionales, l'A.F.M.E. participe sur le terrain au recensement des besoins en matière énergétique et à la définition des moyens à mettre en place pour maîtriser la consommation et pour intervenir dans le domaine industriel afin de rationaliser les choix régionaux tout en modernisant l'appareil industriel. Chaque élu local, chaque député connaît dans sa circonscription un exemple qui illustre ce propos. Pour ma part, je me bornerai à souligner, à la demande de mon collègue Pierre Bernard, député du Tarn, qui n'a pu obtenir de temps de parole, le rôle positif joué par l'A.F.M.E. dans la région Midi-Pyrénées.

Grâce à son action sur le terrain et en collaboration avec C.D.F.-Energie, l'A.F.M.E. a révélé l'existence d'un marché potentiel dans le Sud-Ouest, capable de rentabiliser l'exploitation à ciel ouvert du charbon de Carmaux. La pénétration de cette énergie dans l'industrie et les réseaux de chaleur collectifs devient une réalité. Elle prend en compte notre richesse minière et le maintien de l'activité industrielle.

Mais l'action de l'A.F.M.E. ne se réduit pas à ce dossier. En favorisant l'industrie pour la moderniser et la rendre plus efficace, elle développe des investissements qui améliorent la compétitivité des entreprises. Ainsi, le bilan de l'intervention de l'A.F.M.E. dans le Midi-Pyrénées, au niveau industriel seulement, représente 27 millions de francs qui ont entraîné 205 millions de francs d'investissements industriels, et de produire 40 000 tonnes d'équivalent-pétrole, ce qui correspond à une économie de devises de 80 millions de francs.

Il est donc important de maintenir le rôle de l'A.F.M.E. et son autonomie, facteurs catalyseurs de cohérence dans la politique énergétique nationale, qui permettent la mise en adéquation des politiques locales et nationales.

Cependant, l'examen des résultats obtenus en 1983 montre que ceux-ci sont inférieurs aux prévisions, qu'il s'agisse des économies d'énergie réalisées ou des investissements engagés. Certes, il convient de ne pas perdre de vue les effets des difficultés économiques actuelles ; il n'en reste pas moins que les moyens financiers de la politique de maîtrise de l'énergie ont connu depuis plusieurs années une évolution marquée par des à-coups qui n'ont pu qu'entraver l'efficacité de l'action entreprise en nuisant à sa continuité.

Force est de constater qu'un système de financement reposant sur des crédits budgétaires, qui peuvent faire l'objet de mesures d'annulation, mais surtout sur le fonds spécial de grands travaux dont rien ne garantit la pérennité — le montant de l'enveloppe de la quatrième tranche réservée à la maîtrise de l'énergie n'est pas encore connu — ne répond que très imparfaitement à cette exigence de continuité. Aussi se pose une nouvelle fois, monsieur le secrétaire d'Etat, le problème de la création d'une ressource propre pour assurer à l'A.F.M.E. une vitesse de croisière, car les coups d'accélérateur du fonds spécial de grands travaux peuvent difficilement lui permettre d'être l'outil d'une action d'adaptation structurelle des systèmes de consommation d'énergie.

M. le président. Monsieur Portheault, je vous prie de conclure.

M. Jean-Claude Portheault. Je termine, monsieur le président.

Cependant, les résultats sont là, conformes aux prévisions de notre plan d'indépendance énergétique. Les choix sont réalisés et responsables, contrairement à ce qu'ont pu déclarer d'autres intervenants.

Aussi, le groupe socialiste votera, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits du budget de l'énergie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Joseph.

M. Noël Joseph. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est comme député du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, région dont j'ai l'honneur d'être le président, que j'interviens au nom de tous les élus socialistes et de toute la population.

Hier, la politique énergétique des différents gouvernements — celle du tout-pétrole en particulier — a sacrifié délibérément le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais qui, au cours des deux dernières décennies, a perdu 140 000 emplois. Puits de mine fermés, industries annexes compromises, centrales thermiques arrêtées, chimie menacée, marche lente et programmée vers la mort économique d'une zone peuplée de 1 100 000 habitants vivant dans 171 communes minières, le Nord-Pas-de-Calais était condamné au mépris des énormes services qu'il avait

rendus au pays tout entier. Des milliers de morts, de blessés et de silicoés étaient onblés et une région acculée à la récession absolue.

Mal 1981 ! L'espoir renaît avec l'élection de François Mitterrand et l'arrivée de la gauche au pouvoir. Cet espoir est fortifié par les déclarations du Président de la République lors de son voyage dans le Nord-Pas-de-Calais en avril 1983 : « Je n'oublie pas ce que l'on doit aux mineurs » ; « Je vous dis tout de suite qu'il est pour moi une règle : quel que soit son coût financier, j'entends — et le Gouvernement en est d'accord en la personne de son Premier ministre, il l'a lui-même suggéré — que soient, en tout état de cause, quelles que soient les évolutions industrielles, maintenues les aides au bassin minier dans leur réalité présente » ; « Le total des sommes consacrées et redistribuées par salarié des Charbonnages sera maintenu » ; « L'exploitation du charbon trouve son prolongement dans l'industrie chimique » ; « L'ensemble de ce que l'on appelle l'opération Mazingarbe sera fait » ; « Un projet exemplaire est à l'étude : utiliser le gaz perdu à Dunkerque ou à la cokerie de Drocourt. Si l'étude se révélait techniquement positive, alors l'Etat apporterait sa contribution à ce projet exemplaire de solidarité régionale » ; « Il faudra organiser la renaissance propre du bassin minier et nous le ferons avec des moyens qui seront à la hauteur de l'enjeu. »

Ces déclarations qui ont rendu espérance à toute la population minière ont été progressivement inscrites dans les faits par le Gouvernement : crédits sans précédent accordés aux Charbonnages de France : 6,5 milliards de francs pour le budget de 1984 et, pendant cinq ans, 325 millions de francs dont 200 millions pour la réindustrialisation du Nord-Pas-de-Calais ; engagement du Premier ministre sur le devenir de Mazingarbe ; création de Finorpa et du fonds d'industrialisation du bassin minier pour la renaissance industrielle.

Ces différentes mesures ont ensuite été suivies au niveau régional : évaluation des ressources du bassin par une commission, placée sous ma présidence, qui a retenu pour le moins les puits d'Artemberg, d'Oignies et de l'Escarpelle où l'exploitation — les expertises des houillères l'ont confirmé — demeure valable ; décision du conseil régional de préfinancer par une avance remboursable les travaux du raval de l'Escarpelle afin d'y assurer 1 100 emplois pendant dix ans au moins ; volonté du fonds d'industrialisation du bassin minier de contribuer, aux côtés de C.D.F.-Chimie, d'A.Z.F., d'E.D.F., d'Usinor et d'Alr liquide à la réalisation de l'hydrogénoduc Dunkerque-Mazingarbe, projet exemplaire pour assurer, par la fourniture de gaz, la fabrication des engrais chimiques français ; contribution enfin de la région aux investissements du Cerchar à Mazingarbe.

L'effort sans précédent de la nation a justifié pleinement le vote sans restriction, madame le ministre, de votre budget en 1984 par toute la gauche, dans le respect des engagements de M. le Président de la République et de sa majorité présidentielle.

Il appartenait aux Charbonnages de France de traduire dans leur gestion et dans leurs choix d'investissement, et dans la répartition de ceux-ci par bassin, les engagements de l'Etat.

La stratégie mise en œuvre en 1984 par les Charbonnages de France n'a pas répondu à ces objectifs.

Les déclarations faites en septembre dernier par la direction générale des Charbonnages, qui ont jeté la stupefaction et la colère, en matière de perspectives d'extraction et de réorganisation des houillères de bassin en témoignent largement.

Cette stratégie est celle d'une répartition inégalitaire entre les bassins de la subvention de l'Etat, sans prise en compte des spécificités de chacun d'eux. Pour le bassin Nord-Pas-de-Calais, cela se traduit par une situation inacceptable dans laquelle les houillères de bassin ne disposent plus des moyens et aides spécifiques que leur situation mérite et que leur conseil d'administration a d'ailleurs jugés très sévèrement en rejetant les conclusions du directeur général.

A lors que l'aide de l'Etat aux Charbonnages de France a été multipliée par deux depuis 1981, on envisage — hypothèse stupéfiante — la fermeture pure et simple des puits du Nord-Pas-de-Calais avant 1988 et, par suite, la suppression de 20 000 emplois au cœur d'une région qui a fortement et massivement contribué au changement politique de notre pays, au cœur d'un bassin minier qui a déjà perdu, je le répète, 140 000 emplois !

Quelles que soient les contraintes internes du groupe des Charbonnages de France, on ne saurait tolérer que cette entreprise soit gérée comme n'importe quelle entreprise privée située hors d'un contexte historique, économique et social aussi structuré que peut l'être celui de notre bassin minier Nord-Pas-de-Calais.

On ne peut tolérer qu'une subvention aussi importante que celle que le gouvernement de la gauche a attribuée aux Charbonnages de France ne profite pas aux régions qui en ont tant besoin !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Joseph.

M. Noël Joseph. Monsieur le président, je n'abuse guère de cette tribune, mais, puisque vous me le demandez, j'en viens à ma conclusion, qui très certainement intéressera Mme le ministre.

C'est parce que nous souhaitons que les engagements pris par le Président de la République soient effectivement respectés que, madame le ministre, nous approuvons, comme nous l'avons fait les années précédentes, vos orientations budgétaires pour 1985 — ce sont celles de 1984 réactualisées — notamment en ce qui concerne la dotation aux Charbonnages de France qui, en volume, devrait permettre à ce groupe de faire face à ses engagements. Si tel n'était pas le cas, il appartiendrait aux Charbonnages de démontrer concrètement que cette enveloppe, approuvée par toute la gauche en 1983, est devenue insuffisante. Mais, je vous le dis avec gravité, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les députés socialistes du bassin Nord-Pas-de-Calais ne pourront voter ce projet de budget que si vous leur garanzissez que les Charbonnages de France accorderont aux houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais la part de la dotation budgétaire qui leur a toujours été attribuée jusqu'en 1984 et qui leur permettrait de faire face aux indispensables investissements, par exemple le raval du puits 9 de l'Escarpelle, qui fait corps avec le point d'ancrage d'extraction de Oignies.

Nous ne pouvons accepter que, sur une dotation de 6,8 milliards de francs pour 1985, les Charbonnages de France ne trouvent pas les 130 millions de francs nécessaires à ce raval.

Nous ne pouvons tolérer que d'inacceptables retards soient apportés à la mise en œuvre des mesures qui ont été annoncées par M. le Président de la République et confirmées par M. Pierre Mauroy, alors Premier ministre, concernant par exemple la réalisation de Mazingarbe.

M. le président. Monsieur Joseph, je vais être obligé de vous retirer la parole. Je vous demande de conclure immédiatement.

M. Emmanuel Hamel. C'est dommage d'interrompre un discours aussi intéressant !

M. Jean-Louis Masson. Inscrit pour cinq minutes, il parle depuis treize minutes !

M. Noël Joseph. Je vais conclure, monsieur le président.

M. le Président de la République a déclaré à Lens, le 26 avril 1983, que « les enfants de mineurs devront pouvoir rester dans leur pays qu'ils aiment, sur la terre de leurs pères et y trouver des emplois. » En dépit de notre lutte acharnée, nous sommes en proie à un taux de chômage qui atteint des proportions dramatiques. La politique des Charbonnages de France ne pourrait que l'aggraver et nous ne l'accepterons pas.

On nous annonce toutes sortes de nouveaux malheurs, par exemple la fermeture de trois centrales thermiques.

Je conclus, monsieur le président. En hommes du Nord, fidèles à leurs engagements et à ceux de M. le Président de la République, qui déclarait qu'il resterait fidèle, lui aussi, aux paroles qu'il prononçait devant nous, et qu'il ne permettrait pas qu'on fasse encore peser la malédiction sur les fils et les filles de mineurs, nous vous demandons, madame le ministre, solennellement, de nous assurer que le budget de l'énergie et des Charbonnages de France sera celui de la solidarité nationale envers le Nord-Pas-de-Calais et en respect des engagements pris. C'est à cette condition, madame le ministre, que nous pourrions approuver un budget qui contient pourtant des raisons profondes d'espérer pour le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais qui aspire seulement à vivre et à servir par son travail, comme il l'a toujours fait, notre pays.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite de toutes mes forces que vous puissiez entendre l'appel de notre bassin minier et de ses élus. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Louis Masson. Vous avez parlé seize minutes !

M. Noël Joseph. Allez dire cela aux mineurs du Nord-Pas-de-Calais ! Ils sauront vous répondre après tout ce que vous leur avez infligé ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Madame le ministre, mes chers collègues, en 1974, la sidérurgie française a battu tous ses records de production. Depuis lors, elle est continuellement en crise.

Les difficultés actuelles sont liées pour une bonne part au sous-investissement dans les usines sidérurgiques traditionnelles et à l'absence de cohérence dans l'activité des différentes sociétés sidérurgiques rivales. Déjà en 1973, j'avais souligné le fait que l'aciérie Saint-Jacques, à Hayange, en Lorraine, avait encouru des convertisseurs datant de 1908, alors même qu'un rapport de la société de Wendel de 1913 considérait dès cette époque que ces convertisseurs étaient de taille insuffisante.

De même, en raison des rivalités entre sociétés, jusqu'en 1978, du minerai produit à Longwy était transporté jusqu'à Neuves-Maisons, à plus de 100 kilomètres de là, ce qui doublait son prix de revient. Puis l'acier liquide était ensuite remonté vers Longwy et, dans le même temps, des brames produites à Dunkerque étaient expédiées également à Longwy pour être transformées en produits finis.

Il n'est pas nécessaire d'être devin pour comprendre que, de la sorte, la sidérurgie continentale en France ne pouvait pas rivaliser avec les usines sidérurgiques modernes et intégrées construites en bord de mer et approvisionnées en minerai riche.

C'est alors qu'un plan global de restructuration fut mis sur pied entre 1977 et 1979. Il aurait pu, je dirais même, il aurait dû permettre à toute la sidérurgie de repartir d'un bon pied. Malheureusement, le gouvernement de l'époque a commis l'erreur de saupoudrer les investissements et de choisir parfois des options techniques aberrantes, pour satisfaire telle ou telle préoccupation, notamment lorsqu'il fallut faire un choix entre Longwy et Neuves-Maisons, pour la construction d'une nouvelle aciérie.

En l'espèce, la plupart des parties prenantes ont défendu des positions fort peu réalistes. Les partis de l'opposition de l'époque et les syndicats prétendaient, contrairement à l'évidence, qu'il était possible de construire deux aciéries, l'une à Neuves-Maisons et l'autre à Longwy, et ils demandaient que l'on termine en priorité la construction de celle de Neuves-Maisons. Quant aux responsables politiques les plus proches du gouvernement de l'époque, ils voulaient eux, donner une priorité absolue à Neuves-Maisons.

C'est ainsi que j'avais été le seul député à affirmer à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il fallait, au contraire, adopter une politique courageuse en construisant l'aciérie à Longwy et en renonçant au projet de Neuves-Maisons. Cette solution de bon sens aurait permis de créer un ensemble parfaitement intégré et compétitif à Longwy. Ce complexe aurait été situé à proximité des ressources en minerai de fer et il aurait compris une usine d'agglomération et des hauts fourneaux performants, alors même qu'à Neuves-Maisons on se trouvait très éloigné des ressources de minerai lorrain et qu'en plus la plupart des infrastructures, notamment les hauts fourneaux, étaient complètement obsolètes.

À l'époque j'avais indiqué — et cela figure au *Journal officiel* — qu'en tout état de cause, la décision gouvernementale de donner une priorité à Neuves-Maisons ne pouvait conduire qu'à une catastrophe et que non seulement elle entraînerait le démantèlement des autres unités sidérurgiques existant à Longwy mais qu'en outre, elle ne permettrait pas de sauvegarder Neuves-Maisons.

Les faits, aujourd'hui, me donnent hélas raison, et l'on constate que cette fameuse aciérie de Neuves-Maisons, qui fonctionnait depuis moins de cinq ans, va être arrêtée. Quel gaspillage, si l'on prend en compte les milliers d'emplois qui auraient pu être sauvés dans le secteur de Longwy si l'on avait adopté une autre solution.

M. René Drouin. C'est le pouvoir giscardien qui est responsable !

M. Jean-Louis Masson. Ce qui est grave, madame le ministre, c'est qu'aujourd'hui, malgré cette leçon, le Gouvernement commet les mêmes erreurs. En effet, le plan annoncé en avril 1984 est à la fois irresponsable et dangereux.

Il est irresponsable parce que certains arbitrages économiques ont été rendus sur des bases qui n'étaient pas homogènes. Chacune des deux sociétés concernées, Sacilor d'une part et Usinor d'autre part, a effectué pour son propre compte les calculs de rentabilité des usines qui lui appartiennent. Or, depuis que la filiale commune pour les produits longs, Unimétal, a été créée, il apparaît au grand jour qu'il y a eu des distorsions graves.

Il est désormais clair que la société Usinor n'a pas effectué ses calculs de rentabilité sur des bases honnêtes et loyales. Pour prouver la compétitivité de certaines installations qui ne l'étaient pas, elle a largement sous-évalué certains prix de revient en minimisant les charges globales et spécifiques. De ce fait, la sidérurgie française vit sur un plan déséquilibré puisqu'il a été établi sur des bases fausses, je dirais même sur des bases frauduleuses.

Chacun sait aujourd'hui que si les calculs avaient été effectués honnêtement, le train universel de Gandrange serait en cours de construction et le train à fil de Rombas serait conservé. Pour des raisons politiques, le Gouvernement a refusé de fermer certains sites qui, de toute manière, sont condamnés, et il a voulu favoriser les installations proches de la circonscription du Premier ministre de l'époque.

On a ainsi décidé de conserver des trains à fil qui, manifestement, devront, quoi qu'il arrive, disparaître à terme. De même, les projets d'aciérie électrique aussi bien à Neuves-Maisons qu'à Longwy, relèvent de l'aberration la plus totale. Comment prétendre que lorsqu'une aciérie à l'oxygène, toute neuve et déjà construite, n'est pas rentable, il peut être judicieux de construire une aciérie électrique supplémentaire qui, elle, parviendrait à équilibrer à la fois son coût marginal et ses frais d'amortissement ?

Comment prétendre de même qu'une aciérie électrique peut être rentable à Longwy si elle doit être approvisionnée par des ferrailles, alors que le prix des ferrailles est particulièrement sensible aux frais de transport, qu'aucune liaison fluviale ne passe dans le secteur et que ce site devra donc être approvisionné par voie ferrée depuis la région parisienne, soit sur plus de 300 kilomètres ?

Je ne suis pas de ceux qui veulent systématiquement prouver que la sidérurgie française peut conserver toutes les usines existantes, par exemple les quatre trains à fil de Gandrange-Rombas, de Neuves-Maisons, de Longwy et de Mondeville. Par contre, j'affirme solennellement que s'il y a un train à supprimer, il faut le faire en tenant compte de la survie à moyen terme et à long terme d'un groupe d'usines performantes.

Or, parmi les sites cités précédemment, c'est manifestement celui de Gandrange-Rombas qui est le seul à bénéficier à la fois de ressources importantes en minerai, de la proximité d'un canal à grand gabarit et d'installations modernes en amont et en aval du cycle de production. Je pense, en particulier, aux usines d'agglomération, aux hauts fourneaux de la vallée de l'Orne et bien entendu à l'aciérie de Gandrange.

Qui plus est, les décisions prises sont incohérentes car elles risquent d'entraîner purement et simplement le démantèlement de tout le site de Gandrange-Rombas. L'aciérie de Gandrange est conçue pour une capacité de production initiale de 3,5 millions de tonnes. Elle peut trouver un équilibre économique vers 2,5 millions de tonnes par an. Par contre, en dessous de ce niveau il en résulte une aggravation considérable du prix de revient.

Le plan gouvernemental, qui prévoit le fonctionnement de cette aciérie à 1,4 million de tonnes par an en raison de la fermeture prévue du train à fil de Rombas et de la non-construction du train universel de Gandrange, est donc totalement irrationnel. Les conséquences seront graves, car l'augmentation du prix de revient de l'acier qui en résultera condamnera l'aciérie et corrélativement les hauts fourneaux et les mines de fer qui se trouvent en amont, puis toutes les autres installations situées en aval du cycle de production.

Dès à présent, le plan gouvernemental entraîne dans la vallée de l'Orne la suppression de 2 000 emplois, mais en fait, à terme, ce sont plus de 5 000 emplois qui seront directement condamnés, et cela sans tenir compte des conséquences sur les mines. De plus, le train universel était le seul capable de produire en France certains produits nobles à haute valeur ajoutée. L'aciérie de Gandrange était ainsi la seule à pouvoir produire 300 000 tonnes de fil machine spécifique à partir d'une filière en coulée continue de gros blooms relaminés en billettes. A cela s'ajoutent 130 000 tonnes de palplanches et 120 000 tonnes de ronds pour tubes de haute qualité, soit au total une perte de devises de près de deux milliards de francs par an pour la France.

J'accepterais encore la décision prise si celle-ci devait assurer l'avenir à long terme d'autres sites. Cependant, tout comme ce fut le cas en 1978 lors des arbitrages entre Neuves-Maisons et Longwy, le saupoudrage des investissements entre le Nord de la France, Mondeville, Neuves-Maisons, Longwy et Gandrange-Rombas n'assurera pas pendant plus de quelques années la survie des sites concernés.

Le secteur des produits longs de la vallée de l'Orne, secteur manifestement le mieux placé pour rétablir sa compétitivité sur le marché international, pouvait donc être sauvé. En saupoudrant les investissements, le Gouvernement n'a pas sauvé les autres sites. Par contre, il a condamné irrémédiablement le principal site d'avenir qui restait en France.

Outre les carences du plan global de restructuration d'avril 1984, je crois qu'il faut également évoquer la gestion des sociétés sidérurgiques. À l'initiative du docteur Kiffer, ancien député et conseiller général de la Moselle,...

M. René Drouin. On ne va pas suivre l'exemple d'un fasciste !

M. François Loncle. C'est un fasciste !

M. Jean-Louis Masson. ... près de 600 Lorrains ont acquis des actions de Sacilor afin d'avoir accès aux assemblées générales et d'exercer un contrôle populaire et démocratique sur la gestion. Or, comme l'indique le docteur Kiffer...

M. René Drouin. C'est une mauvaise référence !

M. Jean-Louis Masson. ... « L'ambiance de la dernière assemblée générale en juin 1984 a laissé une impression de délire administratif qui se confirme d'ailleurs actuellement ».

En effet, lors de cette assemblée générale, le 28 juin 1984, les documents diffusés faisaient ressortir un bilan positif pour la filiale Fillod. Or, trois mois plus tard, les fonctionnaires des ministères des finances et de l'industrie ont imposé un plan de redressement draconien, car Fillod devait déposer son bilan. Qui plus est, une expertise comptable effectuée par une société anglaise a révélé une perte de 900 millions de francs.

Au cours de cette même assemblée générale, M. Dollé, le président-directeur général, avait indiqué que l'Etat s'engageait à compenser les pertes dues à l'achat des filiales déficitaires. Il n'en a rien été. Si l'on prend en compte ce qui s'est passé avec Fillod, on constate qu'il y a eu un véritable abus de biens sociaux, c'est-à-dire un délit pénal. A l'occasion d'une expertise confidentielle réalisée au cours de l'exercice 1983, il est apparu que Sacilor, société mère, a consenti à ses filiales, au titre de subventions et provisions, une avance de plus de deux milliards de francs. Or, dans le même temps, le déficit de tout le secteur des produits longs à Gandrange-Rombas était inférieur à 500 millions de francs, soit moins de 10 p. 100 du déficit global de toute la société Sacilor, en incluant le déficit des filiales. En clair, la société mère Sacilor, c'est-à-dire pour l'essentiel le site de Gandrange, n'a pratiquement pas de déficit de fonctionnement. Cela signifie que l'on discrédite la société mère pour couvrir les déficits aberrants des filiales.

L'Etat est le seul responsable, car il faut savoir que, dans le déficit global de Sacilor, les frais financiers tiennent une large part. Ceux-ci proviennent directement des carences de l'Etat qui, actionnaire principal, n'a jamais épongé les déficits. Il les reporte d'année en année, ce qui augmente leur masse et ce qui impose le paiement d'agios exorbitants. En un mot, le déficit de Sacilor est dû en quasi-totalité au déficit des filiales et aux frais financiers. Dans les deux cas, c'est l'Etat qui est responsable. Cela prouve a contrario que le fonctionnement des usines de la vallée de l'Orne est proche de l'équilibre financier.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Madame le ministre, si vous ne pensez pas que l'honnêteté la plus élémentaire voudrait que les pouvoirs publics confient à une société indépendante le soin de procéder à une expertise comptable précise de toutes les composantes de la société Sacilor pour savoir réellement où se trouvent les déficits et pour procéder également à une expertise similaire auprès d'Usinor afin qu'enfin les Français sachent quels sont les sites sidérurgiques qui ont un avenir, ceux où doivent être concentrés les investissements et l'effort de modernisation.

Enfin et pour terminer, je voudrais vous dire, madame le ministre, qu'il y a quelque chose de beaucoup plus grave. Et je m'adresse cette fois à vous en ma triple qualité de député, de conseiller général et d'actionnaire de Sacilor, puisque je viens d'acquiescer symboliquement quinze actions afin de participer, moi aussi, au contrôle populaire et démocratique sur la gestion de cette société.

Le 28 juin dernier, le président-directeur général de Sacilor a reconnu en assemblée générale que le déficit cumulé de la société dépassait les trois quarts du capital. Conformément à l'article 241 de la loi du 28 juillet 1966, le conseil d'administration était donc tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes de convoquer une assemblée générale extraordinaire à effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la société. Ce délai est dépassé et l'assemblée générale extraordinaire n'a pas été convoquée. M. Dollé a donc commis en l'espèce un délit pénal. Un dirigeant de société ordinaire aurait été traîné devant le tribunal correctionnel pour moins que cela.

En acceptant que se perpétue cette situation totalement illégale l'Etat, principal actionnaire, donc le Gouvernement et tout particulièrement vous, madame le ministre, êtes les complices de ce délit.

Je vous demande donc, madame le ministre, de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous envisagez de prendre pour que la loi soit respectée ou si, au contraire, vous estimez que M. Dollé a le droit de persévérer dans son délit pénal. Pour ma part, je tiens à vous dire que, si dans un délai de quinze jours, toutes les mesures requises par la loi ne sont pas remplies, je porterai plainte personnellement devant le procureur de la République contre tous les membres du conseil d'administration

de Sacilor, et notamment contre M. Dollé, car en violant délibérément l'article 241 de la loi et les dispositions du code pénal, ils remplissent les conditions fixées par la loi en ce qui concerne la banqueroute frauduleuse.

M. le président. Monsieur Masson, veuillez conclure !

M. Jean-Louis Masson. J'en ai terminé, monsieur le président. Je vous poserais, madame le ministre, une dernière question : où en sont le dossier de la Chapelle-Darblay et son examen par la Commission européenne, qui a jugé critiquables les sommes importantes — environ trois millions de francs — que coûte chaque emploi « sauvegardé » ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Mes chers collègues, il est près de dix-neuf heures trente-cinq. Il reste six orateurs à entendre. J'espère que chacun d'eux respectera son temps de parole. Si tel n'est pas le cas, je lèverai la séance à vingt heures.

La parole est à M. Le Bail.

M. Georges Le Bail. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'industrie traduit la priorité donnée à la modernisation, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

La modernisation est en fait obligatoire. A la limite, c'est une question qui ne se pose pas ! Si on ne modernise pas, le pays se meurt et les emplois sont de toute façon perdus.

C'est le manque de compétitivité qui entraîne le chômage et non la modernisation. Le vrai problème est : comment améliorer la productivité, sans drames sociaux, comment mener une modernisation de gauche ?

Premièrement, les investissements massifs sont nécessaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

De ce point de vue, la baisse des prélèvements obligatoires réduisant les recettes de l'Etat limite également ses possibilités d'intervention. Moins d'Etat, c'est le marché qui décide, peut-être au détriment du Plan.

Le revenu disponible des ménages devant augmenter en 1985 de 1,7 p. 100 — et, par suite, leur consommation — comment s'orienteront leurs achats ? Ne favoriseront-ils pas la modernisation... des entreprises étrangères ?

Deuxièmement, la croissance est un élément de réponse pour limiter le chômage. L'objectif de 2 p. 100 pour 1985 marque une progression par rapport à 1984 mais reste encore insuffisant. Je rappelle que, lors de l'adoption du 9^e Plan, nous avons fixé l'objectif de réaliser en fin de période 1 p. 100 de croissance de mieux que la moyenne des pays de l'O. C. D. E. Mais il n'est pas évident que l'on puisse atteindre cet objectif. Il faut donc, même avec une croissance plus faible, éviter que la modernisation ne soit assimilée aux licenciements et au chômage, sinon, nous nous heurterons au refus du corps social.

L'approche de ce problème, même avec des suppressions d'emplois, faite par la Régie Renault, sans préjuger les résultats me semble une bonne démarche : plan industriel de développement, planification sur plusieurs années, formation et, ce qui est très important, discussion de l'ensemble avec les partenaires sociaux.

Par contre, si l'examine la situation dans le secteur C. I. T. - Thomson-télécommunication, géré par la C. G. E., je ne peux pas me réjouir de son évolution. Pourtant, j'ai approuvé le rapprochement des activités de la C. G. E. et de Thomson dans ce domaine, tout en sachant qu'il y aurait des suppressions d'emplois. Mais cela ne signifie pas obligatoirement des licenciements « secs ».

Les salariés ne peuvent pas accepter d'être soumis à des plans dits « sociaux » successivement entrepris par entreprises. Il faut que les représentants des salariés puissent négocier au niveau du groupe un plan industriel et ensuite le plan social qui en résulte, faute de quoi nous allons au devant de graves difficultés.

La modernisation, c'est aussi la modernisation du dialogue social.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur la situation de l'ingénierie en France. Ainsi, dans mon département des Hauts-de-Seine, plusieurs sociétés sont touchées par des licenciements : Technip, Creusol-Loire-Entreprise, Stec-International, Sodeteg. Là, ce n'est pas le niveau de formation qui est en cause, puisque ce sont des entreprises très performantes qui travaillaient essentiellement à l'exportation. Les causes des difficultés sont de deux ordres : les erreurs de gestion et, essentiellement, la baisse des marchés d'équipement au niveau mondial.

En dehors des mesures conjoncturelles, pour faire face à la situation immédiate, ne serait-il pas utile, pour préparer l'avenir dans ce secteur, de favoriser un rapprochement entre les sociétés concernées, publiques ou privées, afin qu'elles puissent entre

elles coordonner leurs efforts et mettre au point une stratégie face à la crise ? Dans mon esprit, chaque société garderait son indépendance.

En incidente, je vous poserai une question concernant la vente des parts françaises détenues par le B. R. G. M. et Inmétal dans une mine de cuivre d'une très grande richesse, située au Portugal, Neves Corvo, à une société étrangère Rio Tinto-Zinc. Cette information est-elle exacte ? Dans l'affirmative, pourquoi la France se retire-t-elle ? N'est-ce pas une erreur ?

En conclusion, j'évoquerai la reprise de Creusot-Loire par la société Framatome. Je n'insisterai pas sur la naïveté dont nous avons fait preuve depuis 1981 pour essayer de régler ce problème. L'Etat n'a cessé de prendre en charge les parties déficitaires de Creusot-Loire et, pour éviter d'être accusé de faire des nationalisations rampantes, nous avons même été jusqu'à transformer Framatome en société en nom collectif, ce qui a permis aux bénéficiaires de Framatome de remonter au niveau de Creusot-Loire sans prélèvement de l'Etat. En fait, l'Etat aidait indirectement une société privée.

Après bien des péripéties, c'est l'Etat qui a la charge de régler ce problème, le groupe Schneider ayant abandonné sa filiale. D'ailleurs, sur ce sujet, M. Gattaz, président du C. N. P. F., a été bien silencieux. Il n'est pas intervenu pour dénoncer la carence de ce groupe privé, de ses dirigeants ni pour apporter des solutions industrielles et financières. Il préfère vilipendiser les sociétés nationalisées, dans lesquelles l'Etat joue au moins son rôle d'actionnaire, et soutenir le R. P. R.

M. Gattaz fait sortir les entreprises de leur rôle. Combien de temps allons-nous tolérer que les sociétés nationalisées qui financent en partie le C. N. P. F. acceptent cette attitude ? Sommes-nous naïfs ou masochistes ?

Il s'agit aujourd'hui de reconstruire le capital de Framatome. Cherchons la solution industrielle, sans se préoccuper si l'Etat est majoritaire ou non. Si l'hypothèse d'un marché intérieur d'une centrale nucléaire par an se confirme, Framatome aura de graves difficultés à moyen terme. Il s'agit donc d'avoir une société qui puisse exporter dans les meilleures conditions en rassemblant les efforts.

Ne serait-il pas possible et judicieux de rassembler au niveau du capital de Framatome les sociétés ayant un savoir-faire en ce domaine ? Je pense en particulier au Commissariat à l'énergie atomique, déjà présent, mais également à E.D.F. et peut-être à la C.G.E.

Je vous remercie par avance, madame le ministre, pour les réponses que vous apporterez à mes interrogations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mocoœur.

M. Marcel Mocoœur. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, jusqu'en 1982, le renchérissement du pétrole, le désir d'assurer à la France une plus grande indépendance énergétique et le souci de diversifier nos sources d'énergie ont entraîné un intérêt croissant pour les énergies renouvelables et provoqué, surtout dans les régions pauvres, un engouement certain pour l'utilisation de sources d'énergie locales, qui sont qualifiées de nouvelles, bien que d'un emploi souvent fort ancien. De nombreuses associations bénévoles ont vu le jour avec le soutien du commissariat à l'énergie solaire, d'abord, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, plus tard.

Depuis 1982, sans doute parce que le prix du pétrole à la production n'augmente plus, et en dépit de l'effet dollar sur les prix à la consommation, il semblerait que l'enthousiasme faiblisse quelque peu, aussi bien du côté des associations que de celui des pouvoirs publics.

Et pourtant, que de projets intéressants ont été mis sur le papier et n'attendent qu'une incitation financière pour être implantés, testés et éventuellement diffusés.

Pour illustrer ce propos, je prendrai l'exemple de l'association pour la promotion des énergies renouvelables en milieu rural, association du type loi 1901, créée en Limousin en 1980 et regroupant des élus, des universitaires, des professionnels venant d'horizons variés : agriculteurs, artisans, industriels, membres de compagnies consulaires. Cette association a travaillé jusqu'à présent dans quatre directions : biogaz, bois de feu, petite hydraulique, cultures énergétiques. Elle envisage d'autres actions : solaire, pour la fourniture d'eau sanitaire et mise hors humidité et hors gel de résidences secondaires inoccupées ou de monuments publics peu fréquentés ; couplage d'énergies — solaire et bois, solaire et vent — sans parler du recensement dans divers cantons ruraux des potentialités en énergies renouvelables peu ou mal valorisées.

Ces études et ces expérimentations réalisées par les associations sont très importantes et complètent concrètement les nombreuses recherches fondamentales ou appliquées et les études socio-économiques soutenues par l'Etat. Mais ces associations bénévoles, qui travaillent souvent dans le cadre de conventions

passées avec l'A.F.M.E. et les collectivités régionales et locales, ont de grosses difficultés de trésorerie, car les conventions stipulent que le financement a lieu après la fin du travail, et encore à condition qu'il soit accepté, donc réussi, ce qui n'est pas toujours vrai dans le cas d'expérimentations.

Ne faudrait-il pas, madame le ministre, lorsque ces associations ont fait la preuve de leur sérieux, envisager de les encourager financièrement car il est anormal que les membres de ces associations fournissent, outre leur travail bénévole, les avances financières indispensables, et cela pendant de nombreux mois ?

Ne faudrait-il pas, en outre, revenir à une politique plus offensive dans le domaine des énergies renouvelables, de façon à préparer dès aujourd'hui des méthodes de remplacement partiel des énergies actuelles ?

Les problèmes du charbon, de l'énergie nucléaire ont certes leur plus grande importance, mais il est indispensable, à mon sens, d'accélérer l'action de l'Etat dans le domaine des énergies renouvelables.

On a assisté à une remontée au premier plan du projet de carburants de substitution en France et plusieurs raisons ont expliqué ce renouveau d'intérêt. D'abord, l'arrêté autorisant les différents mélanges, qui est paru au *Journal officiel* le 9 octobre 1983 ; ensuite, l'A.F.M.E. a tenu à Valbonne son deuxième séminaire sur le sujet et a fait le point sur l'état des connaissances scientifiques ; enfin, au mois d'août 1983, votre ministère a décidé de mettre en place une commission consultative sur les carburants de substitution, chargée de faire la lumière sur les problèmes non résolus à l'heure actuelle et de faire des propositions.

Ces trois éléments ont marqué la fin d'une étape et, depuis un an, il semble que l'on piétine un peu et que les problèmes abordés par la commission nationale consultative ne soient pas encore résolus ni en passe de l'être.

Or il était prévu la construction de trois pilotes : un à Clamecy, un à Soustons, un à Attin. Si les pilotes de Clamecy et Soustons paraissent en bonne voie, qu'en est-il, madame le ministre, du pilote d'Attin ?

Destinés à l'expérimentation des filières acétonobutyliques et éthyliques, les résultats attendus intéressaient au premier chef la région du Limousin que j'ai l'honneur de représenter. En effet, 40 p. 100 des surfaces cultivées en topinambours le sont en Limousin.

Or le choix des matières premières susceptibles d'être utilisées pour cette filière doit prendre en considération : d'abord, des facteurs techniques de rendement à l'hectare et d'optimisation des cultures énergétiques, compte tenu des assolements et des périodes de culture, et des expérimentations ont été faites au cours des deux dernières années, et les résultats sont maintenant connus pour ce qui concerne le topinambour en Limousin ; ensuite, les facteurs économiques d'optimisation des exploitations et des revenus agricoles, de valorisation des sous-produits de certaines filières ; or, pour le topinambour, on sait que les pulpes seraient un appoint intéressant dans l'alimentation du bétail permettant de se dégager en partie de notre dépendance face au soja ; enfin, des facteurs d'évolution structurelle de l'économie agricole, et l'on sait que le Limousin dispose de surfaces disponibles importantes.

Ces questions devraient être étudiées en liaison étroite et permanente avec le ministère de l'agriculture, car l'enjeu d'un tel programme n'est pas négligeable pour l'agriculture française. Ne serait-il pas envisageable, madame le ministre, de solliciter une participation financière du ministère de l'agriculture pour la réalisation de ce pilote d'Attin, sans faire appel, dans un premier temps, aux professionnels agricoles, ce qui permettrait à la petite agriculture polyvalente qui produit le topinambour de ne pas être écrasée financièrement par les agricultures spécialisées ?

Madame le ministre, le Gouvernement, en se fixant un programme ambitieux de recherche pour le développement des carburants de substitution, avait montré sa volonté de développer, par tous les moyens, l'indépendance énergétique et la valorisation des ressources propres du pays.

L'approche progressive permettra d'éviter le lancement sur une grande échelle de filières qui se révéleraient peu performantes ou trop coûteuses pour la collectivité.

Nous pensons néanmoins que le Gouvernement doit se fixer un objectif qui ne soit pas trop éloigné dans le temps, permettant d'envisager le remplacement des carburants pétroliers par du carburant de synthèse à hauteur d'un pourcentage significatif. La fixation de cet objectif doit pouvoir être faite en 1985 si les expérimentations ont été réalisées et si la commission nationale consultative a proposé le choix des filières.

Le budget proposé à notre vote ne laisse apparaître que les subventions versées à l'A.F.M.E. et aux houillères nationales, ainsi que les crédits affectés à la promotion des techniques d'utilisation du charbon et ceux de l'observatoire de l'énergie.

Il y est peu question des énergies renouvelables et des carburants de substitution, mais nous savons aussi votre volonté de promouvoir les substitutions d'énergies nationales et renouvelables à des énergies importées. La France a des possibilités dans plusieurs domaines, et elle a des idées. Elle a aussi des hommes de bonne volonté. Madame le ministre, ils comptent sur vous pour encourager de façon dynamique le développement des énergies renouvelables. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, permettez-moi de me référer à 1981, pour parler de votre projet de budget.

A l'époque, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir, elle a indiqué que l'emploi industriel augmenterait. Résultat : depuis 1981, l'industrie française a perdu 300 000 emplois.

En 1981, vous aviez dans vos tiroirs tous les plans de filière, tous les plans de secteur possibles et imaginables.

En 1981 et 1982 furent ainsi lancés le plan machine-outil — c'était le neuvième — le plan cuir et même le plan jouet.

Madame le ministre, où en sont aujourd'hui ces plans ? Dresserez-vous un jour un bilan objectif de ce qu'il était convenu d'appeler, à l'époque, des plans ? Il s'agit d'un vocabulaire antidiluvien quand on parle aujourd'hui de modernisation, mais, malheureusement, c'était le vôtre !

Qu'est devenu le plan machine-outil ? Aujourd'hui, Machine française lourde et Intelautomatisme affichent un déficit cumulé de 350 millions de francs, alors que vous comptez ne leur apporter que 220 millions de francs en 1985. Cette somme sera insuffisante et loin des 2,3 milliards de francs promis pour le secteur de la machine-outil pour les années 1982 et 1983.

Nous pourrions dire la même chose pour le plan cuir ou le plan jouet, pour les fameux plans de filière, la filière bois et surtout la filière électronique.

Permettez-moi de m'arrêter sur le problème de la filière électronique. Nous sommes inquiets sur l'évolution du plan de filière. Nous souhaitons que vous puissiez nous présenter rapidement un bilan de ce plan, même s'il est difficile à établir dans la mesure où, malheureusement, les objectifs n'ont pas été clairement définis en juillet 1982. Il était question de 140 milliards de francs, mais personne n'a jamais su exactement s'il s'agissait d'investissements ou de production.

Il a été question également de créer 80 000 emplois en cinq ans dans l'électronique. Peut-être êtes-vous en possession de chiffres nous permettant de savoir si ces 80 000 promesses ont été effectivement tenues.

En ce qui concerne le commerce extérieur, là aussi l'objectif était la reconquête du marché intérieur. En fait, cela se solde par un déficit global de près de 9 milliards de francs pour 1983.

On se pose beaucoup de questions sur ce plan. Qui est compétent ? Est-ce M. le ministre chargé des P. T. T., comme il le prétend, ou est-ce M. Gallois auquel un arrêté bien sympathique pour lui a fourni la maîtrise de la gestion de la filière électronique ? Si c'est ce dernier, ce n'est pas très sympathique pour le ministère des P. T. T. car, après tout, c'est lui qui paie l'essentiel de la filière électronique. Ou plutôt non, c'est l'usager du téléphone qui va payer 3,8 milliards de francs en 1985.

Si on additionne tout cela — P. T. T., le budget de la défense, etc. — à combien, madame le ministre, aboutit-on comme subventions de l'Etat pour la filière électronique ? En sommes-nous à huit, neuf ou dix milliards de francs ? Sommes-nous proches de quatorze ou quinze milliards qui avaient été promis ? Madame le ministre, nous souhaitons avoir le chiffre pour 1985 du montant de l'aide de l'Etat à la filière électronique.

Et quels sont les résultats ? On constate malheureusement un effritement de nos positions. La seule bonne nouvelle concerne les composants pour lesquels on constate un certain démarrage. Il faut dire que l'ancienne majorité, en 1978, avait lancé un premier plan composants, modeste certes, mais qui avait permis la création du pool Eurotechnique.

Aujourd'hui, Thomson a l'air de ne pas trop mal se débrouiller en matière de composants, mais sur des opérations assez ralaquées avec les mémoires ram dynamique, marché qui peut très bien se retourner, et pour lequel le besoin de fonds publics est évalué actuellement à deux milliards de francs par an. Je ne vois pas comment, avec les crédits de votre ministère ou du ministère des P. T. T., vous pourrez donner deux milliards de francs par an à Thomson pour mener à bien le plan composants.

En matière d'informatique, malheureusement, la catastrophe continue. Le déficit de Bull a certes été réduit, mais Bull, en deux ans, a enregistré deux milliards de francs de pertes. Je ne sais pas combien vous allez lui donner sur les 1,7 milliard de dotations en capital, mais il est probable que cela ne suffira pas.

Par ailleurs, les différentes opérations d'absorption menées par Bull ont mené à des résultats un peu curieux. Transat, par exemple, qui était bénéficiaire avant d'être rachetée par Bull, est aujourd'hui en déficit. Cela ne plaide pas pour la gestion de Bull.

Dans l'électronique grand public, c'est la poursuite du déclin, au point que Thomson envisage maintenant de se retirer de la fabrication du matériel haute fidélité. Quel est le pourcentage de couverture du marché par les importations ? Est-ce que cela a augmenté ou diminué ? Malheureusement, cela a plutôt augmenté. Il est vrai qu'avec les acrobaties qui ont été demandées à Thomson pour la fabrication des magnétoscopes, à Longwy, à Moulins et à Berlin... Tout cela n'est pas très simple, et il est assez logique qu'on ait du mal à vendre les magnétoscopes français. J'ajoute que la taxe sur les magnétoscopes était totalement contradictoire avec une politique de l'électronique grand public.

En matière de télécommunications, on constate une situation de sureffectifs. A combien sont-ils évalués aujourd'hui ? Je rappelle que, l'année dernière, M. Gomez avait indiqué qu'il y avait au moins 7 000 sureffectifs dans le téléphone. On constate, surtout en matière de télécommunications, une certaine incapacité à passer du client public au client privé. On note la faiblesse de la percée de la C.G.E. sur les marchés internationaux. A preuve son échec pour vendre le commutateur public E. 10 en Grande-Bretagne. A preuve également l'entrée très lente de la C.G.E. sur le marché américain. Il reste l'électronique professionnelle et l'armement. Et encore !

M. le président. Monsieur d'Aubert, tous les orateurs avaient, je pense, accepté de respecter les cinq minutes de temps de parole. Voulez-vous me faire croire que l'opposition ne tient pas ses promesses ? (*Sourires.*)

M. François d'Aubert. J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président.

Au-delà de ces résultats médiocres qui marquent un effritement des positions françaises dans la filière électronique, on constate d'abord que cela résulte d'erreurs stratégiques de votre ministère, de vos prédécesseurs, en particulier la vente par Saint-Gobain des parts de Olivetti. Olivetti est aujourd'hui la tête de pont des Américains en Europe par le biais de A. T. T. Ce fut une erreur stratégique !

Madame le ministre, l'année dernière, votre prédécesseur nous avait indiqué qu'un accord avait été signé entre la C. G. E. et Olivetti pour fabriquer des machines à écrire électroniques. Où en sommes-nous des études communes sur cette affaire ? Où en sommes-nous de l'usine qui devait être créée, alors que, parallèlement, les Japonais, c'est-à-dire Canon, sont en train d'essayer d'entrer sur le marché français ?

Deuxième erreur...

M. le président. Non, monsieur d'Aubert. Je vous retirerai la parole si vous ne vous arrêtez pas rapidement.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, j'en termine. Je vous demande d'être un peu indulgent !

M. le président. Non, nous avons prévu de terminer à vingt heures, et trois orateurs sont encore inscrits après vous.

M. Emmanuel Hamel. Nous terminerons à vingt heures cinq !

M. François d'Aubert. Madame le ministre, je rappelle que des erreurs stratégiques ont été commises. Par ailleurs, il y a une approche franco-française du problème de la filière électronique. On ne peut pas dire que le rapprochement Thomson-C. G. E. au profit de la C. G. E. pour les télécommunications donne de bons résultats. Deux monopoles face à face, celui des P. T. T. et celui de la C. G. E., ne permettent pas à la France d'aborder les marchés étrangers dans les meilleures conditions.

Enfin, et nous y reviendrons ce soir dans la discussion des amendements, la démarche européenne est un échec. Je pense à l'arc Thomson-Grundig qui n'a pu se faire et, aujourd'hui, au rachat de la téléphonie.

Madame le ministre, je rappelle le chiffre : 300 000 emplois en moins dans l'industrie depuis 1981. C'est le résultat de votre gestion ! Et, dans la filière électronique, dans laquelle le Gouvernement mettait, semble-t-il, beaucoup d'espoir, on note un effritement, pour ne pas dire davantage, de nos positions.

Cela ne plaide ni en faveur du volontarisme industriel ni en faveur du ministère de l'Industrie lui-même, malheureusement, accumule les erreurs quand on lui demande de confondre sa mission avec celle des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tevernier. Madame le ministre, je trahirai rapidement du dossier du Commissariat à l'énergie atomique.

Je constate avec satisfaction que le C. E. A. a réussi les missions qui lui ont été confiées parce qu'il est le seul organisme qui allie à la fois la recherche fondamentale, la recherche-développement, les applications industrielles civiles et militaires. Cette synergie est, à l'évidence, la clef de son succès.

Notre décision de poursuivre le programme électronucléaire me donne l'occasion de rappeler les résultats considérables obtenus.

Le parc français de réacteurs assure, avec une disponibilité de 70 p. 100, la moitié de la production nationale d'électricité.

L'effort dans ce domaine doit être intensifié pour des raisons évidentes d'indépendance énergétique, mais aussi pour maintenir notre compétitivité à l'exportation dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Dans le domaine du cycle du combustible, l'usine de La Hague traite plus de la moitié du tonnage mondial des combustibles provenant des réacteurs à eau.

Par ailleurs, le niveau de performances atteint par le groupe C. E. A. en matière de sûreté et de protection nucléaire est mondialement reconnu et constitue pour la France un atout à l'exportation.

Il semble cependant que, depuis 1983, le C. E. A. cherche à privilégier de plus en plus son rôle industriel. Cette orientation, très louable en soi, n'a de sens que si ce pôle a des chances réelles de se développer, et si le pôle de recherche continue à remplir sa mission.

Or l'examen de la situation de C. E. A.-Industrie laisse apparaître que son bilan positif n'est dû qu'aux bénéfices réalisés dans les filiales strictement nucléaires du groupe que sont Cogema, Technicatome et Framatome.

Le ralentissement du programme nucléaire national et la crise internationale risquent de mettre, à court terme, ces filiales ainsi que les sociétés d'ingénierie en difficulté.

Dans le même temps, d'autres filiales du C. E. A. accusent des pertes sérieuses. Je citerai, à titre d'exemple, la C. I. S. I. — Compagnie internationale de service informatique — que de graves lacunes de gestion et de stratégie ont conduite aux résultats que l'on connaît.

Je pourrais citer, en termes comparables la S. T. M. I., la C. F. C. ou la S. F. E. C.

C'est pourquoi il convient de redéfinir de manière rigoureuse les structures et les objectifs du groupe industriel C. E. A.

J'insiste, madame le ministre, sur l'absolue nécessité de bien équilibrer la recherche-développement du C. E. A. et le secteur C. E. A. industrie.

Cela me paraît d'autant plus impératif que le C. E. A.-Recherche reprend en son sein une partie des secteurs déficitaires de ses filiales industrielles, notamment la C. I. S. I.

Compte tenu de la situation que je viens de décrire rapidement, il me semble aujourd'hui nécessaire de conforter le C. E. A. dans son rôle de grand organisme pluridisciplinaire, capable de réussir sa mission nucléaire et ses missions non nucléaires, à condition qu'elles soient clairement définies, de soutenir l'industrie en valorisant ses équipes, ses techniques et ses produits et d'intensifier les transferts de technologie vers les P. M. I. et les P. M. E.

A ces conditions, le C. E. A. trouvera son second souffle et assurera son avenir.

Afin de permettre une véritable mobilité du personnel du nucléaire, j'insiste très vivement, madame le ministre, sur la nécessité de parvenir enfin à une convention de travail pour le groupe C. E. A. à défaut d'une convention nationale du nucléaire, par ailleurs fort souhaitable.

Rien de durable ou de constructif ne peut être fait sans tenir compte du personnel de cet organisme qui l'a conduit à son stade actuel de développement, qui est remarquable.

Ces réflexions m'amènent, madame le ministre, à vous poser en conclusion les questions suivantes :

Premièrement, les perspectives actuelles de ralentissement des commandes de centrales nucléaires ne pouvant être considérées comme structurelles et durables, comment gérer cette industrie de façon à lui faire traverser, sans tentation de reploi, une période de transition qui ne devrait pas excéder trois ans ?

Deuxièmement, comment concilier le sauvetage nécessaire de Creusot-Loire, qui nécessite la participation du C.E.A., et l'équilibre financier de ce dernier ?

Troisièmement, comment voyez-vous la répartition des moyens financiers entre le C. E. A. — Recherche et le C. E. A. — Industrie ?

Quatrièmement, et ce sera, au terme de cette analyse bien rapide pour un organisme national du plus grand intérêt sur le plan de la recherche, des transferts de technologie et de l'industrie, ma dernière question : dans le cadre de la filialisation de l'office des radio-éléments artificiels, décidée par les pouvoirs publics, et que j'approuve, les moyens de recherche à moyen et long terme ainsi que les financements lui seront-ils assurés pour répondre à ses nouvelles missions ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

DEPOT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu aujourd'hui, 14 novembre 1984, de M. Jean-Pierre Michel, président de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles des fonds ont pu être affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière », le rapport fait au nom de cette commission par M. Parfait Jans.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 2418 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent dépôt au *Journal officiel* de demain, soit avant le mercredi 21 novembre 1984.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur, énergie, article 89 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :
Annexe n° 32. — Industrie : M. Claude Germon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 34. — Commerce extérieur : M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ;

Annexe n° 33. — Énergie : M. Alain Rodet : rapporteur spécial ;

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 2367. — Commerce extérieur, tome V : M. Thé Vial-Massat ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : Industrie. — Tome XIII : M. Albert Chaudard ; commerce extérieur. — Tome XV : M. Alain Mayoud ; énergie. — Tome XIV : M. Georges Sarre.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.